



---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SÉANCE DU 18 MARS 2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Maire.

**PRÉSENTS :** M. LABARDIN, Maire, Mme ROUX-LABAT, M. TROUCHE, M. LATOUR, Mme SUKKARIE, M. LECUYER, Mme JARDRY, M. FABIA, M. GONZALEZ, M. DACCORD, Mme ORTOLA (a donné procuration à M. DACCORD à son départ, avant le vote de la délibération n°2024/03/18/03), Mme MORIN, M. BEAUTÉ, M. LEMARCHAND, Mme DEGERT, Mme RIVENC, M. BOURDON, Mme LAMOTTE, Mme PALACIOS-TOUMI (a donné procuration à M. LABARDIN à son départ, avant le vote de la délibération n°2024/03/18/01), M. DROUET, M. THÉAU, Mme ALLANT-REDIN, M. VIVION, Mme ALLOIX, Mme DESTRIAU, M. RESSOT et M. BERGES.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Mme BAUDON (procurator à M. Jean-Bernard LATOUR), Mme BURBAUD (procurator à Mme SUKKARIE), M. BONADEI (procurator à M. GONZALEZ), Mme ALIOUM (procurator à M. FABIA), M. DELHOMME (procurator à Mme JARDRY) et Mme DARIAC (procurator à M. LECUYER).

**ABSENTES EXCUSÉES :** Mme HÉGUITCHOUSY et Mme CURADO BALLU.

**RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE :** M. LABARDIN (pour le vote de la délibération n°2024/03/18/04).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. THÉAU.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :** 35.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** 12 mars 2024.

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

III. RELEVÉ DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE ET AVENANTS PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

IV. DÉLIBÉRATIONS

2024/03/18/01 – Engagements quartiers 2030 – Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 – Adoption.

2024/03/18/02 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 – Débat – Vote.

2024/03/18/03 – Location des espaces du Château de l'Ermitage – Création des tarifs.

2024/03/18/04 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'autorisations d'urbanisme au Maire.

2024/03/18/05 – Location et installation de structures, stands et matériels annexes pour les manifestations de la ville de Gradignan – Appel d'offres ouvert – Attribution des accords-cadres.

2024/03/18/06 – Souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » : Constitution d'un groupement de commandes pour la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Gradignan et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.).

2024/03/18/07 – Végétalisation de l'espace public – Plan « 1 million d'arbres » – Demande de subvention d'investissement – Contrat de co-développement 6 – Mise à jour janvier 2024.

2024/03/18/08 – Château de l'Ermitage – Désignation d'une salle pour la célébration des mariages hors de la mairie.

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**MONSIEUR LE MAIRE OUVRE LA SÉANCE ET DONNE LES PRÉCISIONS SUIVANTES :**

« Mes chers collègues, la séance du Conseil municipal du 18 mars 2024 est ouverte. Je vous propose de désigner Monsieur THÉAU comme secrétaire de séance. Une petite précision sur l'ordre du jour, lorsque Monsieur LATOUR présentera la délibération n°2024/03/18/04 « Désignation d'un membre du Conseil municipal pour la délivrance d'autorisations d'urbanisme au Maire », je sortirai de la salle. Je passerai donc la présidence au premier adjoint, Monsieur LATOUR. Je reviendrai quand la délibération aura été votée. »

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est adopté à l'unanimité sans observation.

« Je vous demande de prendre acte de la liste des marchés à procédure adaptée, des modifications par avenant signées par la Ville de Gradignan qui était jointe comme d'habitude à votre convocation ».

**RECENSEMENT DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE  
ET MODIFICATIONS (AVENANTS) SIGNÉS PAR LA VILLE DE GRADIGNAN**

AU 26/02/2024

OBJET DU MARCHÉ / MODIFICATION	MARCHÉ / MODIFICATION SIGNÉ(E) LE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	DURÉE DU MARCHÉ
ENTRETIEN DES RÉSEAUX EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES ET BACS A GRAISSE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	26/01/2024	S.A.S SARP SUD-OUEST 33530 BAGENS	Montant annuel maximum : 50 000 €	4 ans
LOCATION ET ENTRETIEN LINGE PROFESSIONNEL MODIFICATION N° 2-PLUS VALUE	01/02/2024	S.A.S INITIAL 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Montant forfaitaire mensuel : 587,62 €	17 mois
TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GYMNASÉ PIERRE TOUPIAC	19/02/2024	S.A.S. ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE JP FAUCHE 33600 PESSAC	Montant total global et forfaitaire : 131 998,59 €	10 mois
AMÉNAGEMENT DES PARKINGS ET DE LA VOIE DE DESSERTE DU CHÂTEAU DE L'ERMITAGE LOT 2 « ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE - ÉCLAIRAGE » MODIFICATION N° 2 - PLUS-VALUE	22/02/2024	S.A.S. BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	7 732,73 €	3 mois

Monsieur le Maire passe à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

**2024/03/18/01 – ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 – CONTRAT DE VILLE  
MÉTROPOLITAIN 2024-2030 – ADOPTION.**

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

- 5. Institutions et vie politique
- 5.7. Intercommunalité
- 5.7.8. Fonctionnement des assemblées

**2024/03/18/01**

**ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030  
CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2024-2030  
ADOPTION**

---

**Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Dans le nouveau contrat de ville métropolitain 2024 – 2030 le quartier Barthez conserve son statut de Quartier Prioritaire de la Ville. L'objectif de cette délibération aujourd'hui est d'approuver la convention cadre écrite entre l'État et Bordeaux Métropole qui pilote au niveau intercommunal la politique de la Ville. L'agence Nationale de la Cohésion des Territoires a validé pour la Gironde 25 quartiers prioritaires sur 15 communes, avec deux nouveaux quartiers entrants et deux quartiers élargis par rapport au précédent contrat de ville.

Dans un second temps, il vous sera demandé d'approuver une convention territoriale entre la ville de Gradignan et la Métropole de Bordeaux se présentant sous forme de feuille de route pluriannuelle et précisant les actions propres au quartier Barthez. L'animation de la convention territoriale relevant de la commune signataire.

Le contrat de ville de la Métropole Bordelaise « Engagements quartiers 2030 » est l'outil de pilotage de la politique de la ville et de la mobilisation du droit commun. L'enjeu est de réduire les écarts territoriaux en priorisant les femmes, les jeunes et les enfants. Il doit aussi permettre de redonner aux femmes leur place sur l'espace public, leur redonner le « droit de cité », de participer à la vie publique, d'accéder à l'autonomie et donc leur statut de citoyenne de plein exercice. Il est également prévu de mener un travail avec les jeunes sur leur parcours et leur insertion.

Pour répondre au cumul de difficultés de ces territoires, accentuées lors des multiples crises sanitaires et inflationnistes, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, des services publics et des différents signataires. Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques.

Les principaux engagements demandés aux signataires du nouveau contrat de ville d'une durée de 7 ans sont :

1. Le contrat de ville de Bordeaux Métropole s'applique à 23 territoires dont le quartier Barthez à Gradignan,
2. Les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les 18 fiches du présent contrat :

**Au titre des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :**

- Orientation stratégique n°1 : mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers,
- Orientation stratégique n°2 : encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire,
- Orientation stratégique n°3 : accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes.

**Au titre de l'émancipation dans les quartiers :**

- Orientation stratégique n°4 : favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage,
- Orientation stratégique n°5 : développer et mener une stratégie jeunesse,
- Orientation stratégique n°6 : réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale,
- Orientation stratégique n°7 : renforcer l'accès à tous les droits sociaux,
- Orientation stratégique n°8 : améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes.

**Au titre des transitions dans les quartiers :**

- Orientation stratégique n°9 : accompagner la transition écologique,
- Orientation stratégique n°10 : accompagner la transition démographique,
- Orientation stratégique n°11 : accompagner la transition numérique,
- Orientation stratégique n°12 : accompagner la transition démocratique.

**Au titre des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :**

- Orientation stratégique n°13 : du « projet urbain au projet humain »,
- Orientation stratégique n°14 : mener une ambitieuse politique de mixité sociale,
- Orientation stratégique n°15 : favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social.

**Au titre des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :**

- Orientation stratégique n°16 : lutter contre toutes formes de discriminations,
- Orientation stratégique n°17 : faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville,
- Orientation stratégique n°18 : renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

3. La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage présidé par le Monsieur le Préfet et Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, auquel participe l'ensemble des communes signataires, ainsi que l'ensemble des partenaires au présent contrat.

Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

Cela étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir :

- VALIDER le contenu de la convention cadre du contrat de ville de la Métropole Bordelaise ci-annexée « Engagements Quartiers 2030 – Contrat de ville Métropolitain 2024-2030 » et en particulier les trois priorités transversales et les cinq grands enjeux déclinés en 18 orientations stratégiques,
- M'AUTORISER à signer la convention cadre du contrat de ville de la Métropole 2024-2030.

**Après en avoir délibéré, les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.**



**Le Maire,**

**Michel LABARDIN**

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Jacques THÉAU**

**Le Maire :**

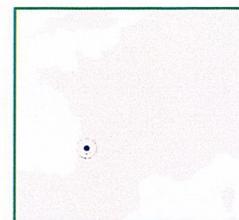
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'une recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Département : Gironde

Commune(s) : Gradignan

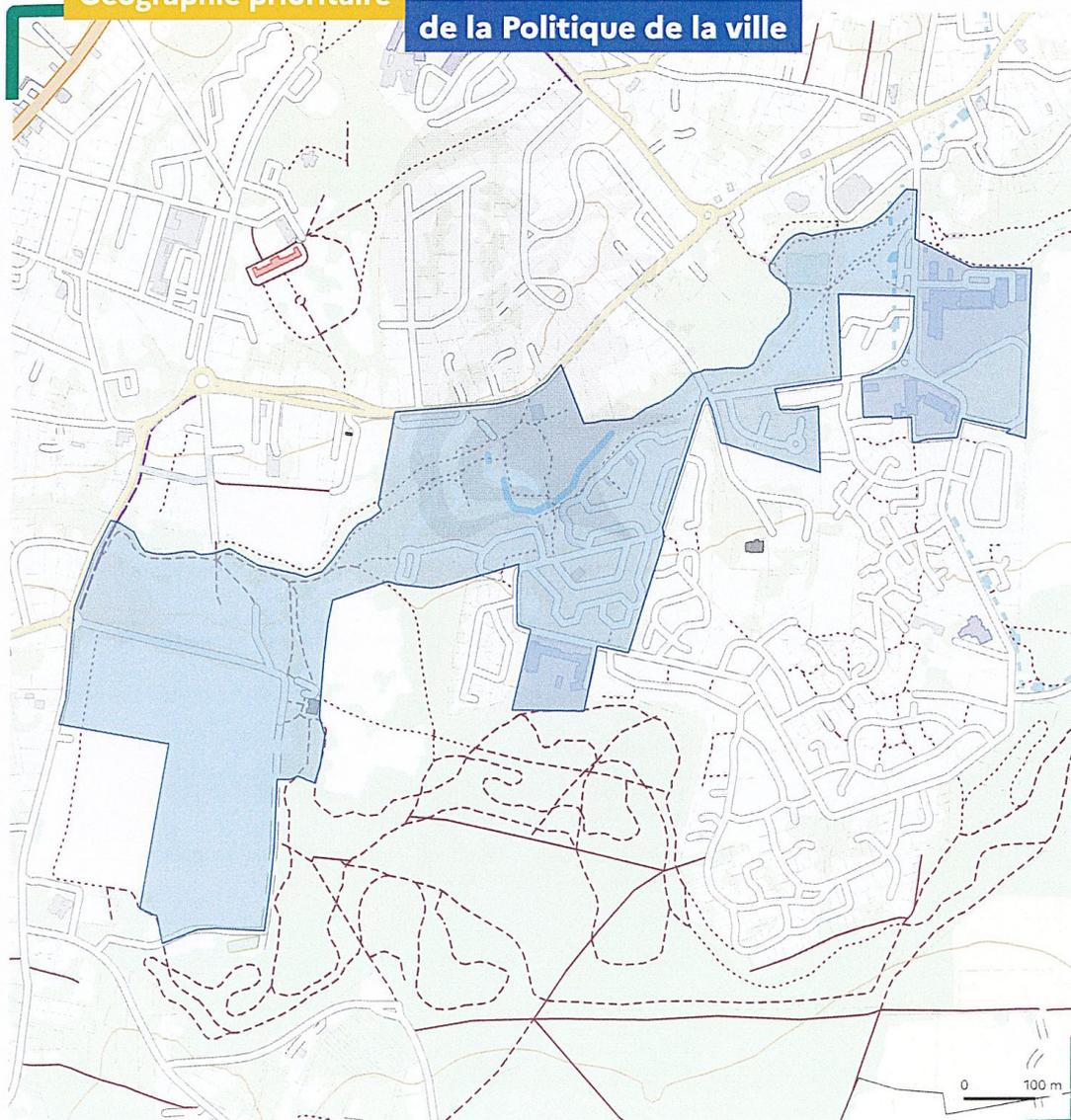
Quartier : Barthez

Quartier prioritaire de la politique de la ville  
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.  
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



### Géographie prioritaire

### de la Politique de la ville



Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle

Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023  
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

*Le convention cadre du contrat de ville de la Métropole Bordelaise (document de 302 pages) est disponible en téléchargement sur le site de la ville.*

## **Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

### **Monsieur LE MAIRE**

*« La première délibération que je vais présenter est « Les engagements quartiers 2030, le contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 ».*

*Je vais vous lire la délibération puis commenter quelques éléments qui se trouvent dans le document très épais que vous avez reçu et qui va vous permettre d'apprécier l'ampleur des ambitions du contrat de ville métropolitain et nous verrons ultérieurement la déclinaison sur Gradignan. Nous pouvons d'ailleurs tout à fait commencer par la ville de Gradignan, puisque dans ce nouveau contrat de ville métropolitain 2024-2030, nous avons pu conserver le statut de « Quartier Prioritaire de la Ville » (QVP) donc nous restons en géographie prioritaire pour le quartier Barthez. Vous avez eu communication d'une cartographie et nous avons observé qu'elle s'est enrichie. D'une part du point de vue de la géographie de l'habitat, elle inclut l'ensemble des 400 logements de la résidence Barthez, le petit secteur pavillonnaire des Florales, les deux groupes scolaires, Le Pin Franc et Malartic et la résidence Chantemerle, pour la partie logement locatif social, c'est à dire trois bâtiments sur quatre. Elle inclut également le collège « Alfred Mauguin » et l'ensemble des équipements publics de la plaine de Mandavit, médiathèque, Théâtre des Quatre saisons, Conservatoire de Musique et Plaine des sports. Mais aussi les locaux sportifs du football et de la Pelote Basque. C'est un périmètre élargi qui inclut des secteurs d'habitat, mais également des secteurs de bâti associatif qui permettra une éligibilité, le moment venu à des appuis financiers au titre de la politique de la ville pour l'inclusion dans ces quartiers. Donc il s'agit aujourd'hui d'adopter la délibération relative à la convention-cadre écrite entre l'État, Bordeaux Métropole et l'ensemble des villes de la Métropole qui ont des quartiers en politique de la ville, ce sont aujourd'hui 25 quartiers prioritaires sur 15 communes avec deux nouveaux quartiers entrants et deux quartiers élargis par rapport au précédent contrat de ville. Il faut savoir que le dispositif QPV permet aujourd'hui éventuellement pour certains quartiers, une sortie en douceur. Pas une sortie sèche parce qu'évidemment, les indicateurs sociaux peuvent s'améliorer dans un quartier et donc potentiellement faire sortir le quartier de la QPV. Mais en même temps, il peut y avoir des retournements de situation d'un exercice sur l'autre. Donc il y a un lissage et un accompagnement en territoire de veille pour ne pas sortir immédiatement du secteur politique de la ville. Alors dans un second temps, il vous sera demandé d'approuver une convention territoriale entre la ville de Gradignan et Bordeaux Métropole, sous la forme d'une feuille de route pluriannuelle qui va préciser les actions propres au quartier de Barthez. Des actions nouvelles, mais des actions récurrentes puisque nous sommes déjà depuis quelques années en QPV. Il y a donc une continuité de l'action publique. Et l'animation de cette feuille de route, c'est la ville puisqu'en fait la politique de la ville, vous l'avez déjà compris, c'est un assemblage prioritaire de l'ensemble des dispositifs de droit commun qu'il s'agisse du logement, qu'il s'agisse de l'action sociale, de l'accès à l'emploi, à la formation, de l'égalité homme-femme, de l'ouverture et de la connaissance des droits de nos concitoyens. Tout ceci, c'est le droit commun et un quartier prioritaire de la ville, il y a une accélération et une focalisation par un engagement de rapidité, de solidarité et de perméabilité entre les différents dispositifs pour aller impacter plus fortement ces territoires déficitaires. Et donc nous verrons dans un second temps comment à Gradignan nous nous organisons pour que ces dispositifs de droit commun soient mobilisés beaucoup plus rapidement. Ce contrat de ville s'est dénommé « Engagement quartier 2030 », puisque nous sommes sur cette temporalité 2024-2030, c'est l'outil de pilotage de la politique de la ville de mobilisation du droit commun. Je le disais, il s'agit de réduire les écarts territoriaux à la fois sur les 25 quartiers prioritaires sur 15 communes, mais aussi les déséquilibres territoriaux que nous devons réduire à l'échelle d'une ville, en priorisant les publics les plus vulnérables ou les plus en besoin de rehaussement de leur propre situation. Nous parlons des jeunes, des enfants, des femmes dans l'espace public, mais aussi dans la mobilisation de leurs*

droits. Il s'agit particulièrement de redonner aux femmes leur place sur l'espace public, le droit de citer, de participer à la vie publique, d'accéder à l'autonomie et donc là aussi, pour toutes les catégories de population qui sont ciblées, d'aller vers un exercice de citoyenneté justement, de plein exercice.

Pour les jeunes, nous sommes sur un public très prioritaire puisque dans ces quartiers là, le taux de chômage, le taux de décrochage scolaire, le taux d'accès à la formation sont plutôt des taux dégradés, donc il s'agit de donner des nouvelles impulsions pour rétablir le droit à la formation, à l'emploi par des dispositifs accompagnés. Donc cette politique de la ville se mobilise sur l'ensemble des politiques de droit commun, des services publics des différents signataires, la ville de Gradignan, évidemment est signataire puisqu'elle est concernée. D'autant que depuis 4 ans, par l'accentuation des événements traumatiques, sociétaux que nous avons connus, crise sanitaire, crise inflationniste, crise démocratique aussi, il faut bien le dire dans un environnement de danger, de menace au niveau international, mais qui se répercute aussi sur le moral de nos concitoyens. Cela fait un ensemble d'éléments pathogènes qui accentue les difficultés de rétablissement personnel de population déficitaire. Donc l'effort ne doit être que plus important. Nous nous engageons à mettre en œuvre, comme toutes les collectivités concernées, l'ensemble des dispositifs. Vous avez ici un résumé finalement des actions prioritaires que vous retrouvez déclinées. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de le lire, mais même si ce n'est pas le cas, il faudra que nous revenions notamment dans la commission sociale et dans toutes les commissions d'ailleurs, activité économique en particulier sur ces éléments d'accélération de la réduction des inégalités territoriales et d'inégalités entre les publics. Donc au titre des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité.

Il s'agit de trois orientations stratégiques. Vous les avez lues, accompagner vers l'insertion et l'emploi, notamment les femmes et les jeunes des quartiers. Et là, nous avons un outil que nous allons mobiliser c'est bien sûr l'espace Barthez en particulier qui est au cœur du Quartier Politique de la Ville. Mais également l'ouverture de ce nouvel écosystème à l'Ermitage, centré autour de l'action économique, l'emploi, l'insertion et l'incubateur de l'entrepreneuriat au féminin, c'est un outil à la fois hors site QPV, mais qui pourra se transporter également dans l'espace Barthez pour aller au-devant des publics, puisque ces politiques-là visent à apporter de la plus-value en facilitant la mobilité du public vers les lieux ressources, mais aussi en allant vers et c'est un élément important pour accrocher certaines personnes en déficit qui se censurent ou qui n'osent pas aller dans les lieux où les services peuvent leur être proposés.

Encourager le développement économique dans les quartiers, notamment l'économie sociale et solidaire. Mais nous nous reposons sur les initiatives associatives. Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers, notamment celui des femmes. Je parlais de l'incubateur la Canopée qui est un outil qui, dans les nouveaux locaux de l'Ermitage va doubler de capacité et nous fondons beaucoup d'espoir sur une accentuation de cet accompagnement.

Au titre d'émancipation des quartiers, favoriser, accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage. Nous savons que le soutien à la parentalité est à la fois un aspect de la promotion des parents et en même temps un effet direct et indirect sur les enfants pour consolider la démarche éducative. Permettre aux parents de se réapproprier leur responsabilité éducative et venir les étayer par l'aide aux devoirs, par le périscolaire, par les activités d'animation socio-éducatives à l'EPAJG. Et par les lieux de parole, d'échanges sur l'espace Barthez. Développer et mener une stratégie jeunesse. Notre outil ici, localement, c'est l'EPAJG bien évidemment. Réduire les inégalités en matière de santé, notamment en matière de santé mentale. Point très sensible, notamment depuis la période COVID dans beaucoup de populations jeunes, un dernier sondage montre qu'il y a plus de 40 % des jeunes qui se disent en situation psychologique fragile quelles que soient les catégories sociales. Donc la peur de l'avenir, la peur du déclassement social, l'ambiance générale, véhiculée aussi par toutes les communautés éducatives qu'il s'agisse des parents, de l'école ou intermédiaires

*sociaux. Cela pèse lourd sur la santé mentale des jeunes, à l'heure où l'hôpital public est en profonde crise sur des réductions de lits. Un des premiers sinistres, c'est quand même la pédopsychiatrie, à la fois parce qu'elle est très réduite en secteur libéral et que l'hôpital public est surchargé. Cela nous dépasse bien évidemment, mais c'est un aspect important du contrat de ville, qui doit notamment permettre de désigner des référents en pédopsychiatrie qui viennent accompagner les jeunes. Et même si le Gouvernement a offert la possibilité de consultation ou téléconsultation à raison de 10 par personne sur des durées de 30 minutes, nous savons que c'est insuffisant pour accompagner des jeunes ou des adultes en situation de précarité, de vulnérabilité.*

*Renforcer l'accès à tous les droits sociaux, cela est extrêmement important aussi. Nous nous apercevons que beaucoup de personnes qui ont des droits ne les utilisaient pas, ne les actionnent pas, alors qu'en réalité cela permettrait de solvabiliser leur parcours et de leur redonner une certaine dignité là où l'échec est durement vécu.*

*Améliorer l'accès et l'offre en matière de sport, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier, notamment des jeunes et des femmes. Et nous voyons comment les clubs associatifs de sport, de loisirs ou de culture sont mobilisés sur la plaine des sports de Mandavit en particulier. Nous voyons comment le club de foot est très utilisé par les jeunes du quartier Barthez et il faut les attirer également à la médiathèque.*

*Au titre des transitions dans les quartiers, accompagner la transition écologique, la transition démographique, la transition numérique et la transition démocratique. La présence d'un médiateur numérique, nous en avons un à Gradignan, est un élément de raccrochage social ou en tous les cas de réduction des écarts de connaissances et de vulnérabilités, la concertation, les lieux de parole et lieux de médiation que nous pratiquons sur l'espace Barthez. Nous le verrons sur notre feuille de route dans un second temps ils mériteront d'être encore plus développés.*

*Au titre des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs du projet urbain en projet humain, la politique de mixité sociale, la tranquillité et le lien social. Je crois que là nous voyons comment ces dernières années la thématique de la tranquillité publique a émergé en force parce que les plus vulnérables sont les plus exposés au risque des violences dans l'espace public, des dégradations et des mouvements de population publique. Donc il y a une forte demande de tranquillité, de sécurité qui relève à la fois de l'ordre public, mais aussi de la médiation, de façon à ce que les auteurs de troubles en particulier, ne trouvent pas exclusivement de la sanction, mais puissent trouver aussi des espaces de médiation et notamment grâce à la prévention spécialisée. Et la mixité sociale un petit peu partout, nous le voyons et c'est très promu dans les politiques publiques. Toutes les villes s'y attachent. C'est de pouvoir désormais concevoir l'habitat, non pas de façon monofonctionnelle, c'est à dire des quartiers de propriétaires, des quartiers de locataires dans les logements locatifs sociaux, mais des quartiers intégrés. Nous le voyons dans le projet de ZAC de centre-ville où nous trouvons de la propriété privée, nous trouvons du bail réel solidaire pour des jeunes accédants qui ne peuvent pas aujourd'hui accéder à la propriété. Nous trouvons du logement locatif social selon les 3 niveaux, le PLAI, le PLU, et le PLS, en fonction des niveaux de ressources, ce qui permet et nous avons quelques exemples de résidences où nous ne savons plus aujourd'hui distinguer qu'est-ce qui est du privé et qu'est-ce qui est du logement locatif social. Et quand nous arrivons à ne plus distinguer qui « habite quoi » dans une résidence cela veut dire que nous avons atteint l'objectif, une sorte de banalisation positive des choses pour éviter la discrimination et donc inversement dans les quartiers à forte concentration de locatifs sociale, nous allons nous attacher à favoriser la vente de logements à des propriétaires qui peuvent accéder dans des conditions aménagées puisque le coût est inférieur à la valeur vénale du bien. Et pendant 10 ans, le logement va rester dans le décompte du logement locatif social de la loi SRU. C'est ce qui s'est passé à Barthez, avec la vente de Barthez 4, c'est ce qui s'est passé à Chantemerle. Et c'est ce qui va continuer puisque les pavillons des Florales ont été mis en vente et c'est un dispositif intéressant parce que ceux qui ne peuvent pas acheter restent dans les lieux. Et puis le jour où ils*

déménagent, il est proposé à des locataires du même bailleur, qu'ils habitent sur place ou qu'ils habitent dans d'autres résidences.

Au titre des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs, lutter contre toutes les formes de discrimination, faire de l'égalité femmes / hommes une thématique forte du contrat de ville et renforcer l'adhésion aux valeurs de la République et de la laïcité. Là, nous voyons bien que nous sommes également sur un point dur d'évolution sociétale et pour reprendre la question des valeurs de la République, la laïcité aujourd'hui a plus que jamais besoin d'être réaffirmée, d'être incarnée, d'être vécue et d'être protégée. Les menaces sur la laïcité sont nombreuses et il faut lutter par le biais de l'éducation d'abord, mais par le biais aussi des engagements de la société toute entière pour faire reconnaître l'impartialité de l'État, le respect des autres, la cohabitation pacifique entre les religions, mais le respect de la séparation entre les religions et l'État. Et l'égalité femmes / hommes évidemment, dans l'espace public pas simplement dans l'entreprise ou dans l'emploi par l'égalité des salaires et vous savez qu'aujourd'hui toutes les entreprises sont soumises à pouvoir publier leurs indicateurs sociaux d'écart de rémunération et surtout d'un indicateur d'inclusion et d'égalité hommes / femmes, qui permet aussi de porter à la connaissance du public les efforts que font les entreprises ou les collectivités, c'est une très bonne chose. Mais dans l'espace public, il faut également penser, dans nos opérations d'aménagement, à ce que l'espace public soit ouvert, protecteur pour toutes les catégories de population, en particulier celles et ceux qui peuvent être vulnérables. Nous pensons l'aménagement de la voirie à hauteur de personnes âgées, à hauteur d'enfants et à hauteur de sécurité pour les femmes qui, dans certains lieux, à certains moments, peuvent se censurer et sont obligées encore d'utiliser des voies détournées pour ne pas emprunter certains itinéraires.

J'en profite pour dire que c'est une thématique que nous avons porté à maintes reprises et qui reste d'actualité sur le campus universitaire où il y a trop de no man's Land et encore d'agressions qui sont passées sous silence et qui constituent une vraie menace pour les étudiantes. Nous nous sentons particulièrement concernés. Voilà un petit peu les grandes thématiques que nous retrouvons dans ce volumineux rapport. Je signerai aux côtés des autres collectivités, de l'État, de la Métropole prochainement le contrat de ville et dans un second temps, nous regarderons plus précisément en commission et en Conseil comment nous allons le décliner sur la ville de Gradignan pour ne pas en faire simplement une qualification administrative mais en faire quelque chose de vécu, par l'aménagement urbain, par la mobilisation de toutes les ressources sociales de la ville. C'est un contrat dans lequel nous nous engageons. Le quartier Barthez était limite en termes de maintien en politique de la ville et côté de la Direction, nous avons beaucoup œuvré en allant rencontrer Monsieur le Préfet, les services de la Préfecture pour faire maintenir ce quartier en politique de la ville, puisque nos efforts de rééquilibrage ont porté leurs fruits il y a quelques années, grâce ou à cause d'une politique pas suffisamment équilibrée du bailleur social qui a relogé un certain nombre de populations en difficulté venant d'autres communes. Et c'était nécessaire évidemment au titre de la solidarité territoriale. Mais il y a eu des ruptures d'équilibre avec des indicateurs qui ont été plongés dans le rouge du point de vue de familles monoparentales, du taux de chômage et des indicateurs de précarité économique. Donc la mixité se faisait un petit peu trop à l'envers, donc nous avons rétabli un peu la situation de façon plus équilibrée. Ce qui est une bonne chose pour la mixité mais qui a forcément atténué les indicateurs sociaux. Mais au titre de l'accompagnement dans le temps, nous restons en politique de la ville et j'espère que nous allons y rester suffisamment pour pouvoir continuer à injecter dans ce quartier-là une plus-value, éviter l'isolement, éviter une territorialisation de la précarité et favoriser la porosité entre les différents quartiers de la ville. Ce sont beaucoup d'orientations beaucoup d'intentions, mais derrière tous ces documents administratifs, il reste à incarner les intentions dans des réalités palpables. Voilà mes chers collègues, quelques commentaires de ce contrat de ville. Si vous souhaitez intervenir ? Madame DESTRIAU. »

## **Madame DESTRIAU**

« Ce contrat de ville métropolitain est tout à fait intéressant pour être l'occasion pour notre commune d'améliorer les conditions de vie des habitants, comme vous l'avez souligné, particulièrement dans les quartiers où les loyers sont les moins élevés. Donc le quartier Barthez, le quartier Favard, Malartic, Lange, Saint-Géry et Eurofac.

L'ensemble des politiques publiques qui touchent à la vie quotidienne des habitants est concernée. La santé, l'accès au droit, l'emploi, le développement économique, la gestion de l'espace public, l'urbanisme, le logement, la culture et la citoyenneté. Il est essentiel de soutenir le tissu associatif et les forces vives dans ces quartiers. Ce sont des acteurs et des actrices essentiels au quotidien pour les Gradignanais de ces quartiers.

Il y a déjà eu donc la rénovation du centre de Lange, la mise en place d'un espace social à Favard, Barthez et j'aimerais vraiment que, enfin, je pense que de toute manière, c'est votre désir aussi, puisque vous en avez parlé, j'aimerais vraiment que ces efforts soient poursuivis. L'aménagement du château de l'Ermitage est intéressant, mais il est vrai que c'est à nouveau un projet dans le centre et certains habitants de Gradignan en particulier du côté de Malartic se plaignent par moments d'être moins pourvus, moins équipés. Il faut aussi veiller à conserver une mixité sociale dans le centre et au sud de Gradignan. Et pour cela, la construction davantage de logements sociaux dans cette partie de la ville serait une bonne idée. Donc c'est prévu, je le sais, mais nous sommes toujours en dessous des 25 % réglementaires, donc un effort à faire de ce côté-là, pour éviter justement ce dont vous avez parlé aussi, qu'il y ait différents territoires dans la ville et que ce soit bien une mixité sociale homogène sur l'ensemble de notre commune. D'autre part, il y a certains quartiers comme Rosiers Bellevue, Martinon où le problème d'un permis de louer se pose. Ce qui est compréhensible car un certain nombre de logements sont vétustes voire insalubres. Je me permets d'en parler parce qu'il me semble que c'est un petit peu apparenté quand même avec la politique de la ville. Il faut certainement bien mesurer ces décisions car il y a très peu de logements à louer sur notre commune. Alors, plutôt qu'une interdiction totale de la location de ces logements, pourquoi ne pas accompagner les propriétaires pour faire des rénovations intelligentes, avec des fenêtres qui s'ouvrent, des ventilations, un accès incendie aux normes, une isolation bien faite, des sanitaires corrects. Cela permettrait de conserver des petits loyers dans le centre de Gradignan pour des étudiants, des apprentis par exemple. Je ne connais peut être pas assez la situation mais c'est une suggestion. Pour garantir l'égalité hommes / femmes, il faut arriver à lever absolument les freins liés à la garde d'enfants, vous l'avez souligné aussi. L'aménagement du centre conduira à une augmentation du nombre d'habitants. Donc je pense que dès maintenant il faut anticiper les besoins en matière de crèches car actuellement de nombreux parents voient leurs demandes refusées. Alors il est vrai qu'à Gradignan nous avons des crèches qui sont très bien équipées, je sais aussi reconnaître toute la chance que nous avons d'avoir ces équipements mais avec une population qui est en croissance je pense qu'il faut à nouveau se pencher sur ce problème. Pour de nombreuses familles, ce manque de places en structure d'accueil conduit souvent plus les femmes, il faut bien le dire encore, à abandonner leur emploi ou à continuer à l'exercer à temps partiel. Nous allons avoir deux nouvelles écoles à Gradignan qui vont remplacer l'école de Saint-Exupéry. Ce serait peut être mieux donc d'avoir un projet cohérent, en harmonie avec ces projets d'écoles pour qu'il y ait à proximité des nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance à Gradignan.

J'attire d'autre part votre attention sur le fait qu'un certain nombre de familles de Gradignan sont confrontées à des problèmes concernant l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap. C'est un problème qui dépasse un peu la commune. Mais cette année, une dizaine de familles se sont retrouvées sans solution pour leur enfant car l'Ulis Malartic était complète. Le désengagement de l'État pour créer de nouvelles places en Ulis conduit également de nombreuses femmes à arrêter de travailler pour s'occuper de leur enfant en situation de handicap. Alors bien sûr, ce n'est pas un problème qui est du ressort de la Commune. Mais nous pourrions peut être avec le Conseil municipal appuyer cette demande

*d'ouverture d'une deuxième Ulis. Je vous remercie. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Merci Madame. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BERGES. »*

**Monsieur BERGES**

*« J'avais juste une question à poser sur la transition démographique, de quel type de transition démographique s'agit-il ? Est-ce qu'il s'agit de vieillissement ou de l'arrivée de jeunes sur la Commune ? »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Oui, il s'agit davantage d'accompagner le vieillissement. Puisque pour reprendre une terminologie qui a fait florès, le réarmement démographique, nous n'avons pas beaucoup de prise dessus, sauf à se mettre au travail. Mais par contre, accompagner les âges de la vie et notamment les anciens. Nous voyons que le sujet socialement est très présent et la question se pose aujourd'hui, en particulier dans les secteurs socialement déficitaires, comment nous accompagnons les personnes âgées soumises à de forts effets de précarité, de ressources très faibles et de mobilité. »*

**Monsieur BERGES**

*« Oui, parce que c'est dommage qu'il n'y ait pas de maison de retraite publique médicalisée à Gradignan, avec des tarifs plus bas que les maisons de retraite privées. Et c'est un petit peu dommage parce que c'est un besoin avec le vieillissement démographique. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Le jour où le plan gérontologique du Département isolera un besoin dans ce secteur, j'y serai très favorable. Mais par contre, je serai favorable plutôt à l'initiative associative que du privé. Et là il faut trouver les bons opérateurs qui vont bien parce que vous savez, c'est très encadré. Nous ne créons pas une maison de retraite parce que nous avons envie d'en créer une, cela doit correspondre à un plan gérontologique issu lui-même d'indicateurs démographiques qui ont été croisés et qui sont de la compétence du Département. Merci. Quelques éléments de réponse sur les différents quartiers de la Ville, notre effort, c'est précisément à la fois d'accentuer les efforts dans le secteur politique de la ville, mais aussi de prévenir dans d'autres quartiers des effets de dégradation. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, l'espace Barthez a été dupliqué dans le quartier le Brandier / Favard, de façon à commencer à porter des éléments de réponse dans un lieu public. Un appartement qui a été mis à notre disposition par le bailleur Mésolia pour accueillir des habitants de façon libre en journée et en soirée. L'espace Barthez est un modèle d'initiatives municipales qui se dupliquent. Notre souhait est profondément le mien, par conviction ce sera ensuite de pouvoir le dupliquer dans d'autres quartiers, je pense dans le secteur du Naudet. D'offrir ces espaces publics qui sont des lieux d'écoute, de parole, des lieux d'accompagnement des situations individuelles et en même temps qui permet de redonner le sentiment du collectif à des personnes dont la situation les a complètement atomisées et désolidarisées de l'ensemble. Donc voilà, nous le dupliquons et cela permet de prévenir de la même manière que des des éléments de service public tels que la crèche de Favard, dès l'origine intégrée à ce nouveau programme de logement a permis d'offrir une solution de proximité. Sur la question par exemple, vous disiez l'Ermitage, c'est encore le centre, en réalité nous sommes sur deux pieds. C'est la relation entre le centre, ou en tous les cas, les centralités de services et puis les quartiers qui seraient moins dotés de centralité de service. Même si le quartier de Malartic est une centralité en lui-même, nous avons les groupes scolaires, le*

collège, des services commerciaux, nous avons le Centre Communal de l'Enfance tout de même, dont le siège est dans le quartier de Malartic. Donc il y a vraiment une centralité de services. Et je disais tout à l'heure, il y a un double mouvement, c'est à la fois de faire venir de la ressource à l'espace Barthez, mais c'est aussi d'encourager la mobilité pour sortir du quartier. Je rencontre des jeunes du quartier Barthez et quand je les vois, nous parlons directement de cela. Je leur dis : vous pouvez pas non plus prétendre à tout avoir sur le quartier. D'ailleurs, l'ouverture c'est la mobilité, c'est à dire d'aller ailleurs où il y a d'autres ressources. Et de ce point de vue, je crois que nous avons été bien inspirés de bagarrer et d'obtenir le prolongement de la Liane 8 qui s'arrêtait à Malartic et qui va aujourd'hui jusqu'à Laurenzane, qui connecte donc le quartier de Malartic au centre ville et qui est très utilisé, c'est un succès qui a été remarqué par Keolis et Bordeaux Métropole. Sur la diversité de la mixité sur la commune, nous y travaillons puisque tous les nouveaux programmes de logements, ils ne sont pas très nombreux mais ont un quota de 30 % de logements locatifs sociaux. Et vous le savez, nous sommes en train de préparer sur le quartier de Canteloup un éco-hameau d'environ 35 logements à bail réel solidaire qui va permettre à des jeunes, des accédants à la propriété, jeunes ou moins jeunes, mais dont le niveau de ressources ne permet pas d'accéder à la propriété dans un lieu géographique préservé fait de lotissements et de maisons de caractère le plus souvent, de pouvoir amener des jeunes ménages avec des enfants à devenir propriétaires et à partager la vie sociale de ce quartier, et en renforçant également la centralité de commerce de Canteloup. Nous ne sommes pas au 25 %, nous y sommes pas loin, nous sommes à plus de 22, bientôt 23. Et nous avons mis l'accent sur la construction de résidences étudiantes parce qu'il y a une insuffisance chronique de logements étudiants qui est, je le dis toujours, c'est un peu une honte de traiter nos étudiants d'une si mauvaise manière. Beaucoup décrochent parce qu'il ne peuvent pas, surtout les étudiants boursiers, se loger dans la métropole bordelaise et singulièrement sur le campus le plus grand sur nos trois villes. Donc vous avez vu la résidence Claudette COLVIN, de 222 logements, la rénovation du village 6. Il y a un programme CROUS de près de 400 logements qui va démarrer, le Directeur du CROUS me l'a confirmé récemment. Et le projet Paulin de Nole avec du logement locatif, un hôtel également qui se trouve sur la pointe du territoire de Gradignan, après le village 6. Donc nous allons être très vite au 25 % de logement locatif social et nous allons continuer. Pourtant nous allons continuer à donner des autorisations de cession de patrimoine plus ancien pour que des locataires puissent devenir propriétaires, c'est une évolution. En assumant le risque qu'au bout de 10 ans cela sorte du logement locatif social et que cela vienne nourrir à nouveau notre obligation de construire parce que je crois que c'est le mouvement, mais notre cible prioritaire aujourd'hui, cela va être, puisqu'il y a beaucoup de locatif social de très bas prix c'est de faire du BRS pour s'occuper également des émergents, c'est à dire les jeunes couples actifs avec enfants qui aujourd'hui se trouvent exclus. Un excellent article ce matin dans le Sud-Ouest qui prend l'archétype d'une commune hors métropole qui s'appelle La Brède. Vous voyez que le prix au mètre carré est l'équivalent de ce qu'est aujourd'hui le prix dans la Métropole et avec des terrains à bâtir qui se négocient à 300 000 €, le prix, assez exorbitant, qui est pratiqué à Gradignan ou dans nos communes. Donc nous voyons que l'exclusion ne cesse par cercle concentrique d'aller toujours plus loin. Il faut rapatrier ces populations dans nos communes de façon à avoir une vraie mixité générationnelle et sociale.

La question très particulière des résidences Rosiers Bellevue et Martinon, est que le permis de louer nous en avons fait une expérimentation mais qui n'a pas été concluante parce qu'il y a aucune finesse d'appréciation. C'est du traitement en bloc et du traitement qui ne prend pas en compte les particularités de chaque logement. J'ai dit à la Métropole que dans ces conditions, nous sortons du permis de louer parce que je souhaite qu'il y ait une appréciation au cas par cas. Mais il y a quand même un sujet qui nous dépasse, c'est celui de la mise aux normes de sécurité dans un certain nombre de résidences, notamment dès qu'il y a des autorisations d'urbanisme pour l'isolation des façades et la rénovation extérieure. Il y a forcément une mise aux normes, qu'il s'agisse d'électricité, de de sécurité incendie, qui rend

caduque la capacité à louer certains logements sur les demi niveaux, sur les sous-sols ou sur les rez-de-jardin. Et là nous sommes sur un problème qui engage la responsabilité du Maire et des élus. Et donc nous regardons au cas par cas maintenant avec chaque résidence, comment la mise à niveau peut se faire. Mais bien évidemment, nous restons favorables à ce que des loyers à bas prix puissent être continués à être accessibles. Il faut juste s'assurer que nous puissions faire la différence entre des logements acceptables et ceux qui ne le sont pas et que les conditions de sécurité soient remplies. Je nuancerai votre appréciation sur la question des gardes d'enfants parce que nous sommes au mois de mars effectivement, il y a des enfants qui ne peuvent pas être accueillis à temps plein dans nos structures de petite enfance. Mais il y a toujours des solutions au cas par cas. Précisément parce que nous avons une bonne vision de la capacité entre les crèches collectives, les crèches familiales et les micro-crèches et les assistantes maternelles privées et les maisons d'assistantes maternelles. Nous avons donc une bonne connaissance du potentiel. À la rentrée, chaque année, nous arrivons à satisfaire à peu près tout le monde. Mais évidemment, quand c'est plein, ensuite, il peut y avoir des difficultés dans le courant de l'exercice. Nous trouvons toujours des solutions, notamment en réservant une ou deux places d'urgence pour des familles, notamment des mères qui accèdent à l'emploi et qui ont besoin quelquefois du jour au lendemain de trouver une solution. Donc nous avons un taux de couverture qui est élevé et ensuite la prospective est un petit peu difficile. Il y aura de nouveaux besoins liés à la ZAC du centre-ville et en même temps, il y a le vieillissement naturel qui va libérer des places donc le moment venu, s'il faut passer à l'étape d'une création de crèche supplémentaire, c'est quelque chose qui pourrait être envisagé. Quant aux enfants en situation de handicap, les créations d'Ulis ont toujours été favorisées. Nous en avons à Martinon et à Saint-Exupéry. Nous sommes toujours partants, même si cela coûte pour la commune en personnel municipal. Il faut dire qu'il y a eu un gros effort de fait dans plusieurs directions par la ville et cela serait prétentieux de dire en termes d'exemplarité, mais tout de même. D'une part, nous sommes une des rares villes à ouvrir autant à la découverte des métiers et les stages pour des personnes handicapées, ici en mairie, dans nos services municipaux et dans nos services techniques. Voilà, vous le savez, il y a une tradition historique de d'emploi de personnes en situation de handicap ou de jeunes en situation de découverte professionnelle et il y a deux fronts sur lesquels nous sommes engagés en y mettant des moyens, ce sont les écoles puisque les Ulis, c'est une chose. Mais il y a aussi les intégrations et les inclusions individuelles ou collectives d'enfants dans les autres classes, les enseignants les prennent en compte. Mais quid du périscolaire du matin, du repas de midi et du périscolaire le soir ? Et ce sont nos agents qui encadrent et nous les formons et les accompagnons pour être à la hauteur des satisfactions des besoins des enfants. Et deuxièmement il y a l'EPAJG où nous avons négocié dans le bon sens du terme avec certaines familles, de pouvoir mettre un niveau d'encadrement supérieur pour que ces enfants puissent avoir accès au droit commun des centres de loisirs, là où par le passé, ils en étaient exclus. Alors ce n'est pas facile parce que nous avons des situations compliquées. Accueillir des enfants de troubles envahissants du développement ou du spectre de l'autisme, cela suppose la formation et les personnels ne sont pas forcément préparés à cela. Il faut de l'appui extérieur. Nous nous entourons d'ailleurs d'expertise, d'associations extérieures pour nous aider. Voilà, l'inclusion est quelque chose qui est important non seulement pour les enfants eux-mêmes, mais pour les familles qui doivent rejoindre plus que le sentiment, la réalité de faire partie d'un corps social dont ils ne sont pas exclus. Et cela reste pour nous un engagement important et nous allons continuer à le décliner. Voilà mes chers collègues, est ce qu'il y a d'autres contributions ? Sinon je vous propose de voter donc pour ce contrat de ville métropolitain pour l'adoption à l'unanimité. Je vous en remercie. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2024/03/18/02 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 – DÉBAT – VOTE.**

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

- 7. Finances
- 7.1. Décisions budgétaires
- 7.1.1. Débat d'orientations budgétaires

**2024/03/18/02**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

**DÉBAT – VOTE**

---

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur prévu à l'article L 2121-8* ».

L'article 107 4° de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) est venu modifier l'article L 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. C'est ainsi que « *Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Conformément au Décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), joint en annexe de la présente délibération, a été établi et transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour servir de support au débat.

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGCT et précise que « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel ».

Le débat est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- ↳ PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires ;
- ↳ PRENDRE ACTE de la tenue du débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires préalable à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

 Le Maire,  
  
Michel LABARDIN

Le secrétaire de séance,  
  
Jean-Jacques THÉAU

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

## **VILLE DE GRADIGNAN**

### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

#### **LE CADRE JURIDIQUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur prévu à l'article L 2121-8 ».

L'article 107 4° de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) est venu modifier l'article L 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). C'est ainsi que « dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Enfin, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGCT et précise que « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel ».

Aussi, conformément à la loi, voici les orientations qui guideront la préparation du budget primitif de la Commune pour 2024, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2024.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

L'élaboration du ROB puis ultérieurement du Budget Primitif résultent de choix locaux mais aussi de décisions nationales voire européennes. La Collectivité est dépendante de ces décisions supra-communales, qui impactent son activité et ses marges de manœuvre (politique économique, environnementale, inflation, taux d'intérêt, évolution du point d'indice de la fonction publique...)

Selon les perspectives économiques mondiales publiées récemment par la Banque Mondiale, un resserrement des conditions financières et un ralentissement de l'économie sont anticipées à court et moyen terme. Les dégâts causés par la pandémie de la Covid 19 s'ajoutant à l'invasion en Ukraine, aux conséquences du réchauffement climatique et du conflit Israélo - Palestinien ont accentué les tensions sur l'économie, qui pourrait connaître une période prolongée de croissance faible et d'inflation relativement élevée (au regard des taux d'inflation sur la dernière décennie).

Ce contexte particulier de risque de stagflation (ralentissement de la croissance avec une inflation élevée) perturbe l'activité, l'investissement et le commerce avec en parallèle la levée progressive des mesures de soutien budgétaires dans les pays développés (blocage des prix de l'énergie, aides financières aux particuliers et entreprises...) et d'accompagnement monétaire pour limiter la hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers.

Il en ressort, selon les dernières statistiques, un niveau de revenu par habitant dans les pays développés inférieur à 5 % à celui de la période pré-Covid.

La guerre en Ukraine puis les fortes tensions au Moyen-Orient ont provoqué une flambée des prix sur les marchés de l'énergie, qui assombrissent les perspectives de croissance mondiale. Les revenus réels diminuent, les coûts de production progressent et les conditions financières se dégradent.

Les marges de manœuvre budgétaires des différents gouvernements se dégradent et demeurent limitées. Les priorités devraient s'orienter pour les dépenses vers des aides ciblées aux populations vulnérables (carburant, électricité...).

Les déficits publics se sont creusés et les dettes publiques ont fortement augmenté pour pallier la crise sanitaire et économique.

Sur 2023, l'Europe s'est située au milieu d'un « troisième choc énergétique ».

En premier lieu, la pandémie sanitaire a fortement impacté les investissements dans le gaz et le pétrole. Dès lors, les marchés ont connu une pénurie d'approvisionnement et des prix élevés.

Le conflit russo-ukrainien est venu réduire considérablement les exportations des pays producteurs.

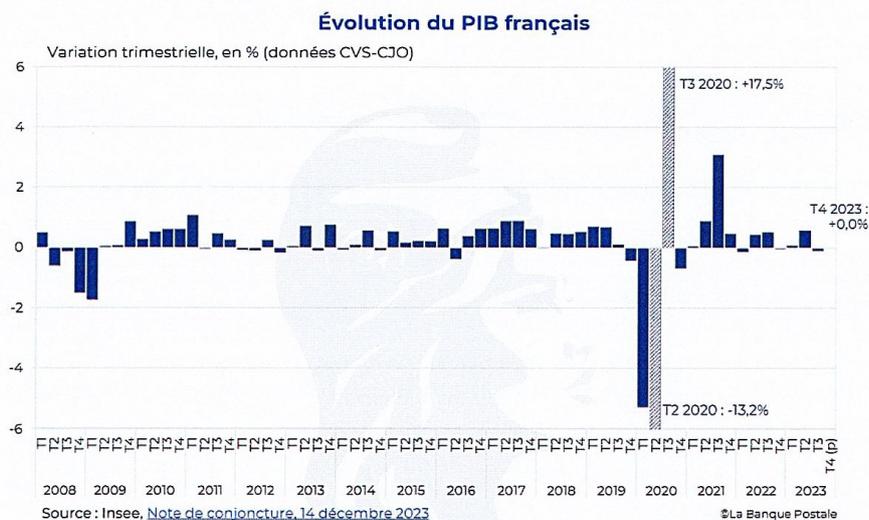
Enfin, depuis l'été, la Russie ne fournit plus la totalité des volumes prévus. Les prix du gaz, de l'électricité, du charbon, des carburants... ont progressé fortement et les gouvernements essaient de protéger les consommateurs contre les chocs tarifaires en distribuant des aides financières.

Dans ce contexte, les taux longs sur les marchés financiers continuent de se raffermir. Encore légèrement négatif en septembre 2021, le taux à 10 ans peut atteindre près de 4,5 % en Europe selon les pays avec les conséquences que nous connaissons sur l'immobilier et les recettes pour les collectivités locales (taxe d'aménagement, droits de mutation ...).

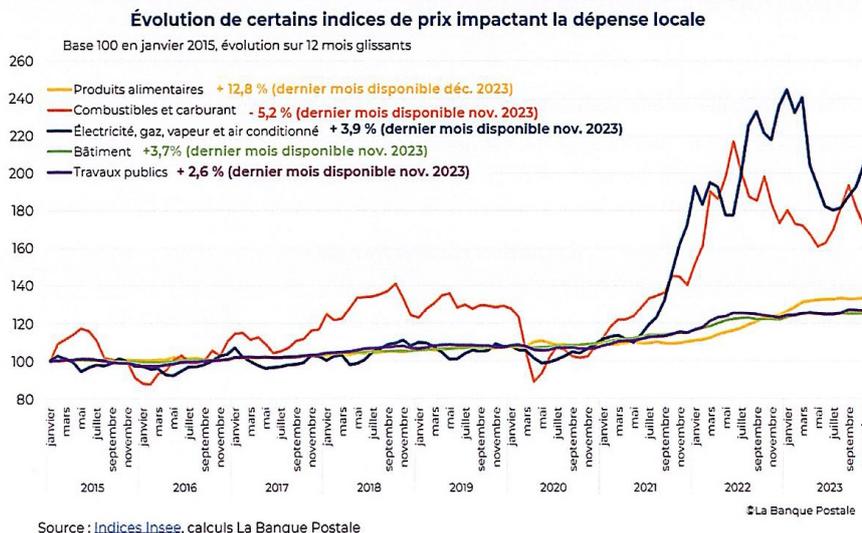
Au niveau macro-économique, afin de lutter contre ce retour de l'inflation, la Banque Centrale Européenne a poursuivi un resserrement de sa politique monétaire. Après avoir interrompu ses achats d'actifs nets, elle a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs en 2023. Celui-ci se situait à 3,5 % en juillet dernier.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE

Le PIB français a rebondi en cours d'année 2023 en bénéficiant notamment de la reprise du tourisme. Mais cette année demeure, pour la France dans la continuité d'une période de difficultés à l'instar de l'économie mondiale (pandémie, crise énergétique...) et a bouleversé la gestion locale (décentralisation, retour de l'inflation, fiscalité locale...).

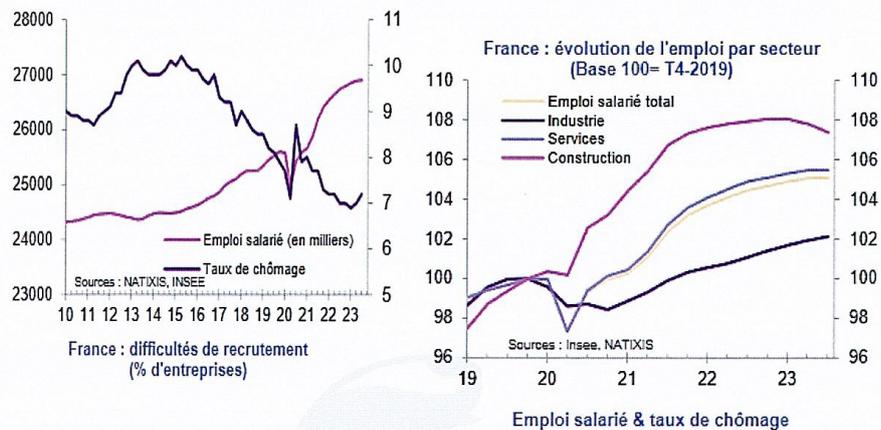


Selon les notes conjoncturelles de la Banque Postale, la fin de l'exercice 2023 a été tendue pour les collectivités locales en dépit d'une progression des recettes de fiscalité et des mesures de soutien décidées par le législateur. En effet, une reprise des dépenses d'action sociale, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie et l'alimentaire, la croissance inévitable de la masse salariale avec la hausse du point d'indice et l'octroi de primes aux agents publics, la chute accélérée des droits de mutation, un ralentissement du dynamisme de la TVA ... tous ces éléments se sont traduits par une diminution de l'autofinancement et des investissements futurs. Les efforts de pilotage de la dépense publique depuis plus de 10 ans ne seront pas de trop pour rechercher les équilibres budgétaires à venir.



Selon les constats et les projections de la Banque de France, en septembre dernier, l'acquis de croissance en France était de 0,8 % sur les 6 premiers mois de l'année. Le marché du travail est resté porteur, un désamorçage de l'inflation devrait se poursuivre en 2024 (notamment sur les produits alimentaires). Pour les finances locales, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,2 % à 268 milliards et les dépenses de fonctionnement de 5,8 % à 226 milliards.

En 2023, l'évolution du marché du travail est restée favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4 % au premier trimestre, l'emploi salarié a ralenti au second et troisième trimestre affichant une croissance de + 0,1 % dans le secteur privé comme public. Au troisième trimestre, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après + 26 800 emplois au second trimestre. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit + 207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance. Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1 % au premier trimestre (son niveau le plus bas depuis le second trimestre de 1982), à 7,2 % au second et 7,4 % au troisième trimestre.



Pour 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

## LA LOI DE PROGRAMMATION DE FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

Projetée depuis 2022, la loi de Programmation des Finances Publiques a été publiée le 19 décembre 2023. Son objectif est de calibrer le retour de la France dans les règles européennes de déficit et d'endettement pour atteindre l'objectif de baisse du déficit à un niveau inférieur à 3 % en 2027 et une réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

La trajectoire d'évolution du solde public (évolution de la part du déficit en % du PIB dans le cadre de la loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027) est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
dont administrations publiques centrales	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,1
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
dont administrations de sécurité sociale	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Elle correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

La création d'un Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) locales permettra, notamment, le suivi de la mise en œuvre annuelle de cet objectif.

## LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024

La loi de Finances 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par le niveau élevé des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures.

Les priorités affichées pour la loi de Finances 2024 sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la relance des investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique.

### 1) La suppression progressive de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La loi de Finances 2024 reporte la suppression totale de la CVAE à 2027. La CVAE due par les redevables assujettis à la fiscalité économique au titre de l'année 2023 a été diminuée de moitié et devait disparaître dans son intégralité en 2024. Cette seconde étape de la réforme sera retardée et aménagée sur 4 ans. Cette modification, qui n'encourage pas les initiatives locales, est susceptible de fragiliser les recettes fiscales des EPCI et par voie de conséquence le montant des attributions de compensations versé aux communes.

### 2) Des mesures en faveur des collectivités

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds Vert) est porté à 2,5 milliards d'euros d'Autorisations d'Engagement (AE) mais 1,1 milliard en Crédits de Paiement (CP). Le Fonds Vert est fléché sur la rénovation énergétique des écoles à hauteur de 500 millions d'euros. Il continuera également d'être réparti entre actions « Performance environnementale », « Adaptation des territoires au changement climatique » et « Amélioration du cadre de vie ».

Le fléchage de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est renforcé sur des investissements en faveur de la transition écologique à hauteur de 30 % pour la DSIL et de 25 % pour la DETR. Les montants sont inchangés depuis 2019 : 1,046 milliard d'euros pour la DETR et 570 millions d'euros pour la DSIL.

### 3) Assouplissement des règles de lien entre les taux d'imposition

Afin de « redonner » des marges de manœuvre aux élus locaux dans leur politique fiscale, la loi de Finances 2024 prévoit un assouplissement des règles de lien entre les taux des différentes impositions locales. Les conseils municipaux pourront faire varier librement, entre eux, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui sur les propriétés non bâties.

4) Les dotations et péréquations de fonctionnement

Les dotations de péréquation (dont bénéficient les collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement des seules communes devrait permettre à 60 % de communes de la voir augmenter en 2024.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la Taxe d'habitation sur les Logements Vacants (TLV) et qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

Les Prélèvements opérés Sur les Recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2024 s'évaluent à 44,8 milliards d'euros, soit une progression de 783 millions d'euros. Une progression portée par la hausse de la DGF (qui pèse 60,53 % du total des PSR), par la compensation de la réforme de la TLV, l'évolution tendancielle de 364 millions d'euros du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et l'extension, pour 250 millions d'euros, du périmètre aux aménagements de terrain (fruit d'une action politique des fédérations des élus locaux et d'un dialogue avec le Gouvernement, la réintégration des dépenses d'aménagement dans le FCTVA est un soulagement significatif).

La loi de Finances 2024 prévoit donc une hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 millions d'euros par rapport à 2023, pour s'établir à 27,2 milliards d'euros.

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

### Les dépenses de fonctionnement

#### Les ressources humaines

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville soit 58 %.

Le budget du personnel intègre l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et les décisions gouvernementales liées aux rémunérations des fonctionnaires et de l'évolution du statut.

#### L'évolution des effectifs

AU 31/12	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif des titulaires	360	379	380	376	356
Effectif des non titulaires sur emplois permanents	104	102	131	136	136
<b>TOTAL</b>	<b>464</b>	<b>481</b>	<b>511</b>	<b>512</b>	<b>492</b>

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en redéployant les effectifs via des mobilités internes, en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement au retour ou au maintien à l'emploi.

La nouvelle organisation des services donne lieu à des mutualisations de ressources et moyens entre les directions. Au regard de la pyramide des âges des agents de la collectivité, du recensement effectué par le biais des entretiens professionnels et des rencontres avec les Directeurs, nous pouvons établir que la collectivité devrait voir en 2024 le départ en retraite de 9 agents (6 dossiers en cours).

L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Équivalent Temps Plein (ETP). L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif et le remplacement des départs en retraite par des recrutements sur des postes stratégiques et qualifiés.

#### Nombre d'emplois aidés

Situation au 31 décembre	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectif d'emplois aidés (apprenti, CAE/CUI, CA)	6	7	7	4	12	5
Répartition Hommes / Femmes	3 H / 3 F	5 H / 2 F	3 H / 4 F	1 H / 3 F	4 H / 8 F	1 H / 4 F

#### Les départs à la retraite

Selon la liste des agents en 2023, environ 125 des effectifs devraient partir à la retraite sur les six prochaines années. Ce nombre tient compte de l'âge moyen réglementaire. Le panel concerné représenterait 62 % de femmes et 38 % d'hommes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, le dispositif de retraite progressive dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) a été instauré. La retraite progressive consiste pour l'agent public qui, à l'approche de son départ, choisit de diminuer sa quotité de travail et d'exercer son activité à temps partiel, à cumuler sa rémunération avec une fraction de sa pension de retraite définitive.

En 2024, deux agents ont fait une demande de placement en retraite progressive, et leurs dossiers ont été acceptés par les services de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL).

#### La répartition Femmes / Hommes

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des collectivités territoriales, prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut rappeler que le statut de la fonction publique garantit intrinsèquement une égalité stricte en matière de traitement indiciaire entre les femmes et les hommes. Nous recensons dans la collectivité 68 % de femmes et 32 % d'hommes.

#### Évolution des dépenses de personnel 2023 - 2024

Les dépenses de personnel entre 2023 et 2024 devraient augmenter d'environ de 2,11 % pour s'établir autour de 19 870 000 €.

	Crédits votés 2023 (BP + BS)	Crédits 2024 (BP)
Chapitre 012	19 460 000 €	19 870 000 €

**La Ville prévoit une progression de la masse salariale en raison de plusieurs dispositifs légaux :**

- 1) La revalorisation du point d'indice (+ 1,5 %) décidée par le Gouvernement et applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 (le décret n°2023-519 du 28 juin 2023)

Ce décret acte une hausse de 1,5 % du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, qui s'applique à l'ensemble des agents publics et porte la valeur du point d'indice à 4,92 € contre 4,85 € auparavant.

- ↳ L'impact financier lié à cette revalorisation a été de 118 162 € sur l'année 2023 et sera de 237 358 € sur 2024 (année pleine).

- 2) Les mesures catégorielles mises en œuvre par l'État en faveur des catégories C et B durant l'année 2023 (le décret n°2023-519 du 28 juin 2023) :

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, les indices majorés des grilles indiciaires des catégories C et B correspondants aux indices bruts 367 à 396 ont été réévalués.

Initialement orientée vers les grilles C1 et B1, cette mesure a eu un impact plus large compte tenu de la nouvelle correspondance entre indices bruts et indices majorés.

- 3) L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Le décret du 28 juin 2023 prévoit qu'à partir de janvier 2024, l'ensemble des agents publics (titulaires et contractuels) bénéficieront d'une revalorisation de 5 points d'indice.

- 4) L'augmentation de 1 point du taux de cotisation retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

En effet, dans une réponse ministérielle du 27 juillet 2023, le Gouvernement précise que le taux de la cotisation sera réévalué d'un point. La part patronale sera alors de 31,65 %.

- ↳ L'impact financier de cette revalorisation sera de 90 290,45 €.

5) La revalorisation du SMIC :

Comme annoncé mi-décembre 2023, la revalorisation annuelle du SMIC atteindra + 1,13 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Selon le décret n°2023-1216 du 30 décembre 2023, la valeur brute du SMIC horaire passera de 11,52 € à 11,65 €, soit 1 766,92 € mensuels.

Cette augmentation du SMIC impactera directement les salaires des contrats de droit privé (apprentis et contrats aidés) mais aussi les profils à statut particulier (assistants maternels et assistants familiaux).

Pour information, l'indice minimum de traitement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 passera de 361 à 366 (indice majoré). La rémunération brute minimum des agents publics sera donc de 1 801,73 €, soit 34,8 € au-dessus du SMIC.

6) Promotions internes : vers un assouplissement des quotas à partir de janvier 2024 :

Le Gouvernement a fait savoir, par la voix du ministre de la Transformation de la Fonction Publique, que les règles d'ouverture des promotions internes allaient être assouplies. Cette mesure effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et a pour objectif de dynamiser les parcours de carrière des agents et de permettre aux employeurs publics d'offrir davantage de perspectives d'évolution professionnelle.

Pour rappel, « le nombre de fonctionnaires susceptibles de bénéficier d'une inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne est déterminé grâce à une règle de quotas fixée par le statut particulier des cadres d'emplois considérés, appliquée au nombre de recrutements de fonctionnaires intervenus dans ces mêmes cadres d'emplois » (concours, mutation, détachement, intégration directe).

Jusqu'en 2023, plusieurs règles s'appliquaient pour déterminer le nombre de promotions internes possibles :

À savoir, une promotion interne au sein d'un cadre d'emplois était ouverte dès lors que 3 recrutements de fonctionnaires avaient été effectués sur ce même cadre depuis la publication de la dernière liste d'aptitude.

- Une clause de sauvegarde fixe un nombre de promotions possibles au sein d'un cadre d'emplois en appliquant le quota prévu (1/3) à 5 % des effectifs du cadre d'emplois considéré (nombre d'agents x 5 % x 1/3).
- Une promotion peut être sollicitée si le quota de promotion au sein d'un grade n'a pas été atteint sur une période de 4 ans.

Le projet de décret prévoit ainsi de diminuer le quota à une promotion pour deux recrutements et de faire passer le taux de fonctionnaires à prendre en compte dans le calcul de la clause de sauvegarde à 8 %.

La prise en compte des recrutements de contractuels sur emploi permanent dans le calcul du nombre de promotions ouvertes n'est en revanche pas d'actualité.

Le Gouvernement estime qu'avec cette mesure, le taux de promotion serait accru de 50 %.

7) Reconduite de la GIPA en 2023

Le décret n°2023-775 du 11 août 2023 reconduit la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) au titre de l'année 2023. Cette garantie permet d'apporter un complément de rémunération aux agents dont la rémunération n'a pas évolué à la même cadence que l'indice des prix à la consommation en cumul sur une période de 4 ans.

La période de référence du calcul est du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022, période pendant laquelle la valeur du point a augmenté de 3,5 % et des revalorisations d'indice majoré ont eu lieu. Toutefois, le taux d'inflation retenu est de + 8,19 % (arrêté du 11 août 2023).

Dès lors, le coût de la GIPA 2023 est estimé au double de celui de 2022. Les nouvelles revalorisations du point et des indices majorés en 2023 devraient réduire le coût de la GIPA pour le budget 2024 qui pourrait être semblable à celui connu en 2022.

↳ L'impact financier de cette revalorisation sera de 20 810 €.

8) L'augmentation de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de 20 € bruts mensuels octroyée à l'ensemble des agents de la collectivité

L'IFSE constitue l'indemnité principale du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions.

Les textes prévoient une clause de revoyure de l'IFSE tous les 4 ans. L'IFSE n'ayant pas été valorisée depuis sa création en janvier 2018, il a été consenti une augmentation de 20 € pour tous les agents de la Ville à l'exception des agents ne pouvant bénéficier du RIFSEEP faute de texte les incluant (policiers municipaux, assistantes maternelles, enseignants artistiques).

↳ L'impact financier de cette revalorisation sera pour les agents titulaires de 66 240 € et pour les contractuels de 51 025 €.

9) La création d'un Complément Indemnitare Annuel (CIA) fixé à 140 € sous réserve de critères respectés et appréciés lors des évaluations individuelles des agents

Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) est une prime facultative intégrée dans le RIFSEEP.

Le CIA est lié à la manière de servir et à l'atteinte des objectifs déterminés dans l'entretien professionnel. Les montants moyens précisés dans la note de service servent de valeurs de référence et sont modulables. Le montant du CIA est attribué par arrêté de l'autorité territoriale à l'agent est compris entre 0 %, 50 %, 80 %, et 100 % du montant maximal fixé à 140 € par la collectivité.

- ↳ L'impact financier de cette nouvelle prime annuelle versée en une fois au mois de décembre sera pour les titulaires de 71 326 € et pour les contractuels de 30 748 €.

10) L'octroi d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat consentie aux agents de la Ville et versée en janvier 2024

Une prime pouvoir d'achat dégressive en fonction des salaires des agents a été versée sous réserve de certaines conditions à 50 % des agents de la Fonction Publique d'État et 70 % des agents de la Fonction Publique Hospitalière avant la fin de l'année 2023.

Pour les agents territoriaux, un décret examiné en Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale prévoyait le versement de cette prime laissé à la discrétion de chaque collectivité territoriale (principe constitutionnel de libre administration).

La Ville a validé le principe d'octroi de cette prime sous réserve des conditions prévues dans le décret susvisé à hauteur d'un 1/3 des barèmes maximum proposés.

Cette prime sera octroyée aux agents territoriaux sur les budgets locaux 2024.

- ↳ L'impact financier représente un coût de 89 934 €.

11) Mise à jour du forfait de mobilité durable en 2023

Le forfait de mobilité durable versé dans la fonction publique est une mesure visant à encourager les agents de la fonction publique à utiliser des moyens de transport plus respectueux de l'environnement pour leurs trajets domicile-travail. Il prend la forme d'une allocation annuelle pouvant atteindre 300 €.

Cette allocation permet de rembourser les frais de transport en commun, de covoiturage, de vélo, ou encore de trottinette électrique.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche de développement durable et de lutte contre la pollution, tout en permettant aux agents de réaliser des économies sur leurs frais de transport.

- ↳ L'impact financier de cette revalorisation aura permis de gratifier 108 agents pour un coût de 28 500 €.

12) Les effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)

Le GVT est une dynamique qui entraîne chaque année une augmentation du coût des agents et donc de la masse salariale des collectivités locales (environ 1 à 2 % par an)

- ↳ Les effets sur le budget en 2024 seront de 2,13 %.

13) Les Élections Européennes évaluées à un tour

- ↳ L'impact financier de cette prise en charge sera de 16 648 €.



### Les charges générales

Pour 2024, nous doterons, comme à l'habitude, les services des moyens nécessaires à leur fonctionnement. L'effort permanent de redéploiement des moyens afin d'accompagner au mieux les Gradignanais dans leur quotidien sera poursuivi, ce qui implique une politique d'achat, de passation des marchés publics et de renégociation des contrats très active, tout en s'adaptant, au cours de l'exercice, si cela est nécessaire.

	BP + BS 2021	BP + BS 2022	BP + BS 2023	Prévisions 2024
<b>Chapitre 011</b>	7 204 309 €	7 398 529 €	8 837 874 €	8 478 652 €

Il a fallu néanmoins noter une augmentation importante pour 2023 des charges fixes liées à la hausse des coûts de l'énergie, des assurances et de l'alimentation. La Ville a dû faire face, également, à des dépenses supplémentaires induites par l'inflation. Pour 2023, sur les seuls fluides (électricité, gaz, chauffage, carburants), la Ville a assumé un surcoût d'environ 1 300 000 €, déduction faite de « l'amortisseur énergétique ».

	CA 2022	CA 2023 (estimé)
<b>Électricité</b>	1 210 029 €	1 904 311 €
<b>Combustibles et gaz</b>	450 000 €	622 598 €
<b>Alimentation</b>	895 200 €	992 315 €

En 2024, dépenses de fluides vont continuer à augmenter mais de façon moins forte qu'en 2023, à consommation équivalente. En effet, si l'État prévoit une hausse des taxes, le prix du KW, quant à lui, devrait diminuer. La collectivité continue à bénéficier, pour 2024, de « l'amortisseur énergétique ».

C'est dans ce cadre que les objectifs fixés par le Gouvernement, à savoir une augmentation contraignante des dépenses réelles de fonctionnement, ont été abandonnés, la période que nous vivons ne permettant pas encore une gestion budgétaire habituelle.

Pour atténuer ce surcoût, l'évolution des charges à caractère général a dû être strictement encadrée dans la préparation budgétaire 2024.

#### Les subventions aux associations – Chapitre 65

Elles seront maintenues et certains nouveaux projets pourront être accompagnés.

La Ville poursuit son effort de soutien de l'activité associative culturelle, sportive, sociale et de loisirs, génératrice de lien social et de développement territorial.

Le niveau de dépendance des budgets associatifs à la collectivité locale ne cesse d'augmenter, renforçant le rôle de redistributeur social de la Ville. Cette garantie apportée à la vie associative s'accompagne de la recherche d'efforts partagés, de mutualisations de moyens inter-associatifs, voire de regroupements permettant d'optimiser les projets.

Pour 2024, le montant de la subvention retenue que la Ville va verser au « Théâtre des Quatre Saisons », soit 740 000 €, est identique à 2023, afin de garantir le maintien d'une activité spectacle de qualité. Il faut noter que la Ville avance chaque année les charges Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) au Théâtre des Quatre Saisons. En 2023, elles se sont élevées à 66 440 €.

Les moyens alloués au Centre Communal d'Action Sociale seront maintenus afin d'accompagner au mieux les publics les plus fragiles.

Pour 2023, le montant de la subvention s'est élevé à 628 000 €.

Il est à noter que la nouvelle résidence-autonomie « Les Séquoias » est dotée d'un Pôle Seniors accessible aux aînés de la Ville pour favoriser la mixité et adopte des modalités financières, afin de maintenir les contributions locatives et l'accès aux services des résidents. À ce titre, la Ville participe au loyer du Pôle Seniors.

Le montant de la subvention pour 2024 est estimé à environ 711 000 €, montant dû à l'augmentation de la subvention au logement foyer « Les Séquoias », suite à la régularisation du loyer Domofrance.

Enfin, l'Établissement Pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG) verra sa subvention augmenter légèrement, afin d'assurer le fonctionnement courant de l'ensemble de ses structures et de faire face à la progression de la masse salariale en raison de plusieurs dispositifs légaux. Pour rappel, en 2023, la subvention versée à l'EPAJG s'est élevée à 1 356 396 €.

Pour 2024, le montant de la subvention est estimé à 1 370 000 €.

#### L'attribution de compensation à Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée par la Ville à Bordeaux Métropole correspond à la compensation fiscale d'origine du passage en taxe professionnelle unique en 2000 et aux transferts de compétence dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014.

N'ayant eu aucune modification du périmètre des compétences, l'évaluation réalisée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) nous permet donc d'inscrire au budget 2024 une attribution de compensation identique à l'an dernier, répartie comme suit :

- section d'investissement : 73 664 €,
- section de fonctionnement : 1 514 882 €.

#### Le Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales

La péréquation entre collectivités est assurée au niveau national principalement à travers le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2023 s'est élevé à 185 121 €. Pour 2024, le montant ne nous a pas encore été notifié.

À partir du moment où les mouvements de métropolisation et/ou de mutualisation ont été moindres, il n'y a pas de bouleversement attendu sur la répartition du FPIC d'une part entre Bordeaux Métropole et les communes membres.

#### La pénalité pour déficit de logement sociaux

La loi n°2023-61 du 18 janvier 2023 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, dite loi Duflot porte le seuil à 25 % de logements locatifs sociaux. Le taux de logements locatifs sociaux pour Gradignan est de 20,85 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour 2024 ce taux est de 23,47 %. La pénalité calculée pour l'exercice 2024 sera 64 292,30 € (elle était de 175 881,91 € en 2023).

La gestion de la dette

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Année	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dettes</b>	23 839 873 €	25 580 610 €	24 348 880 €	24 240 399 €	21 744 387 €

ÉVOLUTION DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

Année	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Intérêts</b>	668 390 €	621 254 €	592 072 €	575 333 €	533 427 €

Je vous rappelle que la Ville n'a pas contracté d'emprunts sur l'exercice 2023, les investissements ayant été financés par des ressources propres, entraînant ainsi la baisse de l'annuité 2024.

Par souci de bonne gestion de la dette, et pour 2024, le montant des emprunts à contracter, afin d'assurer l'équilibre budgétaire, sera limité à 2 500 000 €.

L'intérêt de la dette baisse de manière régulière malgré des taux d'intérêt à la hausse, conséquence d'une politique de recours très limitée à l'emprunt ces dernières années. La Ville aura une vigilance particulière lors de la négociation des futurs emprunts, malgré la baisse des taux annoncée pour fin 2024.

Il existe de multiples ratios pour mesurer le niveau d'endettement d'une collectivité. Je vous propose de retracer l'évolution des trois indicateurs que nous avons retenus depuis 2020.

ANNUITÉ / RECETTES DE GESTION

2020	2021	2022	2023	2024
9,55 %	9,50 %	8,90 %	8,96 %	8,77 % (taux prévisionnel)

Ce ratio permet de mesurer la capacité annuelle à rembourser les engagements pris par la Ville. Ce ratio ne cesse de diminuer pour notre commune, il est précisé que le seuil d'alerte est de l'ordre de 15 %.

**DETTE / HABITANT**

2020	2021	2022	2023	2024
918,19 €	992,34 €	935,49 €	829,69 €	829,69 € (montant prévisionnel)

Ce ratio permet de mesurer les engagements de la collectivité. La moyenne nationale des villes de notre strate démographique (20 à 50 000 habitants) était en 2020 de 1 018 € / habitant et de 1 025 € / habitant en Nouvelle-Aquitaine.

**DETTE / ÉPARGNE BRUTE EN ANNÉE**

2020	2021	2022	2023	2024
13,52	16,44	11,96	8,64	8,66 (prévisionnel)

Ce ratio permet ainsi de mesurer la capacité de désendettement de la Commune, c'est à dire le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser le capital de sa dette avec l'autofinancement brut (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement). C'est un indicateur purement théorique et très variable puisque directement lié à l'autofinancement qui peut évoluer d'une année à l'autre.

**LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE ET  
 LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT NETTE**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (Estimé)
<b>CAF BRUTE</b>	1 763 660	1 555 883	2 036 132	2 516 048
<b>CAF NETTE</b>	- 339 506	- 703 430	- 345 598	-3 477

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les produits de gestion réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées). La CAF brute est affectée au remboursement de la dette en capital.

La capacité d'autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle est une des composantes du financement disponible.

## Les recettes de fonctionnement

### La Dotation Globale de Fonctionnement 2024 (DGF)

Le Gouvernement a augmenté l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (+ 220 millions d'euros) par rapport à 2022. La DGF des communes est dissociée en deux catégories : la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation (urbaine, rurale...).

L'abondement de la DGF sera fléché vers la péréquation, soit la Dotation de Solidarité Urbaine (90 M€), la Dotation de Solidarité Rurale (100 M€) et la dotation d'intercommunalité (30M€), pour lesquels Gradignan n'est pas éligible.

Depuis 2019, la dotation forfaitaire d'une commune fluctuait en fonction de l'évolution de sa population, et surtout du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation.

Pendant cinq années consécutives, la recette communale n'a cessé de diminuer.

Le mécanisme de minoration ou d'écrêtement était calculé en fonction de la taille de la commune et de sa richesse fiscale, évaluée par l'intermédiaire de son potentiel fiscal (bases communales x taux moyen national pondéré). Le montant de la minoration croît à mesure que la commune dispose de ressources fiscales potentielles supérieures à la moyenne.

Pour 2023, la loi de finances suspend le mécanisme de l'écrêtement ou de la minoration. Le seul cas de baisse possible de la dotation forfaitaire était donc lié à une baisse de la population.

En 2023, le montant de la dotation forfaitaire s'est élevé à 1 482 180 €. Pour 2024, le montant est estimé à 1 488 000 €. Prenant en compte l'accroissement démographique de la ville, le montant de la dotation a été abondé d'environ 8 000 €.

Soulignons que cette augmentation reste faible au vu du contexte économique que nous traversons.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2010 :

Années	Montant DGF	Dépenses de fonctionnement	DGF/Df	Recettes de fonctionnement (Rf)	DGF/Rf
2010	3 882 568 €	24 980 358 €	15,50 %	26 092 548 €	14,90 %
2011	3 820 526 €	25 746 529 €	14,84 %	26 654 386 €	14,30 %
2012	3 800 643 €	26 098 412 €	14,56 %	27 343 643 €	13,90 %
2013	3 692 949 €	27 087 487 €	13,63 %	28 474 360 €	12,90 %
2014	3 471 690 €	27 558 202 €	12,60 %	29 287 305 €	11,80 %
2015	2 929 949 €	27 367 734 €	10,71 %	29 976 237 €	9,80 %
2016	2 377 068 €	28 849 202 €	8,24 %	30 845 807 €	7,70 %
2017	2 034 094 €	29 459 600 €	6,90 %	31 074 717 €	6,50 %
2018	1 935 272 €	29 719 780 €	6,51 %	31 094 238 €	6,20 %
2019	1 830 157 €	36 235 318 €	5,05 %	36 998 389 €	5,00 %
2020	1 717 903 €	30 606 192 €	5,61 %	31 633 510 €	5,40 %
2021	1 589 798 €	31 773 324 €	5,00 %	32 753 894 €	4,80 %
2022	1 462 528 €	32 852 662 €	4,45 %	33 750 000 €	4,30 %
2023	1 482 180 €	33 488 176 €	4,43 %	36 005 059 €	4,12 %

La DGF, principale source de financement de l'État est inférieure à 5 % des recettes de fonctionnement de la Ville depuis 2019. Plus précisément, entre 2010 et 2023 la dotation notifiée est passée de 3 882 568 € à 1 482 180 € soit une chute de 61,82 %. La part des recettes de fonctionnement est passée de 15 % à 4,12 %. Dans son rapport définitif sur la gestion de la Ville pour les années 2014-2020, la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine constate la faiblesse de la DGF et note un écart important entre la moyenne de la strate et la ville pour s'établir en 2018 à 75 € par habitant pour la Ville contre 199 € pour la strate. En 2022, cet écart se creuse pour atteindre 55,8 € par habitant pour Gradignan contre 188 € pour la strate.

L'État, en 2023 et 2024, a décidé de soutenir les communes dans leurs dépenses du fait de l'envolée de leurs coûts d'énergie, par le biais du fonds vert pour financer la transition écologique des territoires, l'amortisseur des prix de l'énergie pour les collectivités.

L'État s'était également engagé par la poursuite du dispositif « filet de sécurité ».

#### 1. L'amortisseur énergétique

L'ensemble des collectivités peut bénéficier de « l'amortisseur électricité », mesure mise en place en 2023 et reconduite pour 2024.

Pour 2024, l'amortisseur électricité évolue :

- L'aide est effective dès que le prix de l'électricité dépasse 250 € / MWH au lieu de 180 € / MWH en 2023
- Au-delà de 250 € / MWH, la facture d'électricité est couverte à hauteur de 75 %, contre 50 % en 2023.
- Il n'y a plus de plafond du montant unitaire de l'amortisseur d'électricité au-delà d'un prix de l'électricité de 500 € / MWH.

L'aide sera intégrée directement dans la facture d'électricité et l'État compensera les fournisseurs. L'amortisseur électricité permet de prendre en charge jusqu'à 20 % de la facture totale d'électricité.

Les dépenses d'électricité, pour 2023, atteignent un montant de 1 905 000 €, contre 840 000 €, en 2022, soit une augmentation de 226 %.

Nous inscrirons, pour 2024, le même montant que celui mandaté en 2023, au vu de la continuité du dispositif et de la baisse du prix du KW.

#### 2. Le dispositif « filet de sécurité »

Le filet de sécurité, mis en œuvre en 2022, destiné à compenser partiellement les surcoûts de l'énergie, de l'alimentation pour les exercices 2023 et 2024 a été maintenu en 2024.

En 2022, les conditions d'éligibilité dépendaient du niveau de l'épargne brute et du potentiel financier de la collectivité.

La commune remplissant, au dire de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les conditions d'éligibilité au « filet de sécurité » pour 2022, s'est vu attribuer un montant prévisionnel de 820 522 € avec versement, dès octobre, d'un acompte de 30 %, soit 246 157 €, le solde étant mandaté sur l'exercice 2023.

Les services de l'État nous ont fait savoir, en octobre 2023, que la Ville n'entrait plus dans les critères d'éligibilité pour l'octroi de la dotation 2022, soit 820 522 €.

La Ville a dû rembourser l'acompte de 30 %, soit 246 157 € et s'est vue notifier la suppression du solde.

La recette notifiée et inscrite au budget 2023, soit 574 365 €, et correspondant au solde n'a donc pas également été réalisée.

Il faut noter que 3425 collectivités ont dû rembourser tout ou partie de l'acompte qu'elles avaient reçu, pour un montant total de 69,8 millions d'euros à rembourser à l'État.

La collectivité ne sera pas éligible pour 2024.

C'est un exemple supplémentaire de l'incohérence des décisions de l'État qui notifie une contribution financière, encourage au versement d'un acompte, et retire finalement la dotation en intégralité. Cette pratique porte un préjudice sérieux à la lisibilité des décisions de l'État et fragilise le budget communal.

### Les autres recettes de fonctionnement

#### 1. Les produits des services

La facturation des services à la population est établie selon une grille tarifaire, votée avant fin juin pour les activités scolaires et périscolaires, applicable en septembre, et en décembre pour les autres tarifs, applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit.

Les produits des services représentent environ 12 % des recettes de fonctionnement.

L'augmentation prévue pour 2024 correspondra en moyenne au montant de l'inflation, grâce à un mécanisme différentiel selon la grille des ressources des ménages.

Notons que le produit encaissé au cours d'un exercice dépend du niveau de fréquentation des différents services municipaux.

#### 2. Les compensations d'exonérations fiscales

En complément du transfert de la Taxe Départementale Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), en compensation de la taxe d'habitation supprimée, les Départements transfèrent également aux communes les allocations compensatrices perçues sur cette imposition.

La commune bénéficie donc des allocations compensatrices de TFPB antérieurement versées au Département.

Pour 2023 : la commune a encaissé les montants suivants :

- Taxes sur le foncier bâti et non bâti : 255 537 €.

Pour 2024, le montant des compensations de foncier bâti et non bâti, en cumulant les parts communales et départementales, ne nous ont pas encore été communiqués par les services fiscaux.

#### 3. La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

Son mécanisme de calcul a été arrêté dans le cadre du pacte financier et fiscal voté par Bordeaux Métropole et ses 28 villes en octobre 2015, à la suite de la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

En 2023, la commune a perçu 1 147 910,82 € au titre de la DSM.

Pour 2024, le montant qui nous a été notifié reste stable à 1 098 982 €. Ce montant peut, comme pour les exercices précédents, faire l'objet d'une régularisation en cours d'année.

26 / 34

4. Le reversement de Bordeaux Métropole de la compétence propreté

Depuis 2016, la commune exerce pour le compte de Bordeaux Métropole les missions « propreté, plantations, mobilier urbain » sur le domaine communal et métropolitain (notamment de voirie). L'évaluation de la compensation financière est évaluée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Pour l'exercice 2023, la commune a encaissé la somme de 990 971 €. Un montant identique sera inscrit au budget 2024.

## **L'INVESTISSEMENT : GARANTIR LA MAÎTRISE BUDGÉTAIRE ET MAINTENIR UNE AMBITION DE DÉVELOPPEMENT POUR GRADIGNAN**

### **I. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

#### **Le virement de la section de fonctionnement**

Pour l'exercice 2024, il se situera autour de 800 000 €. Le virement permettra de financer une partie des dépenses d'investissement.

#### **Le fonds de compensation de la TVA**

Le fonds de compensation de la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la première aide de l'État aux collectivités, en matière d'investissement.

C'est une dotation destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404 %, de la charge de TVA que les communes supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent récupérer par la voie fiscale.

La loi de finances pour 2021 a mis en place l'automatisation de la gestion du FCTVA. Cette dernière s'applique aux dépenses payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette procédure permet de simplifier et d'harmoniser les règles de gestion du FCTVA, d'alléger la procédure de déclaration et d'optimiser les contrôles par les préfetures. Les délais de versement sont également réduits.

Depuis 2023, et puisque nous encaissons le FCTVA sur les dépenses n-2, la commune relève de la procédure automatisée.

Pour l'exercice budgétaire 2024, le montant du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement 2022 s'élève à 685 000 €.

#### **La Taxe Locale d'Équipement**

Il s'agit d'un versement annuel de Bordeaux Métropole. Le reversement correspond à 4 % de la taxe d'aménagement majorée, soit une quote-part de produit pour la commune à due proportion de la charge prévisionnelle des équipements publics qu'elle finance.

Le montant estimé pour 2024 s'élève à 450 000 €.

#### Le Contrat de co-développement (Codev)

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, les élus de Gradignan ont approuvé le sixième contrat de co-développement pour la période 2024-2027, lui-même voté en Conseil Métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Ce contrat d'une durée de 4 ans compte 57 fiches – actions pour la Ville de Gradignan. 26 fiches seront réalisées en partenariat avec la Commune, certaines actions ont déjà été commencées lors du contrat précédent.

En 2024, la Commune va finaliser les acquisitions foncières nécessaires à l'extension du cimetière communal « Le Plantey » et ainsi percevoir une subvention d'un montant de 190 058 euros, soit 50 % du coût HT des acquisitions engagées. Elle poursuit son engagement pour conforter le massif forestier composant le parc public de Mandavit par des acquisitions subventionnées à 50 % par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une fiche destinée aux acquisitions foncières en zones agricoles et naturelles, soit 40 000 euros de subventions attendues.

Dans le cadre du Plan Marche, les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public rue du Chouiney, réalisés dans le cadre de la réalisation d'une liaison cyclable en voie verte, vont être subventionnés à 50 % par Bordeaux Métropole, à hauteur de 27 930 euros.

Dans le cadre du plan « 1 Million d'arbres », Bordeaux Métropole subventionne les achats et des travaux de plantation en tenant compte de divers critères comme la taille des arbres, leur âge, le lieu de plantation selon qu'il s'agit de sols déjà artificialisés et le recours à des prestataires. En 2024, la Commune pourrait percevoir une subvention de 243 523 euros concernant les plantations faites au cours des 3 dernières années (entre 2020 et 2023 : 1 300 arbres et 3 000 arbustes).

Les travaux en cours pour la création de la nouvelle école du centre dans le cadre de la ZAC de Centre-Ville, la ville de Gradignan bénéficie d'une aide d'un montant total de 4 749 000 euros (soit 251 000 euros par classe pour 9 classes auquel s'ajoute un forfait de 60 000 euros pour frais de conduite d'opération, montant réactualisé par convention financière du 1<sup>er</sup> décembre 2023) et percevra en 2024 la somme de 1 565 095 euros.

La journée de la biodiversité est aussi accompagnée financièrement par la Métropole à hauteur de 1 000 euros, et la manifestation « Lire en Poche » bénéficie d'une aide inchangée de 95 000 euros.

### Le Fonds d'Intérêt Communal (FIC)

Cette enveloppe votée sur 5 ans entre 2021 et 2026 concerne les travaux de voirie de compétence métropolitaine. D'un montant global pour la ville de Gradignan de 5 692 116 euros sur cette période, elle va permettre en 2024 de réaliser des travaux rue de Granet, rue Montaigne, rue Paul Fort et rue Paul Féval, en plus d'études en cours sur divers lieux de la commune comme rue Saint François-Xavier et rue de Lange.

### Les autres subventions d'investissement

La commune va bénéficier d'une subvention de 18 534 euros de l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'une aire de fitness en ce mois de mars. La phase 1 des travaux en cours à la Poterie seront aussi subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (197 645 euros) et par la Région Nouvelle-Aquitaine (80 000 euros), en plus de la Fondation du Patrimoine, de la Fondation du Crédit Agricole et de dons privés.

La Caisse d'Allocations Familiales va subventionner à hauteur de 80 % pour 8 800 euros l'achat de mobilier et matériel pour la crèche « Les P'tits Loups ».

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) va être sollicité pour l'installation de nouvelles caméras à hauteur de 25 000 euros.

Enfin des demandes de subventions seront réalisées en cours d'année pour solliciter le Fonds vert au titre de la végétalisation de cours d'écoles et le programme « 5 000 équipements » pour l'achat de mobilier en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Il persiste une forte incertitude quant à la possibilité pour la mairie de Gradignan de déposer des dossiers de demande de subventions au Conseil Départemental de la Gironde, qui annonce qu'aucun nouveau projet relevant de dispositif contractuel ne pourra faire l'objet d'un dépôt en 2024 et que le Fonds d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) sera très probablement supprimé au vu des nouveaux critères énoncés.

## II. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2024

### La ZAC de Centre Ville

La construction de l'école du Centre, rue Charles et Émile Lestage a débuté fin 2023. La livraison est prévue fin 2025. Il est inscrit pour 2024 un montant de 3 754 305 €.

Une première tranche de logements sur les îlots C1 et C2 a été attribuée sur une emprise située entre l'école du Centre et le parking de la Clairière. Les travaux de voirie ont été réalisés, ainsi que les réseaux d'assainissement. L'opération de construction doit débuter en 2024.

L'étude de programmation du futur EPAJG, situé devant l'école du Centre, en façade de l'avenue Charles et Émile Lestage, a été finalisée. Il sera procédé à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Un montant de 500 000 € est inscrit en 2024.

Les espaces publics de la rue Charles et Émile Lestage sont en fin d'étude, ainsi que l'entrée du parc devant le Repos Maternel, destiné à relier le centre-ville à la route de Canéjan vers le Domaine Universitaire.

L'étude de la situation économique et sociale des ménages de la Cité Jardin est assurée par la Ville de Bordeaux (CCAS) au travers d'une mission MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale)

La réalisation d'une deuxième école dans le Sud de la Commune, liée à la ZAC de Centre Ville, a été remise en étude comparative avec un autre site d'implantation. Il en ressort à ce stade l'opportunité d'une alternative avec la rénovation-extension du Clos du Vivier, afin de mutualiser les locaux Centre de loisirs / école, en assurant une rénovation énergétique complète des vastes locaux actuels. Une concertation avec l'ensemble des acteurs scolaires, enseignants et parents, sera organisée avant la prise de décision finale. Une inscription budgétaire pour 2024 est prévue à hauteur de 3 153 150 €.

### L'immobilier communal

La rénovation de la Poterie, patrimoine industriel remarquable et site inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a commencé en 2023 et se poursuit en 2024. Il s'agit de la remise en état intégrale du four extérieur, d'une protection par une construction de type abri, et de la rénovation de murs extérieurs du bâtiment principal. Doté par « La Mission Bern », Fondation du Patrimoine, à hauteur de 500 000 € pour l'ensemble de l'opération en deux tranches. Une première tranche de 250 000 € de recettes est inscrite en 2024.

Le Château de l'Ermitage est livré au premier semestre 2024, après trois ans de travaux d'une rénovation complète, la première depuis la construction de cet édifice remarquable du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il devient un pôle dédié à l'économie, l'emploi, l'insertion, complété par un espace de coworking et un incubateur qui accompagne la création d'entreprise au féminin, la Canopée. Les travaux extérieurs de voiries, parking, plantations, signalétique et reconstitution de jardins à la française, ont démarré début 2024. La dernière tranche fait l'objet d'une inscription budgétaire de 521 000 €. Notons que la salle des mariages historique sera prochainement restituée à cette destination appréciée par les familles.

L'étude d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) est achevée. Elle a été financée en partie par le Fonds Vert pour 80 000 € sur un coût total de 220 000 €. Cela permet de doter la commune d'une feuille de route pour tenir un plan d'investissement pluriannuel priorisant la transition énergétique (isolation et modes de production d'énergie) associée à la destination des usagers.

Différents travaux seront entrepris sur l'immobilier communal à caractère scolaire, sportif et culturel :

- le solde des travaux (sanitaires et douches) au Gymnase « Pierre Toupiac » pour 50 000 €,
- l'équipement en éclairage led (Théâtre des Quatre Saisons, écoles « Saint-Géry » et du « Pin Franc », Médiathèque et La Tannerie),
- travaux de rénovation au Centre Communal de l'Enfance (Jardin « Découvertes » et Graine de Lune) pour 60 000 €,
- le changement du groupe froid au Solarium pour 150 000 €,
- le remplacement d'équipements sportifs et de jeux dans les cours d'écoles (Martinon, La Clairière, Lange et Malartic),
- les travaux d'étanchéité sur les bâtiments scolaires (Pin Franc et Saint-Géry),
- les crédits d'étude pour la réalisation d'un terrain synthétique pour le Club de Football à Mandavit et la rénovation de deux terrains.

### Les espaces publics

Différents travaux inscrits au Codev et au FIC se poursuivent en 2024 tels que précédemment décrits (FIC et Codev).

Citons en particulier la réalisation d'une voie verte le long de la rue du Solarium, reliant par une continuité en site propre la rue de Cantaranne et la passerelle en cours de construction au-dessus de l'A63 vers Pessac-Bersol. La mise en sécurité de cet axe et la sécurisation de l'entrée du Solarium étaient attendues. La Ville réalise les plantations associées à cette réalisation et l'éclairage public. Il est inscrit un montant de 70 000 €.

Des travaux de remise en état de parkings, allées et cheminements dans les parcs seront entrepris, au titre de l'investissement courant annuel.

L'espace vert autour de l'étang de Lange, ainsi que les berges seront remaniés. Parallèlement, une expérimentation de suppression de la voie de circulation devant l'élémentaire Lange sera conduite, de manière à réaliser un parvis sécurisé entre l'école et l'étang de Lange. Il est prévu une inscription budgétaire de 180 000 €.

Le mobilier urbain sera remplacé ou complété : bancs, poubelles et mobilier urbain de centre ville.

Le confortement des berges de l'Eau Bourde se poursuit avec de nouvelles plantations et l'étude de la réfection du promontoire de Cayac.

Le cimetière de Rochefort fait l'objet d'un programme de reprise de caveaux en déshérence pour être ré-affectés à des familles de défunts. Une étude est en cours pour réaliser de nouvelles tranches de columbariums, la remise en état d'un carré commun et la création de quelques concessions en pleine terre pour une période décennale afin de répondre à la demande.

Les programmes de plantation d'arbres, de création d'un verger à Malartic, de rénovation du giratoire du Lycée des Graves et autres voiries de lotissements se réaliseront.

Il est prévu pour 2024 une inscription de nouvelles lignes budgétaires en investissement pour un montant d'environ 2 700 000 €.

Compte tenu des reports antérieurs liés aux importantes opérations de la ZAC de Centre-Ville notamment, la section d'investissement s'équilibrera à 13 000 000 €.

## LA FISCALITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuel total constaté, au lieu du taux d'inflation annuel prévisionnel.

À la suite de la forte évolution de l'inflation, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'élève à 3,9 % en 2024.

Cette revalorisation concerne la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) s'est finalisée sur l'année 2023 pour 100 % des contribuables concernant les résidences principales et un rétablissement du pouvoir de taux sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer le montant de la Taxe Foncière sur la propriété Bâtie (TFB) perçu en 2020 par le Département sur leur territoire.

Le taux départemental de TFB vient s'ajouter au taux communal. Un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

Le produit de la fiscalité locale ne peut être évalué à ce jour, en l'absence de communication des bases. La détermination de la fiscalité s'effectuera selon les nécessités budgétaires.

Voilà les orientations générales du budget pour l'exercice 2024 sur lesquelles je vous propose maintenant de débattre.

Le Maire,



Michel LABARDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques THÉAU

## **Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

### **Monsieur LE MAIRE**

« Nous abordons maintenant un autre morceau de choix, c'est le Rapport d'Orientation Budgétaire que nous allons vous présenter à double voix, Fabien Lécuyer et moi-même et dont nous allons débattre. La délibération porte sur le fait qu'il y a eu débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, donc c'est le texte de cette délibération, qui rappelle le cadre légal dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu sur les orientations du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune. Donc dans un délai de deux mois, ce sera le cas, puisque nous voterons le budget primitif 2024 le 8 avril prochain.

La loi NOTRe a encore renforcé les objectifs dans les communes de plus de 10 000 habitants. Ce rapport comporte une présentation de structure et d'évolution des dépenses et des effectifs et évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Je vous demanderai tout à l'heure de prendre acte par le vote de la tenue de ce débat. Vous avez un document que nous n'allons pas lire puisque vous l'avez lu et vous l'avez analysé, nous allons en broser un tableau général et peut-être revenir sur quelques points de détails, mais plus largement plutôt du côté de la synthèse. Nous partons toujours d'une situation économique internationale puisqu'il n'y a pas de séparation entre une situation internationale et une situation nationale. L'international pèse plus que jamais sur le national, c'est à dire la loi de finances, c'est à dire donc la mobilisation des crédits de l'État, à la fois pour le fonctionnement de ses propres services, la justice, l'éducation, la police etc... Mais aussi l'appui aux collectivités via les politiques déconcentrées de l'État qui s'exercent à travers les Préfectures de Région, les Préfectures des Départements et les agences déconcentrées de l'État. Je pense en particulier à l'Agence Régionale de Santé. Le contexte international pèse par les évolutions des zones d'insécurité qui ont largement pesé sur le coût de l'énergie. Donc nous parlons de la guerre en Ukraine bien évidemment. Nous parlons aussi des tensions au Moyen-Orient, du conflit Israélo-Palestinien. Nous parlons aussi de toutes les autres zones de guerre sur l'approvisionnement en matériaux rares, en particulier à l'Afrique. Les obstacles sur le commerce international, nous avons vu comment l'exportation des céréales depuis l'Ukraine a été très laborieuse, et l'est encore aujourd'hui. Nous voyons aujourd'hui comment le commerce international est pénalisé par les difficultés, notamment du Yémen et qui pénalisent donc le transit du commerce par ce canal historique, donc obligés d'emprunter d'autres itinéraires maritimes qui retardent les livraisons et qui augmentent le coût des fournitures. Donc tout ceci crée une forte insécurité avec par ailleurs une inflation qui s'est développée dans de nombreux pays et qui a obligé la Banque Centrale Européenne et la Banque Centrale des États-Unis (Réserve fédérale des États-Unis – Fed) à intervenir pour maintenir des niveaux d'intérêt élevés qui pèsent sur les économies nationales par l'augmentation des taux d'intérêt, par la difficulté à accéder à la propriété pour les ménages, mais aussi à investir pour les entreprises. Donc une relance économique qui est différée. Tout ceci pour lutter contre l'inflation puisqu'en augmentant les taux d'intérêt, nous réduisons la demande et donc nous pesons sur l'évolution des prix. Tout ce mécanisme de régulation est sain pour l'économie mais il s'accompagne d'un tassement de l'activité économique et nous le voyons bien en France, une relance économique qui ne se fait pas à hauteur de ce qui était espéré. Nous l'avons vu après la crise COVID, il y a eu un effet rebond très fort qui a permis de faire rentrer de la recette fiscale. Et aujourd'hui il y a une stagnation. La relance économique n'est pas au rendez-vous et lorsque nous ne sommes pas au rendez-vous les rentrées fiscales ne sont pas au rendez-vous et la distribution des aides également s'en trouve minorée. C'est un ensemble d'activités économiques et d'activités sociales, qui sont tassés et qui pèsent lourdement sur la capacité à entreprendre et à relancer notre économie. Alors que par ailleurs, c'est la corrélation tout de suite, l'État

*emprunte pour boucler ses budgets de fonctionnement, il emprunte à un taux élevé puisque il emprunte auprès de tiers étrangers qui se refinancent sur le marché mondial des capitaux avec des taux élevés et donc c'est une dette publique qui ne cesse d'augmenter. Aujourd'hui, la dette publique de l'État est de 3 000 milliards d'euros, ce qui représente presque 112 % du PIB. La charge de la dette augmente de façon très substantielle, elle est à 48 milliards d'euros en 2024, elle sera de 74 milliards en 2027. Donc l'effet de ciseaux est assez impitoyable. Augmentation de la dette d'un côté, ralentissement de l'activité économique, donc pas de ressources fiscales qui rentrent suffisamment, et c'est ce qui a conduit le Gouvernement à parler d'un coup de rabet de 10 milliards d'euros d'économies. Mais qui n'est que le début de coups de rabet beaucoup plus sévères en 2025, en 2026 et en 2027. Lorsque nous commençons à parler et à entendre des signaux faibles, cela veut dire que les décisions sont déjà prises et que les coups de rabet vont être importants. Qu'est-ce qu'il en sera des collectivités ? Nous n'en savons rien aujourd'hui. Si la DGF est maintenue en 2024, elle augmente en volume au niveau du pays. En ce qui concerne Gradignan, nous sommes à peu près à l'état. Est-ce qu'il y aura de nouvelles réductions DGF ? Nous ne pouvons pas le dire, ce sera pas en 2024, mais il faut s'attendre en 2025, probablement à de nouvelles décisions défavorables de la loi des finances. Mais comme par ailleurs, il faut accompagner le pouvoir d'achat de nos concitoyens, en particulier des agents publics, des collectivités, de l'État. Nous allons y venir. Il y a des mesures catégorielles qui ont été prises. C'est une augmentation des charges des collectivités dont nous savons qu'elles ne seront pas compensées par des dotations supplémentaires de l'État. Quelle est la variable d'ajustement ? C'est la fiscalité. Et nous allons essayer, de plus en plus, de ne pas toucher à la fiscalité ou dans des proportions très très modérées parce qu'elle est suffisamment développée. J'ai essayé de résumer en quelques mots ce qui est introduit dans les premières pages de ce document.*

*Les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne et de la Fed Américaine ne vont pas bouger d'ici l'été. Il est annoncé une baisse à partir de l'été à l'automne et c'est probablement à partir de ce moment-là que nos taux d'intérêt vont commencer à baisser. Nous sommes toujours à 4 et quelques si cela commence à baisser effectivement cela peut préfigurer un rebond sur l'activité économique, investissement des entreprises et sur les mutations de propriété qui seront bénéfiques pour les communes et pour les départements. Vous avez quelques tableaux tout à fait parlants, des histogrammes sur l'évolution du PIB en page 4. Nous sommes vraiment à 0 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. L'augmentation des prix à la page 5. Vous voyez que l'électricité et le gaz après une baisse, mais liée aussi aux différents amortisseurs sont repartis à la hausse, le carburant également et l'alimentation qui n'a cessé doucement d'augmenter. Nous le ressentons sur nos budgets puisqu'en l'espace de 3 ans, nous sommes à + 20+ 25 % d'augmentation de l'alimentation, ce qui n'est pas sans effet sur le budget communal. D'autant que nous ne compensons pas à due concurrence à savoir l'augmentation des tarifs, ce qui est normal pour accompagner les ménages. Mais c'est le budget communal qui fait la soudure.*

*Vous avez la loi de programmation des finances publiques à partir de la page 7, vous avez vu que, en particulier l'État réfléchit à notre place et estime que la contribution des collectivités à l'effort de réduction de déficit public en prévoyant une trajectoire nationale d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement qui correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point. Autrement dit, l'État pense que nous devrions nous en sortir en faisant une augmentation de simplement 2 % en 2024 de nos charges de fonctionnement, ce qui sera très difficile à atteindre ne serait-ce que par le mouvement légitime de l'effet GVT des mesures catégorielles pour les ressources humaines de la Ville et des collectivités en général.*

*Les principales mesures de la loi des finances en page 8, la suppression progressive de de la CDAE qui est étalée sur 4 ans. Les mesures en faveur des collectivités nous pouvons avoir de légitimes inquiétudes sur le Fonds Vert qui aujourd'hui est érigé non seulement à un soutien aux collectivités, mais aussi une mesure de relance économique. Cela émerge au*

titre de la croissance verte, c'est à dire mobiliser le secteur du bâtiment et des travaux publics sur la transition énergétique, sauf que le Fonds Vert à 2 milliards et demi n'est doté que d'un milliard en crédit de paiement, alors que toutes les communes, naturellement et nous-mêmes, vont se ruier sur le Fonds Vert, notamment parce qu'il y a un Fonds spécifique à hauteur de 500 000 000 euros sur la rénovation énergétique des écoles.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local, c'est à l'appréciation des Préfets de Région et nous en bénéficions toujours sur nos opérations immobilières, les dotations de péréquation de fonctionnement qui sont dotées pour garantir un meilleur équilibre entre les collectivités, les bien dotés et les moins dotés.

Sur le budget principal, je voudrais revenir aux ressources humaines. Dans les dépenses de fonctionnement, nous parlerons des ressources après. Vous avez vu que nous prévoyons une stagnation de la masse salariale en volume de personnel. Le tableau de la page 10 retrace l'évolution. Vous voyez qu'il y a une augmentation des effectifs à partir de 2020. Et là, nous sommes plutôt sur une diminution puisque à chaque départ en retraite ou mouvement du personnel nous réévaluons la pertinence du poste. Et nous faisons des synergies et des redéploiements qui permettent de ne pas augmenter le volume d'équivalent temps plein. Nous sommes en 2023 à 492 équivalents temps plein, en incluant le Théâtre des Quatre Saisons et le Pôle Seniors hors CCAS et EPAJG qui sont les deux établissements publics de la collectivité qui ont leur propre gouvernance dont les Rapports d'Orientation Budgétaire et les Budgets vont être votés dans les prochains jours. Donc maîtrise de la charge salariale, de réelles opportunités en matière de départ à la retraite puisque ce sont 6 dossiers en cours pour 2024 sur 9 personnes qui pourraient potentiellement y prétendre. Nous savons aujourd'hui que dans l'insécurité budgétaire des ménages, certains d'entre eux retardent leur départ à la retraite parce que c'est une chute réelle de revenus et donc dans les budgets des familles, il est quelquefois nécessaire de continuer à travailler. Néanmoins, 6 dossiers en cours et 125 personnes pourraient partir à la retraite dans les 6 prochaines années. C'est conséquent. Nous ne pouvons pas dire qu'il y aura 125 candidats à la retraite mais il y a un mouvement générationnel qui fait que nous aurons des marges de manœuvre ensuite dans les embauches de nouveaux agents, soit parce que certains postes seront mutualisés, soit parce que, évidemment, en début de grille, la rémunération est inférieure à la fin de grille. Le dispositif de retraite progressive a été instauré dans la fonction publique. C'est aussi une opportunité. Nous avons deux agents qui en ont fait la demande. Sur l'évolution des dépenses de personnel, là aussi un chiffre intéressant en 2023, budget primitif et budget supplémentaire nous étions à 19 000 460 euros nous prévoyons 19 000 870 euros et nous prévoyons ce montant de sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'y venir au budget supplémentaire. Ce qui est un élément de sécurisation de notre budget. Dès le budget primitif, sont incluses toutes les mesures catégorielles qui sont déclinées plus avant dans le document, donc la revalorisation du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, c'est 237 000 € en année pleine pour la Ville. Les mesures catégorielles C et B pour 2023, les 5 points d'indices supplémentaires, le taux de cotisation d'un point de CNRACL 90 000 € sur budget communal. La revalorisation du SMIC nécessaire, des règles de promotion interne qui s'assouplissent, qui vont permettre une meilleure fluidité de promotion. Vous en avez le détail qui est présenté, la garantie individuelle de pouvoir d'achat qui est reconduite en 2024, l'augmentation de l'IFSE. Tout ceci je n'y reviens pas. Ce sont des délibérations qui ont été prises dans les derniers conseils. Avec l'impact sur le budget de la commune, la création du Complément Indemnitaire Annuel également, vous avez les montants qui affectent le budget communal, l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui est versée en janvier 2024. À titre d'exemple, c'est 90 000 €, la mise à jour du forfait de mobilité durable, là aussi pour encourager à l'utilisation des modes doux, du covoiturage ou de transport public pour venir au travail. Et tout ceci dans un effet GVT qui est estimé à 2,13 % sur l'exercice 2024, voilà un petit peu pour l'aspect ressources humaines, je synthétise. Maintien au niveau actuel des effectifs, revalorisation de l'État, mais aussi décidé par la collectivité. Nous avons fait un gros effort et c'était légitime avec dans cette période inflationniste et gestion

dynamique des effectifs au travers des opportunités de départ en retraite pour satisfaire l'ensemble des services dans un contexte où nous n'abandonnons aucun service. Nous sommes même plutôt en création de services. Je parlais tout à l'heure de l'Espace Barthez, qui se développe à Favard, de l'Ermitage. Nous allons faire à effectif constant, donc nous créons de nouveaux services en étant très vigilants, très sourcilleux sur l'évolution de la masse salariale sans dégrader les conditions de travail. Voilà, je cède la parole à Fabien LECUYER, qui va nous présenter les charges générales pour commencer, puis ensuite les grands indicateurs financiers de la Ville ».

### **Monsieur LECUYER**

« Merci Monsieur le Maire. Donc dans la continuité des dépenses de fonctionnement, les charges générales comme vous le savez, en 2023, nous avons dû faire face à une hausse significative notamment des postes électricité, combustibles, gaz et alimentation. Nous vous avons rappelé les comptes administratifs 2023 estimés puisque ce compte administratif vous sera présenté en juin. Néanmoins, comparativement à 2022, vous avez pu constater plus d'un 1 000 000 euros de dépenses malgré une grande rigueur. Donc, concernant ces charges générales 2024, nous allons bien évidemment, doter nos services, des moyens nécessaires pour la bonne exécution de leurs prestations. Nous allons cependant en faire un suivi très prononcé, notamment de nos marchés et des politiques d'achat des marchés publics pour contraindre et pour gérer au mieux nos charges générales. Nous estimons nos charges générales ce chapitre 011 dont je vous parle fréquemment de l'ordre de 8,5 millions d'euros pour 2024. Nous espérons ne pas dépasser ce montant pour 2024. Vous l'avez évoqué tout à l'heure Monsieur le Maire, je reparlerai de l'amortisseur énergétique et du filet de sécurité. Nous pourrions bénéficier de cet amortisseur, mais plus du filet de sécurité. Tout comme 2023 puisqu'il nous avait été annoncé puis ensuite retiré. Mais j'y reviendrai, en évoquant notamment les sommes en euros sonnante et trébuchant. L'augmentation contrainte des dépenses, l'État aujourd'hui ne nous l'impose pas. Mais vous l'avez évoqué, inflation moins 0,5 %. Nous pouvons imaginer que dans les années à venir, l'État nous imposera de contraindre nos dépenses de fonctionnement. Notre ambition est d'être extrêmement rigoureux sur ces charges générales, néanmoins doter l'ensemble de nos services des moyens nécessaires pour la bonne exécution de nos missions

Fort à penser qu'en 2024, les dépenses de fluide vont continuer à augmenter de façon moins significative, néanmoins, une baisse du prix du kilowattheure devrait nous permettre de contenir nos dépenses du chapitre 011 à hauteur de 8,5 millions d'euros.

Concernant le chapitre 65, les subventions d'associations, nous pouvons nous réjouir, nous maintenons l'ensemble des subventions aux associations quelles qu'elles soient, activités culturelles, sportives, sociales, génératrices de lien social ou de développement territorial. Nous sommes fiers aujourd'hui de pouvoir aider notre réseau associatif. Nous vous interpellons néanmoins sur le niveau de dépendance de ces budgets associatifs à la collectivité locale. Aujourd'hui, nous avons des liens prononcés avec l'ensemble de nos associations et nous sommes proches de ces associations qui ont parfois des salariés.

Nous sommes très vigilants à leur bonne santé financière qui structure notre commune. Concernant nos autres budgets, le T4S, nous maintenons notre subvention à hauteur de 740 000 €, c'est à dire 690 000 € de subvention et nous finançons à hauteur de 50 000 € le GUSO. C'est un budget qui traditionnellement se comporte bien et est fréquemment excédentaire. Concernant le CCAS, la subvention était de 628 000 €. Pour 2024, nous l'estimons un peu plus de 710 000 € notamment pour donner plus d'autonomie à notre résidence Les Séquoias et le Pôle Seniors. Pour les aînés de la Ville, je crois qu'il faut aider nos seniors. Donc aujourd'hui, une dotation d'un peu plus de 80 000 € versus 2023 pour le CCAS. Et enfin, concernant l'EPAJG, la jeunesse de Gradignan, nous estimons une subvention de l'ordre d'un 1 370 000 €, c'est sensiblement identique à 2023. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous vous présenterons début avril le budget primitif, le budget supplémentaire, le cas échéant, nous permettrait de compléter les crédits. Si tant est que

*l'EPAJG, le T4S ou le CCAS en aient besoin.*

*Concernant nos fonctionnements avec Bordeaux métropole, Établissement Public de Coopération Intercommunale, vous savez que je vous parle fréquemment d'attribution de compensation qui est la traduction financière de la Métropolisation. Les montants sont actés, aucune autre compétence n'est transférée. Donc nous financerons Bordeaux Métropole à hauteur de 1 514 882 € pour la section de fonctionnement et c'est 73 664 € pour la section d'investissement. Ces montants ne sont pas soumis à l'inflation, ne sont pas indexés, donc ils se reconduisent d'une année à l'autre.*

*Monsieur le Maire vous avez évoqué en introduction les Fonds de Péréquation. Certaines communes en sont bénéficiaires. Nous sommes contributeurs et nous contribuerons en l'occurrence, pour ce FPIC 2023, aux alentours de 185 000 €, c'est un montant figé. C'est la péréquation entre les communes. Une satisfaction, nous travaillons aujourd'hui à faire progresser notre taux de logements sociaux. Vous l'avez signalé, nous sommes aujourd'hui de l'ordre de 22 %. Tout proche de l'objectif de 25 % imposé par la loi SRU. Néanmoins, l'État nous impose une pénalité qui s'élèvera aux alentours de 65 000 €, beaucoup moins que l'an dernier 175 000 € donc au-delà de la satisfaction bien évidemment de tendre vers ces 25 %, en tous les cas une économie manifeste de 100 000 €. Nous avons hâte que cette pénalité disparaisse. En page 20 sur 34, quelques indicateurs, nous avons vécu une belle année financière en 2023 parce que nous n'avons pas emprunté. Ce qui amène aujourd'hui notre stock de dette, l'évolution de l'encours de dette à 21 740 387 €. Nous avons remboursé plus de 2 500 000 euros cette année en 2023, sans emprunter. Ce qui nous a fait aujourd'hui diminuer notre stock de dette. Ce qui explique la différence entre 2023 et 2024.*

*Monsieur le Maire évoquait tout à l'heure les intérêts de la dette de la France, 48 milliards cette année, plus de 70 milliards l'an prochain. Les intérêts de notre dette, c'est 533 000 € ce sont des dépenses de fonctionnement. Donc vous comprenez qu'aujourd'hui nous sommes très attentifs à pouvoir bien suivre nos emprunts. Ce qui me permet de vous dire qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'emprunt toxique. Nous avons des emprunts à taux fixe que nous suivons drastiquement de façon à ce que notamment, les intérêts de la dette ne nous pénalisent pas. Quelques indicateurs qui nous permettent de nous comparer, mais aussi de donner confiance à l'ensemble de nos partenaires. L'annuité sur les recettes de gestion, l'annuité, c'est la dette en capital, plus les intérêts que vous ramenez à vos recettes de gestion. Nous arrivons à 8,7 % aujourd'hui, vous avez un ratio très intéressant puisque nous estimons que le seuil d'alerte est à 15 %. Nous sommes 2 fois en deçà de ce seuil, ce qui témoigne d'une bonne santé financière. Un ratio un peu plus simple à appréhender. Vous divisez votre dette par le nombre d'habitants, dettes par habitant. Nous sommes tous propriétaires d'une dette de 830 €. Dans la strate de 20 à 50 000 habitants, pour les communes à l'image de Gradignan, la moyenne est d'un peu plus de 1 000 € par habitant. Cela permet de nous comparer pour vous dire que l'endettement de la Ville aujourd'hui n'est pas excessif. Et enfin, nous regardons notre dette sur l'épargne brute, nos dépenses moins les recettes et nous regardons en années le nombre d'années nécessaires pour couvrir la dette. Nous sommes à 8,6 années, très intéressant puisque nous estimons qu'au delà de 12 ans cela peut être préoccupant. Ces indicateurs qui témoignent d'une bonne santé financière de la Commune vont nous permettre en 2024 et les années suivantes de pouvoir investir au mieux et donner confiance à nos partenaires.*

*Je vous parle aussi d'un indicateur fréquemment, la capacité d'autofinancement brute et nette. La capacité d'autofinancement brute dépenses moins recettes, nous sommes à 2 516 048 € et lorsqu'elle couvre la dette en capital, nous arrivons à une CAF nette positive moins 3 000, mais elle sera ajustée. Cela est un indicateur de confiance à partir du moment où votre CAF nette est positive et pouvez constater qu'elle ne l'était pas ces dernières années. Cela témoigne de notre capacité aujourd'hui à couvrir par nos recettes notre dépense de dette en capital. C'est quelque chose pour les financiers et comptables de très rassurant. Voilà pour ces quelques indicateurs fiscaux.*

*Je vous parle d'autres recettes de fonctionnement, la DGF qui devient, vous l'avez dit*

Monsieur le Maire, de plus en plus anecdotique, je ne vais pas vous faire la lecture in extenso de ces 2 pages. Vous voyez qu'aujourd'hui en 2023, la DGF représente 4,12 % de nos recettes de fonctionnement. En 2010, elle représentait de 14,9 % pour un budget de 24 000 000 euros. Aujourd'hui, elle représente 4 % pour un budget de 33 000 000 €. Oui, il est à craindre Monsieur le Maire, je crois que notre DGF continue à fondre comme neige au soleil. Est-ce que nous allons garder une DGF dans les années à venir ? Il est vrai que l'État avait évoqué aussi la possibilité, j'en parlerai tout à l'heure de venir rogner un peu sur notre Fonds de Compensation de TVA et de l'inclure dans l'assiette ou encore de venir discuter notre coefficient correcteur qui est une somme versée en complément de la disparition de la Taxe d'Habitation à hauteur de 3 000 000 d'euros. Ce sont des sujets de préoccupation. En l'occurrence pour la DGF, celle-ci est anormalement basse puisque nous ne cessons de l'évoquer. Si nous ramenons la DGF au nombre d'habitants, nous sommes de l'ordre de 56 € par habitant de DGF. Les villes de même strate c'est le triple 188 € sont des chiffres de données absolument vérifiées. Avec Monsieur le Maire nous tentons de nous faire expliquer cette réalité sans succès. Je crois que nous avons une DGF qui est anormalement basse et qui nous pénalise.

Concernant d'autres recettes, en page 24, je vous ai parlé d'amortisseur énergétique et de filet sécurité. L'amortisseur énergétique, ce n'était pas une recette en tant que telle. Ce n'est ni plus ni moins qu'une aide qui fixe le prix de l'électricité à partir du moment où il dépasse les 250 € du mégawatt/h, 180 € en mégawatt/h en 2023, la facture est plafonnée. Nous continuerons à bénéficier de cet amortisseur énergétique. Néanmoins, les baisses du coût du kilowatt/h laissent penser que cet amortisseur énergétique qui ne fera pas forcément faire beaucoup d'économies. Et enfin, deux mots sur le dispositif de filet de sécurité, nous étions potentiellement en 2023 bénéficiaires à hauteur de 820 522 €, nous avons perçu notamment une avance sur ces 820 000 €. Or, les règles ont changé et l'État nous a signifié, à l'image de 3 425 collectivités, que nous n'étions plus éligibles à ce filet de sécurité que nous avons donc dû rembourser les 250 000 € perçus en début d'exercice 2023 et que nous toucherions pas les 570 000 €. Ce fut une vraie mauvaise surprise de fin d'année, la disparition de cette recette initialement prévue au BP 2023. Monsieur le Maire, nous avons crié, parlé, mais cela consistait à prêcher dans le désert. Beaucoup de collectivités se sont émues de cet état de fait, des changements de règles sur les conditions d'obtention de ce filet de sécurité.

D'autres recettes de fonctionnement. Celles qui nous sont propres en page 26, les produits des services, nos cantines, nos crèches et tous les services proposés. Bien évidemment les subventions associées. Nous les estimons à hauteur de 12 % des recettes de fonctionnement pour l'exercice à venir. Quelques compensations d'exonération fiscale, notamment liées au transfert de la taxe départementale des fonciers des propriétés bâties. Sensiblement identiques en 2024, en juillet 2023, nous avons perçu 255 000 €. La situation devrait rester similaire. Enfin la DSM, la Dotation de Solidarité Métropolitaine, nous avons perçu un peu plus d'un 1 000 100 € en 2023, nous réinscrivons ce que nous avons inscrit au BP 2023 à 1 098 000 €

C'est précisé, dans le cadre du pacte financier et fiscal voté par Bordeaux Métropole et par les 28 villes, ce sera sans surprise, cela n'évolue pas mais cela a au moins l'avantage d'être stable. Et puis comme vous le savez, la compétence propreté est une compétence normalement de la Métropole, mais elle nous la confie par voie contractuelle et donc il y a un reversement de Bordeaux Métropole de cette compétence propreté en euros, ce sera de l'ordre d'un million d'euros et ce sera acté également pour 2024.

Voilà pour les sections de fonctionnement, Monsieur le Maire, les dépenses et les recettes. Concernant les investissements, tout d'abord les recettes, je vous l'ai dit tout à l'heure, le Fonds de Compensation de la TVA. Les communes perçoivent 16,404 % des investissements l'année n - 2. Le calcul nous amène aujourd'hui à un montant estimé aux alentours de 685 000 €. Vous savez notamment, nous nous servons de ce FCTVA pour couvrir les dépenses d'investissement avant le BP. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est estimé aux alentours de 800 000 €, c'est

*la capacité de soutenir l'investissement par notre propre section de fonctionnement. Il sera aussi à ajuster, mais 800 000 € nous paraît être intéressant et c'est satisfaisant de savoir que notre section de fonctionnement est capable de soutenir nos investissements et puis la taxe locale d'équipement qui est une taxe que nous allons continuer à percevoir de l'ordre de 450 000 € pour cette recette d'investissement, voilà Monsieur le Maire, je vous recède la parole pour le contrat de codéveloppement et les investissements de 2024. »*

## **Monsieur LE MAIRE**

*« Merci, Nous allons passer maintenant sur à la fois les dispositifs contractuels avec la Métropole, mais aussi les investissements propres que nous prévoyons donc sous décision communale. Vous avez vu ces dernières années la montée en puissance des contrats de codéveloppement, qui sont donc des engagements réciproques entre la Ville et la Métropole sur des opérations à réaliser sur le territoire communal, soit à l'initiative de la Métropole, soit l'initiative de la Ville. Nous l'avons voté en décembre 2023 pour une période de 4 ans. Jusqu'à présent, c'était des périodes de 3 ans. Là nous sommes partis sur 4 ans, jusqu'en 2027, avec des ré-ajustements possibles après l'élection de 2026. 57 fiches actions de tout type, il y a à la fois des politiques métropolitaines qui se déclinent sur la Ville et aussi des politiques spécialement ajustées au choix de la commune. C'est ainsi que nous allons finaliser les acquisitions foncières pour étendre le cimetière communal « Le Plantey ». Je rappelle que la compétence cimetière, c'est la Métropole. Il y a des grands cimetières intercommunaux mais au titre de l'histoire et de la volonté naturelle de nos concitoyens de pouvoir inhumer à proximité dans des cimetières communaux, la Métropole accepte de financer 50 % des acquisitions foncières et aménagements de VRD pour créer ou agrandir des cimetières. Et pour nous, ce sera l'extension du cimetière du Plantey avec 190 000 € qui couvre 50 % du coût hors taxes, des acquisitions qui sont engagées.*

*Nous poursuivons les acquisitions également d'espaces naturels dans les massifs forestiers, avec notamment là aussi un financement à 50 % par Bordeaux Métropole pour les acquisitions en Zone Agricole et Naturelle, donc 40 000 € attendus cette année. Les enfouissements de réseaux rue du Chouiney vont être subventionnés par la Métropole à hauteur de 27 000 €, c'est un réseau d'éclairage public.*

*Dans le cadre du plan 1 000 000 d'arbres, nous nous sommes engagés sur cette mandature à 3 000 arbres, nous les dépasserons mais nous déclinons aussi la politique métropolitaine avec une subvention attendue qui va faire l'objet d'une délibération ultérieure ce soir de 243 000 € sur les exercices 2020 jusqu'à 2023 qui représentent 1 300 arbres plantés et 3 000 arbustes, donc il y a un tableau de financement particulier en fonction de la taille des arbres et des espèces.*

*Dans le cadre de la création de la nouvelle école du centre, nous bénéficions d'un montant de 4 749 000 €, c'est un montant forfaitaire par classe à partir de l'évaluation du nombre de classes qui sera nécessaire pour accueillir la nouvelle population du centre-ville. Voilà le fonds d'intérêt communal, là nous semble sur des réalisations de voirie, de trottoir, à la demande de la Ville. Ce sera pour la période 2021-2026 près de 5 700 000 €. Cette année, nous allons réaliser des travaux rue de Granet, rue Montaigne, rue Paul fort, rue Paul Féval et des études sur divers itinéraires de la rue Saint François-Xavier ou de la rue de Lange. Nous allons bénéficier par ailleurs au titre des autres subventions d'investissement pour la réalisation d'une aire de fitness à Mandavit d'une subvention de 18 534 €. Par ailleurs, nous continuons la rénovation du site historique de la Poterie. Je rappelle, un édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire, subventionné par la DRAC et par la région Nouvelle-Aquitaine, 197 000 € pour la DRAC et 80 000 € par la Région. Et il est rappelé plus loin, nous sommes toujours éligibles à 500 000 € au titre de la mission Bern « Fondation du patrimoine » que nous affectons à hauteur de 250 000 € pour la première tranche et 250 000 € sur la 2<sup>ème</sup> tranche à venir. Je vous invite à passer d'ailleurs à proximité. Vous allez voir ce magnifique chantier tout à fait exceptionnel. La Caisse d'Allocations Familiales nous finance 80 % des travaux d'adaptation des crèches et le FIPD donc fonds de prévention de la délinquance*

*pour renforcer notre équipement en caméras à hauteur de 25 000 €. Nous allons faire des demandes de subventions au titre du Fonds vert pour la végétalisation des cours d'école. Il y a une première opération qui se fera dans la cour d'école de l'élémentaire Malartic à l'issue du programme d'achèvement de la mise à niveau, c'est à dire de la rénovation complète de ce groupe scolaire. La maternelle est terminée, elle a des espaces verts tout à fait intéressants. L'élémentaire est en cours. Nous espérons qu'elle sera livrée à la rentrée prochaine. Et donc nous allons végétaliser la cour sans toutefois obérer la possibilité d'avoir une aire de grand jeu. Et là aussi, nous irons chercher de la subvention à la fois Fonds verts mais également quartier QPV.*

*Pour les subventions du Conseil Départemental, nous pensions que ce serait très probablement supprimé. Malheureusement, nous avons reçu une notification nous indiquant qu'au regard de certains critères, la Commune ne pourrait pas prétendre au FDAEC pour 2024, c'est une déception évidemment parce que même si le volume financier n'augmentait pas depuis 20 ans, près de 75 000 €, c'est une disparition pure et simple et nous le regrettons. Nous comprenons évidemment les difficultés du Département qui fait face à une perte brutale de droit de mutation. Nous en sommes affectés également dans une moindre mesure. Et donc le Département modifie ses politiques publiques d'appui aux communes. Et pour nous, ce sera 75 000 € de moins, c'est dommageable. D'autant que, par ailleurs, pour les associations, nous avons vu historiquement les aides du Département, de la Région, de toutes les collectivités, même de l'État, réduites à néant. Et aujourd'hui, nos associations, comme cela a été rappelé, sont intégralement dépendantes de la Commune. Mais nous choisissons de continuer à les soutenir parce que les projets sportifs, culturels, de loisirs socio-éducatifs sont extrêmement importants pour les jeunes comme pour les adultes. Nos projets d'investissement 2024, ils ont été regroupés en quelques grandes thématiques, la ZAC de centre-ville d'abord, l'école du Centre, vous voyez, est en cours de construction. Elle a débuté fin 2023. Nous espérons la livrer à la rentrée 2025 s'il n'y a pas de d'aléas. Et pour 2024, c'est un montant de 3 700 000 € qui va être inscrit au budget communal. Les premières constructions de logements sur les îlots C1, C2, entre l'école du centre et le parking de la Clairière sont à l'étude. Les travaux, nous l'espérons, démarrons d'ici la fin de l'année. En tous les cas, les opérateurs, les constructeurs, bailleurs social ont été retenus et donc nous devons maintenant affiner le projet au travers d'ateliers de travail. L'étude de programmation a été lancée, il nous faut maintenant désigner un maître d'œuvre, une équipe de maîtrise d'œuvre et c'est donc 500 000 € qui sont inscrits en 2024. Je rappelle que le nouvel EPAJG est situé en façade du groupe scolaire du centre puisque le site de l'EPAJG actuel fera partie d'une opération de construction de logements. Parallèlement, les espaces publics de la rue Charles et Emile LESTAGE sont en fin d'étude également et nous attendons les différentes opérations. Ensuite j'ai parlé des îlots C1, C2. Il y a l'opération sur la Cité jardin avec une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui a été engagée par la ville de Bordeaux et nous discutons pour pouvoir le moment venu présenter aux résidents de la Cité jardin, les opérations tiroirs de relogement et de retour ensuite sur la Cité jardin qui devront se faire dans le cadre du développement de la ZAC de centre-ville.*

*Ensuite, important à signaler, vous le savez, l'évolution de la population scolaire et de rénovation des équipements publics scolaires nécessitent à la fois la construction de cette école au centre-ville et la construction d'une école dans le sud de la commune initialement prévue sur la rue de Chaut. Nous avons été amenés à nous donner les moyens de comparer avec un second site qui est celui du centre de loisirs « Le Clos du Vivier ». Ce pourrait être une opportunité intéressante de faire la rénovation / extension du Clos du Vivier pour avoir un équipement suffisamment dimensionné pour accueillir toutes les classes maternelles et élémentaires et en même temps suffisamment dimensionné pour continuer à accueillir un centre de loisirs. Et il y aurait une superposition partielle selon les cas où total de locaux scolaires affectés au centre de loisirs et inversement, mais avec des équipements propres pour les écoles et pour le centre de loisirs. Nous avons donc fait une étude, les coûts sont à peu près équivalents par rapport à la construction d'une école dans le sud de la*

*Commune mais avec cet avantage de pouvoir, nous l'espérons, appeler du Fonds vert au titre de la rénovation et de la transition énergétique.*

*Nous l'espérons également la Dotation de soutien à l'Investissement Local est de pouvoir assurer la mutation, la mutabilité et la réversibilité d'un bâtiment qui nous amènerait à gérer un bâtiment au lieu de deux. Et donc de profiter de cette mutualisation pour assurer une maîtrise des coûts. Évidemment, nous avancerons forcément toujours un peu en terrain inconnu, puisque construction et rénovation dans un contexte de subvention publique de l'État qui pourrait se réduire, la visibilité n'est pas totalement assurée aujourd'hui. Néanmoins, nous réalisons une inscription budgétaire pour 2024 de un petit peu plus de 3 000 000 € et nous aurons prochainement une dernière concertation publique avec les parents et les enseignants du vaste secteur scolaire du centre-ville pour leur présenter les alternatives, nos études, nos prévisions, nos projections de façon à pouvoir mettre carte sur table à la fois sur la stratégie, sur le coût des équipements et sur le plan de financement que nous pouvons être amenés à boucler.*

*Sur l'immobilier communal, par ailleurs, j'ai parlé de la rénovation de la Poterie avec une inscription budgétaire de 718 000 € en 2024.*

*Le château de l'Ermitage arrive en fin d'opération. La dernière inscription, c'est 521 000 € pour réaliser les voiries, les parkings, les plantations, la signalétique et la reconstitution des jardins à la française qui vont se faire progressivement. Une information importante, la salle des mariages historique rénovée, comme le reste du château, sera restituée aux mariages, nous aurons une délibération en fin de Conseil Municipal et le premier mariage aura lieu le 30 mars. J'en profite pour dire mais je le rappellerai en fin de séance que j'invite l'ensemble du Conseil municipal à une visite du château de l'Ermitage rénové ce samedi à 11h00 pour ceux qui peuvent se rendre disponibles de 11h à 12h. Vous pourrez venir visiter les nouveaux locaux de l'Ermitage, cet écosystème dédié à l'économie, l'emploi, la formation. L'incubateur de talents au féminin pour la création d'entreprises par des femmes qui depuis déjà quelques années connaît un certain succès, et un espace de coworking, un écosystème décloisonné au service de l'emploi, de la formation et l'inclusion professionnelle.*

*Le schéma directeur immobilier énergétique a été réalisé. Nous avons maintenant une feuille de route pluriannuelle, forcément coûteuse, forcément hiérarchisée, forcément échelonnée puisque il faudra faire avec les capacités des finances communales. Nous terminerons des travaux au gymnase Pierre Toupiac d'adaptation puisque ce gymnase sera reconstruit à terme, l'éclairage en LED sur des équipements publics, des rénovations au Centre Communal de l'Enfance, changement de groupe froid au Solarium, remplacement d'équipements sportifs de jeu, travaux d'étanchéité... En résumé, tout ce qui fait la vie bâtiminaire pour lequel il faut y revenir toujours pour mettre à niveau notre équipement immobilier. Avec néanmoins une opération significative, l'engagement d'études pour la réalisation d'un terrain synthétique pour le club de Foot mais à partir d'un seuil de déclenchement de 50 % en subvention publique, ce qui était facilement atteignable jusqu'à présent, nous nous questionnons évidemment sur la mobilisation des financements puisque la perte du FDAEC par le Département s'accompagne aussi d'une sérieuse hypothèque sur les nouveaux projets. Et là, nous ferons appel aux conseillers départementaux de notre canton pour pouvoir porter le projet de réalisation d'un terrain synthétique.*

*Sur les espaces publics, nous accompagnons la réalisation de la voie verte du Solarium. C'est cette belle voie verte qui va partir de la rue de Cantaranne jusqu'à Leroy Merlin et la passerelle au-dessus de l'autoroute. Nous accompagnons par la plantation, l'éclairage public à hauteur de 70 000 €. Nous avons les investissements récurrents des parkings, des allées, des cheminements.*

*Une opération qui était en attente et que nous allons engager. C'est la rénovation autour de l'étang de Lange, à la fois pour rénover les berges, la source et l'exutoire, la végétalisation et la création d'un parvis. Nous mettrons à l'essai la neutralisation de la voirie automobile devant l'école pour réaliser un parvis direct de l'école jusqu'à l'étang de Lange. Les confortements des berges de l'Eau Bourde, le cimetière de Rochefort pour lequel nous*

*récupérons de sépultures abandonnées pour les remettre en circulation pour les familles endeuillées qui veulent inhumer les membres de leur famille décédés. Les plantations d'arbres, évidemment, sont à l'ordre du jour, création de vergers également. Nous avons eu une première initiative dans le quartier de de Malartic. Tout ceci fait une inscription budgétaire nouvelle d'environ 2 700 000 € ce qui correspond peu au prou, au capital que nous remboursions diminuer des subventions que nous pourrions obtenir.*

*Il reste enfin à vous parler de la fiscalité. À l'heure où ce ROB a été écrit, nous n'avions pas les bases fiscales, elles s'annoncent en légère baisse par rapport à ce que nous espérions. Et même s'il y aura un produit supplémentaire, nous examinons maintenant à partir de la communication de ces bases qui est intervenue aujourd'hui d'où pourquoi le budget communal qui sera présenté le 8 avril, pour lequel notre exercice consistera autant que possible à trouver l'équilibre budgétaire en dehors du recours à de la fiscalité nouvelle, puisque il y aura déjà 3,9 % d'augmentation des bases qui se feront ressentir pour les ménages. Voilà mes chers collègues, ce rapport un petit peu long, mais en tous les cas qui mérite d'approfondir les sujets et de donner le spectre de nos achats. Pour 2024, quelques éléments de synthèse, nous garantissons les services, aucun service ne sera supprimé, les services sont adaptés, ils sont confortés et les tarifications pour les services payants, le Conservatoire de musique, la restauration scolaire, le périscolaire augmentent dans des proportions inférieures à l'inflation. Des services préservés, des services qui se développent aussi lorsque c'est nécessaire. Et une tarification qui ne veut pas suivre le taux de l'inflation. Nous soutenons, nous renforçons nos aides aux associations. Nos services fonctionnent avec une masse salariale et maîtrisée, mais avec un effort sur le pouvoir d'achat de nos agents. C'est légitime, c'est nécessaire. Comme tous les ménages français, ils ont besoin d'être accompagnés dans cette situation inflationniste. Fabien LECUYER l'a dit, une forte maîtrise de nos ratios financiers en constante amélioration, des indicateurs qui ne cessent de s'améliorer, qui génèrent de la confiance et qui nous permettent aussi de dégager de l'autofinancement avec un versement de 800 000 € à la fonction au budget de fonctionnement. Pas de transfert de mutualisation avec la Métropole, non pas par refus de principe, mais parce que nous estimons aujourd'hui que le service est mieux assuré par la Commune emprise avec son espace public, avec ses agents. Et parce que nous ne voulons pas non plus sanctuariser dans le budget communal une dépense qui deviendrait automatique et qui nous offrirait plus de marge de manœuvre pour la faire moduler nous-mêmes, il restera cette bagarre sur la ressource de la Commune puisque nos ressources de DGF sont déjà faibles. La DGF sera-t-elle menacée ? Cela est le prochain épisode. En tous les cas, le Gouvernement a indiqué que la DGF allait être refondue. Et quand nous parlons de refonte de la DGF, ce n'est, à coup sûr, pas un signal d'augmentation de la dotation. Il faut s'attendre à des années qui sont encore tendues. Nous nous y adapterons en tous les cas. Je veux en cette fin de présentation de ROB rendre hommage à l'ensemble des services de la Ville, Direction financière, les Directions, la Direction Générale, les Chefs de service qui travaillent pour nous permettre de sortir un ROB qui est la préfiguration d'un budget maîtrisé. Bien sûr notre Adjoint, Fabien LECUYER qui travaille et qui accompagne l'ensemble de ce processus. C'est toute une organisation qui est en marche pour travailler sur l'optimisation et la responsabilisation sur les dépenses de l'argent public qui est une valeur capitale. Voilà mes chers collègues, j'ouvre maintenant le débat sur ce rapport d'orientation budgétaire. Je cède la parole à Madame DESTRIAU, puis à Monsieur TROUCHE. Merci. »*

### **Madame DESTRIAU**

*« Dans un contexte très difficile, avec un nombre de personnes en difficulté financière croissant, j'ai une attention particulière pour les moyens qui seront alloués au Centre Communal d'Action Sociale. La crise du logement, nous en avons parlé tout à l'heure en France, s'aggrave et bouleverse le quotidien des familles. Les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours populaire voient sans arrêt leurs dépenses s'accroître et sont dans des situations de déficit très inquiétant avec une demande d'aide alimentaire qui explose. À*

Gradignan, nous pourrions être tentés de penser que nos habitants ont moins de difficultés qu'ailleurs car notre commune accueille des familles globalement plus aisées. Mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue la présence d'habitants aux revenus plus modestes qui ont besoin de notre soutien. Lorsque je lis votre rapport sur les moyens alloués au CCAS, je vois que les moyens seront maintenus afin d'accompagner les publics les plus fragiles. Et je m'interroge, je pense que nous devrions anticiper des difficultés sociales qui sont déjà présentes et qui risquent de s'accroître. Ensuite je reviens sur la résidence « Les Séquoias » dont vous parlez dans ce rapport avec ces 66 appartements, ouverte à des personnes âgées, donc plutôt encore autonomes. Bien sûr, j'ai entendu ce que disait Monsieur BERGES tout à l'heure sur le besoin de places en maison de retraite publique. Et comme lui, j'aimerais qu'il y ait davantage de places. Mais pour cela, il faudrait que l'État s'engage davantage auprès des Départements pour permettre ce type de projet. Ce n'est pas simple. Évidemment nous ne pouvons pas être non plus des magiciens. Ce que je crois finalement et que nous disons peut-être de plus en plus maintenant, c'est que peu de gens ont envie de vieillir dans une maison de retraite finalement. Et ce qui est important, c'est surtout de faire tout ce que nous pouvons pour le maintien à domicile. Parce que finalement tous ici, la plupart d'entre nous, il y a encore quelques jeunes dans le Conseil Municipal, mais bon, nous commençons tous à atteindre des âges respectables, donc nous nous posons ces questions. Et moi je sais que personnellement j'espère que je pourrai rester le plus longtemps chez moi. J'ai pas du tout envie d'aller dans un EPHAD, donc je crois que le maintien à domicile, c'est aussi quelque chose de très important. Et que peut-être dans les années qui viennent, nous voyons le vieillissement de la population, il faudra de toute manière développer davantage le maintien à domicile des personnes âgées. À Gradignan, nous faisons déjà beaucoup de choses, je reconnais et qui sont bien, il y a déjà le portage des repas, le foyer Saint-Géry, le transport à la demande, enfin tout un tas de services qui sont tout à fait judicieux pour les seniors. Je pense que nous pouvons quand même réfléchir à accentuer encore ce développement de services qui finalement permettent aux gens de rester chez eux parce que c'est quand même une solution plus heureuse et plus réjouissante. C'est une idée que je lance. Mais pourquoi pas une maison des seniors avec, alors il y a déjà le Pôle Seniors bien sûr, mais une maison des seniors peut être plus équipée encore, avec un lieu d'information, des intervenants divers pour la prévention des chutes, le sport santé, le maintien à domicile, les aspects psychologiques de ce maintien à domicile, l'amélioration de l'habitat, l'organisation de loisirs, le maintien d'une vie relationnelle, enfin tous ces aspects qui sont tout à fait essentiels pour que les personnes puissent rester chez elles en ayant un accompagnement. Donc voilà, je partirai plutôt sur cette direction.

Pour revenir sur le FDAEC, effectivement, je comprends tout à fait la déception qui a été exprimée précédemment. C'est aussi la mienne, mais actuellement au niveau du Département, en raison du désengagement de l'État pour soutenir les Départements, puisque vous le savez ou vous ne le savez pas et je l'explique, les recettes du Département, c'est le produit des DMTO, c'est à dire les droits de mutation que nous touchons au moment des transactions immobilières. Donc du fait du recul des transactions immobilières et de la baisse des prix de l'immobilier, il y a une baisse très importante des recettes du Département et il n'y a pas eu de compensation de l'État. Donc comme la population de la Gironde augmente, l'effectif de la population de la Gironde augmente régulièrement. Cela veut dire que les dépenses du Département augmentent nécessairement et les recettes baissent. Nous comprenons assez vite que cela pose un problème. J'ai fait partie de celles qui manifestaient pour demander un soutien de l'État, un soutien compensatoire. J'étais présente à la manifestation pour demander que l'État soutienne davantage face à cette situation et comme le soutien l'État ne vient pas, il faut trouver des solutions. Actuellement c'est ce que nous faisons au niveau du Département et ce que nous avons décidé qui me semble une solution compréhensible même si elle ne nous fait pas plaisir, c'est qu'il y a des communes en particulier les communes de la Métropole qui sont un peu plus aidées du fait qu'elles sont dans la Métropole sont un peu moins fragiles que certains petits villages de la

Gironde. Je vous assure parce que certains petites villes de la Gironde sont vraiment en grande difficulté si nous ne les soutenons pas. Nous allons donc continuer à les soutenir. Bien sûr, nous ferons absolument le maximum, mais nous soutiendrons les communes les plus fragilisées, ce qui est logique avec moins de moyens. Nous ne sommes pas magiciens et je rappelle quand même que le FDAEC est qu'une partie du soutien départemental, c'est à dire qu'il ne faudrait pas penser que le Département abandonne Gradignan. Il y a encore évidemment tout le soutien aux associations, soutien aux divers projets de la Commune et cette action de soutien bien sûr va se poursuivre et je suis la courroie de transmission pour permettre aussi ce soutien et je ferai mon possible pour Gradignan.

Alors après, j'aimerais savoir où en est le problème de relogement des familles de la Cité jardin ?

J'ai noté également au passage le problème des terrains synthétiques, alors pour le Club de football, donc je sais que cela avait fait bouger beaucoup de gens à Gradignan, le Département n'est pas forcément spécialisé dans le soutien de ce genre de choses. Mais bon, si je pouvais je le ferais, je donnerais allègement. Alors par rapport à ce problème des terrains de foot, je ne connaissais pas donc je me suis documentée depuis. Je n'ai pas une opinion tranchée pour l'instant. Je sais que cela permet d'économiser. »

### **Monsieur LE MAIRE**

« Nous allons financer l'étude pour le faire mais après entre spécialistes, nous pourrons parler technique puisque ce n'est plus du caoutchouc, ce sont des billes de liège. »

### **Madame DESTRIAU**

« J'ai bien compris de toute manière maintenant les microplastiques, plus personne ne fait. Évidemment cela permet d'économiser de l'eau, mais c'est quand même une artificialisation de sol. Il faut demander à Christine BOST, Maire d'Eysines, parce que j'ai vu qu'elle avait fait un terrain à base de canne à sucre neutre en carbone. »

### **Monsieur LE MAIRE**

« Oui, il y a du maïs, il y a du liège, il y a plein de choses. Excusez-moi mais ce n'est pas une imperméabilisation puisque cela laisse passer l'eau et surtout ce n'est pas juste pour ne pas arroser, c'est surtout qu'en période hivernale, nous pouvons avoir pendant deux mois les terrains inutilisables. »

### **Madame DESTRIAU**

« D'accord. J'ai compris qu'en période hivernale, les terrains étaient très souvent impraticables. Il faut voir, il faut étudier la question.

Pour le mobilier urbain, peut-être ne pas le concentrer uniquement sur le centre-ville, faire un petit peu aussi maintenant le côté Malartic. Nous en avons parlé tout à l'heure, le côté Favard aussi, et puis surtout ne pas trop encombrer les trottoirs aussi, peut-être pour la mobilité des personnes.

L'école du « Clos du Vivier », pourquoi pas ? Je me pose quand même des questions sur le fait de mettre le centre de loisirs et l'école dans le même bâtiment, cela peut poser problème. Ce n'est pas idiot en soi parce que cela permet aussi de faire des économies, je ne suis pas contre mais je pense que cela pose des problèmes. Pour avoir discuté de ce souci avec des professeurs des écoles, je sais que les professeurs des écoles sont en général très opposés à l'idée que nous rentrions dans leur salle de classe, que nous utilisions leur salle de classe, que ce n'est pas le même usage. Il va falloir faire cohabiter toutes ces personnes, ce n'est certainement pas simple mais bon il faut voir. L'importance aussi d'avancer avec les habitants. Peut-être pour éviter qu'il y ait encore une réaction de rejet, comme il y en a une à

*Canteloup. Peut-être qu'en associant les habitants du quartier du Clos du Vivier dès le départ, en étant dans un projet co-construit avec les habitants du quartier, cela permettrait peut-être de mieux avancés sur ce projet. Je pense que c'est une bonne idée dans le fond, parce que, en plus, une école à proximité du parc de Cayac, c'est formidable quand même. Cela permet aux enseignants de travailler dans des conditions exceptionnelles, qui pourront préparer des futurs biologistes. Je prêche pour ma paroisse quand même au passage et qui nous enverrons ensuite au Lycée des Graves des jeunes qui auront appris la biologie de terrain en bordure de l'Eau Bourde. Cela serait extraordinaire. Je vous remercie. »*

### **Monsieur LE MAIRE**

*« Merci Madame, Jean-Marie TROUCHE ».*

### **Monsieur TROUCHE**

*« Merci Monsieur le Maire, donc mes chers collègues, nous avons tous conscience que les contraintes qui pèsent sur l'élaboration de nos budgets rendent l'exercice toujours plus difficile. Parmi ces contraintes, nous pouvons citer l'inflation. Il nous est dit d'ailleurs qu'elle va baisser, mais cela signifie simplement un ralentissement de la hausse des coûts mais pas un retour au standard de coûts antérieurs, que ce soit pour les coûts de fonctionnement ou pour les coûts d'investissement. Comme il n'est pas possible et il n'est pas souhaitable d'économiser sur les services attendus par la population, et bien l'inflation contribue à ralentir la réalisation de nos projets, d'une part en réduisant les marges d'autofinancement et d'autre part en augmentant le coût des projets. Je m'attacherai simplement à relever dans le rapport d'orientation qui nous a été présenté, quelques orientations qui permettent de combattre cet effet. Alors je citerai les principaux points suivants, il y a la modération de la hausse de la masse salariale qui est déjà très élevée, au bénéfice évidemment de la stabilisation de l'effectif en ETP avec des perspectives qui permettront de continuer à maîtriser ce poste dans les années suivantes. Il y a les charges générales en recul après la très forte augmentation 2023, qui n'est évidemment pas complètement compensée, mais cela permet effectivement d'aller dans le bon sens. Et nous pouvons deviner à cet endroit là que les chiffres qui sont donnés cachent des efforts de beaucoup de gens et même de tous pour modérer les dépenses courantes tout en assurant bien sûr les missions auprès de la population et je pense que nos remerciements peuvent aller vers l'ensemble des personnes qui toutes à leur niveau, contribuent effectivement à cette baisse.*

*Alors dans un autre domaine bien sûr, j'observe la baisse de l'endettement et son maintien pour 2024 à un niveau modéré, ce qui permettra évidemment le moment venu et de préférence quand les taux d'intérêt auront diminué comme il nous est promis, de financer les projets prioritaires et je pense en particulier aux projets d'école dans le sud de la ville qui est un peu une clé pour la continuité du projet du centre-ville.*

*Voilà quelques points saillants que nous retrouverons, je l'espère, dans le budget qui sera présenté prochainement. Et nous espérons évidemment ne pas avoir de mauvaises surprises concernant les chiffres qui ne sont pas encore ou qui commencent à être disponibles maintenant, comme vous l'avez indiqué, tel que les bases pour établir les recettes fiscales. Parce que là aussi, c'est évidemment un point qui aura sa contribution dans un sens ou dans l'autre, vis-à-vis de l'équilibre dont je viens de parler, voilà quelques mots de ce que je relève. Merci de votre attention. »*

### **Monsieur LE MAIRE**

*« Merci Monsieur TROUCHE, Monsieur GONZALEZ. »*

### **Monsieur GONZALEZ**

*« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je constate une évolution de la subvention de la commune pour le CCAS de plus de 10 %. Alors je sais bien que ce complément financier est fléché vers notre résidence autonomie « Les Séquoias » suite à une régularisation du loyer de Domofrance. Mais cela nous permettra de régler cette année cette dette que nous avons avec Domofrance pour revenir dès l'an prochain à l'équilibre. Alors je me réjouis du soutien de notre commune pour cet établissement qui me tient particulièrement à cœur. Nous pouvons en être fiers et nos seniors ont besoin de nous. Merci pour eux. »*

### **Monsieur LE MAIRE**

*« Merci Monsieur GONZALEZ, Monsieur BERGES. »*

### **Monsieur BERGES**

*« Oui, je voulais intervenir sur les contraintes de contexte international. Cela fait 40 ans que le contexte international n'est pas très bon. Je me souviens de l'époque de Giscard qui disait nous allons en sortir, nous voyons le bout du tunnel. Et j'étais jeune à l'époque. Nous avons l'impression que le tunnel est assez long. Nous savons que le capital fonctionne avec des hauts et des bas et des crises qu'il organise lui même parfois. Et la dette publique c'est aussi une séquelle de la crise 2008. Puisqu'il a fallu renflouer les banques en grande partie. Donc l'histoire des 3 % européens, c'est complètement absurde cet effet il y a 30 ans parce qu'il fallait dire quelque chose pour les agences de notation anglo-saxonnes et cela n'a plus aucun sens sur le plan macroéconomique. Mais bon, c'est l'Europe qui nous l'impose. Et puis les États continuent. Effectivement, cela a un impact sur les budgets communaux et sur tout le monde nous sommes bien d'accord. Je voulais juste intervenir sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Les femmes qui partent en congé parental, c'est souvent d'ailleurs en majorité elles qui le font.. Il ne faut pas rêver. Nous ne sommes pas en Suède ici. Et il n'y a pas de prise en compte de la totalité des cotisations retraite et de l'ancienneté. Ce qui fait que effectivement, après, dans l'évolution des carrières des femmes, effectivement elles sont en retard sur le plan des salaires. Ce qui explique que quand vous présentez le rapport, nous voyons qu'il y a quand même l'inégalité qui reste. Ce n'est pas une critique que je vous fais, c'est quelque chose qui est consubstantiel au fonctionnement du statut de la fonction publique et tout ce qui va avec. En ce qui concerne le SMIC, je note qu'il a augmenté de 1,13 % mais c'est une diminution par rapport à l'inflation parce que je regarde aussi par rapport à l'inflation et nous pouvons continuer par rapport à cela sur la dotation de l'augmentation globale de la DGF. En fait elle était de 1,17 % puisqu'elle est augmentée de 320 000 000 d'euros, c'est une augmentation d'un 1,17 %, donc si nous nous remettons à l'inflation c'est une baisse en fait de la DGF globale. Je ne parle pas que de Gradignan bien sûr. Ensuite, la prise en compte des recrutements de contractuels sur emplois permanents dans le calcul du nombre de promotions ouvertes n'est en revanche pas d'actualité. Cela veut dire qu'il n'y a pas de promotion pour les contractuels en CDI ? »*

### **Monsieur LE MAIRE**

*« Alors les contractuels vous le savez c'est une période maximale de 2 x 3 ans, 6 ans et ensuite ils sont en CDI de droit public. Avec une évolution salariale qui suit l'évolution de la carrière des fonctionnaires publics. Après étant un contrat de droit public, ils peuvent évoluer dans la fonction publique vers d'autres métiers, d'autres rémunérations. Je n'ai pas le texte sous les yeux mais le renouvellement de contrat. Nous recrutons généralement sur un an renouvelable jusqu'à 3 ans et nous pouvons renouveler une deuxième fois 3 ans. Et nous avons un certain nombre de nos agents qui sont issus de ce dispositif de CDI au bout de*

*6 ans de contractuels. Et puis vous avez vu que face à la difficulté à recruter, l'État a ouvert la possibilité de recruter davantage de contractuels puisque jusqu'à présent il fallait faire la preuve que nous n'avions pas trouvé de fonctionnaires pour pouvoir recruter en contractuel, maintenant ce n'est plus le cas. »*

**Monsieur BERGES**

*« Oui, merci de votre réponse.*

*Je suis content de voir que Monsieur TROUCHE dise que concernant les emprunts, si les taux baissent, nous pourrions y recourir. C'est ce que j'avais déjà dit, si vous vous rappelez, il y a 2 ou 3 ans quand les taux étaient à 0,5 %. J'avais dit c'est dommage cela risque de remonter. Je vous l'avais dit. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« D'ailleurs nous vous avons écouté l'année dernière. »*

**Monsieur BERGES**

*« Ensuite j'ai une dernière chose je n'ai jamais compris pourquoi. Quels sont les arguments de Bercy pour justifier la baisse de la DGF ? Est-ce qu'ils considèrent que la commune de Gradignan est trop riche par rapport à la moyenne des communes, une moyenne nationale, régionale, je ne sais pas quels sont les arguments ? Vous discutez avec eux ? Il doit bien y avoir des arguments. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Il y en a probablement, d'ailleurs je pense que nous allons octroyer une prime exceptionnelle qui nous expliquera comment la DGF est faite parce qu'en 20 ans, cela fait plusieurs fois que je pars à l'assaut des Préfets successifs en disant expliquez-moi la DGF ? Cela dépend de Bercy, mais c'est le canal du Ministère de l'Intérieur. Et aucun n'a été capable de l'expliquer. L'actuel Préfet m'a dit, nous allons essayer d'expliquer, il y a peut être 2 ou 3 hauts fonctionnaires qui savent comment cela marche. Et je n'ai toujours pas réussi. En l'espace de 2 ans, j'ai vu une fois Gabriel ATTAL avec ses conseillers dans une réunion très restreinte de Maires pour évoquer les difficultés des collectivités. Il m'a dit, nous allons vous donner l'explication. Entre-temps, il a eu une promotion. Et ensuite, il y a quelques mois, j'ai vu Thomas CAZENAVE, le Ministre des comptes publics également avec ses conseillers. Et il m'a été dit, nous allons vous donner des explications. Et l'explication est venue : nous ne sommes pas capables de vous donner l'explication. Donc Vous vous rendez compte, personne n'est capable d'expliquer.*

*Et moi j'ai dit, écoutez, si vous m'expliquez le mode de calcul, il y a bien une équation. L'équation est complexe, mais nous avons des gens intelligents autour de nous qui peuvent comprendre. L'équation est complexe, le potentiel financier, potentiel fiscal, longueur de voirie, nombre de logements sociaux, il y a tout un tas d'indicateurs. Qu'ils nous expliquent la formule et nous prenons la formule et nous la vérifions. Et si nous arrivons au résultat, nous nous inclinons, mais tant que nous ne l'avons pas comprise, nous ne pouvons pas nous incliner. Il n'y a personne pour expliquer, c'est extraordinaire. Et ce débat existait, vous vous souvenez, pour la taxe d'habitation, Les valeurs vénales. Les quartiers très dégradés de Bordeaux qui étaient devenus des quartiers boboïsés en passant Saint Pierre ou autres qui payaient des taxes d'habitation ridicules et qui ont continué après à payer des taxes d'habitation ridicules. Il n'y a jamais eu d'ajustement et il nous avait été promis pendant 30 ans que le problème serait résolu. Il a été résolu par la suppression de la taxe d'habitation. J'espère que nous n'allons pas résoudre le problème par la suppression de la DGF. Mais c'est peut être ce qui nous pend au nez. Monsieur RESSOT. »*

### **Monsieur BERGES**

*« Bien, merci. »*

### **Monsieur RESSOT**

*« Une question, en fait, c'est la même que celle du précédent Conseil Municipal, cela concerne le gymnase Pierre Toupiac donc la dernière fois. J'étais surpris que nous investissions 50 000 € dans les douches. Vous m'aviez répondu que c'était normal parce qu'il fallait faire durer ce bâtiment et qu'il était nécessaire donc de faire quelques investissements. Là aujourd'hui, nous sommes sur un montant de 131 000 € pour l'électricité et si j'ai bien compris la durée du marché est de 10 mois.*

*Donc il me semble que faire des travaux d'électricité sur 10 mois dans un bâtiment pour 131 998 € exactement. Cela me semble être une somme conséquente pour ce bâtiment voué à la destruction. Si j'ai bien compris, je suis étonné par ce chiffre de 182 000 € d'investissement dans ce bâtiment. »*

### **Monsieur LE MAIRE**

*« Alors plusieurs choses, d'abord, je vois dans le document des travaux sur les sanitaires et douches pour 50 000 €. Et je confirme ce que je vous disais la dernière fois, ce bâtiment sera reconstruit dans plusieurs années, donc l'horizon n'est pas avant 2030, voire au-delà. Il est important de maintenir en état, les douches, des vestiaires doivent être en état. Des travaux d'électricité, c'est généralement des mises aux normes électriques et cela, c'est du domaine de la sécurité. Nous n'avons pas le choix. C'est un investissement qui vous paraît important mais qui est finalement très faible au regard de la durée de vie. Tous les week-ends, c'était encore le cas ce week-end, c'était plein de grandes manifestations, donc c'est un bâtiment très utilisé, très apprécié et il faut continuer encore à le faire vivre au moins pour 8 à 10 ans avant de pouvoir mettre en service un autre équipement. Donc ce n'est absolument pas de l'argent perdu, je vous rassure là-dessus.*

*D'autres prises de parole ? Madame Sana SUKKARIE, puis Madame Isabelle JARDRY, je vous remercie. »*

### **Madame SUKKARIE**

*« Merci Monsieur le Maire, je tiens juste à faire une petite remarque concernant le soutien du Département à la Commune. En effet, nous avons constaté au fil des années que cela a été réduit à néant les subventions pour les associations dont beaucoup étaient fragilisées et c'était sûrement avant le COVID, avant la baisse d'aide de l'État aux Départements. Donc nous avons dû compenser ce vide-là pour qu'elles puissent continuer à faire le lien social dans toutes les associations, qu'elles soient culturelles, sportives, sociales ou environnementales. Et la seconde chose, c'est que l'aide aussi, pour la manifestation « Lire en Poche », en effet, qui a été lancée en 2005, la première année, nous avons eu 5 000 € et depuis 2006, nous avons 4 000 € et nous sommes en 2024. Je pense qu'à cette époque là, ils ne devaient pas avoir tous les problèmes qui existent actuellement depuis quelques années. Donc nous entendons, nous écoutons, nous recevons les informations, mais nous nous posons quand même des questions. Merci. »*

### **Monsieur LE MAIRE**

*« Très bien, merci. C'est un appel à l'augmentation de subvention. Mais je vous avais sollicité déjà Madame DESTRIAU, comme nous le faisons tous les ans, pour que cet événement exceptionnel puisse être accompagné comme le sont les autres événements Girondins. Madame Isabelle JARDRY. »*

## **Madame JARDRY**

*« Je voulais simplement éclairer sur les travaux à Toupiac. Il faut dire qu'ils avaient été voté initialement avant le COVID qui nous a pénalisé. L'entreprise a aussi eu des difficultés et donc justement puisque nous avons traîné, nous avons décidé de faire moins de travaux puisque initialement il était prévu de faire plus de 100 000 € de travaux et donc nous allons faire à minima mais ce qu'il faut faire quand même pour que les associations qui sont utilisatrices de cette salle puissent se doucher correctement. Voilà donc nous allons faire 50 000 € de travaux en attendant le nouveau gymnase. Nous ne pouvons pas laisser dépérir ce gymnase dans l'utilisation, cela c'est une première chose. Et d'autre part sur le terrain synthétique, l'étude comme l'a dit très justement Monsieur le Maire, va porter sur la qualité des sols, ce qu'il faut exactement faire pour justement que ce terrain soit bien intégré dans la plaine de Mandavit. Et rappeler que cette année est exceptionnelle au niveau du temps, qu'il y a quand même un club de foot où il y a 450 adhérents et beaucoup d'enfants. C'est donc aussi une œuvre sociale de faire un terrain de foot qui permet aux enfants d'être sur les terrains plutôt que de traîner dans les rues. Et donc c'est regrettable que le Département, socialement, ne tienne pas compte de tout ce qui est réalisé dans le secteur sportif de la Ville. »*

## **Monsieur LE MAIRE**

*« Merci. Madame DESTRIAU, je vous redonne la parole. »*

## **Madame DESTRIAU**

*« Je ne peux pas vous laisser dire Madame SUKKARIE que le soutien des associations est réduit à néant. Enfin encore récemment 25 000 € pour la ferme du Plantey. Des exemples, je les ai pas en tête malheureusement parce que je n'ai pas les chiffres sous les yeux ce soir, mais je vous les porterai si vous voulez. Alors d'abord il faut bien savoir que le soutien aux associations par le Département est fonction de critères très précis relatifs à la taille des communes et aux caractéristiques des communes. C'est très transparent si vous voulez, c'est même plus transparent que chez nous à Gradignan, parce que c'est toujours un petit peu un sujet sur lequel il peut y avoir un flou, nous c'est très transparent, c'est presque mathématique. Donc à Gradignan, le soutien aux associations, il est proportionnel à la taille de la commune, aux caractéristiques de notre ville. Je ne pense vraiment pas que nous puissions dire qu'il est réduit à néant parce que par exemple le Club de Rugby de Gradignan, j'ai vu passer il y a quelques temps une subvention très importante. Voilà le terrain de foot synthétique, alors parce que cela se pose, ne me découragez pas d'avance, s'il faut je ferai tout mon possible pour que Gradignan soit aidé sur ce plan-là bien entendu c'est le rôle du Département de soutenir les actions communales. En ce sens-là nous travaillons ensemble, je n'irai pas jusqu'à dire main dans la main, cela le devrait pourtant. Je crois profondément que la vie associative de notre Commune, vous comme moi, nous la défendons et nous la soutenons. Quelles autres idées pouvez-vous imaginer que j'ai en tête sinon apporter ce soutien et jouer mon rôle de courroie de transmission entre mon canton et le Département bien entendu, c'est mon rôle donc je ne peux pas vous laisser dire cela. Après j'entends ce que vous me dites à chaque fois sur le salon « Lire en Poche » bien sûr, mais vous le savez aussi, je viens de vous expliquer pourquoi les DMTO, c'est un problème. Vous même vous avez un problème de soutien de l'État dans vos finances, donc vous savez très bien, le problème est le même. Je suis désolée mais quand je suis allée manifester pour demander un soutien de l'État, vous n'y étiez pas, et j'y étais. J'ai demandé un soutien de l'État parce que je pense que c'est important que nous ayons ce soutien financier localement et c'est vraiment intolérable que nous ne l'avons plus. Parce que si vous voulez, ce n'est pas que « Lire en Poche ». C'est une manifestation que personnellement j'adore et vraiment je ferai vraiment tout ce que je peux pour la soutenir. Vous imaginez bien, mais je suis pas*

*magicienne non plus. Il faut quand même comprendre qu'au niveau du Département actuellement, il y a des choix extrêmement douloureux qui sont faits. C'est actuellement décider si nous laissons à la rue une maman avec un enfant de 11 mois ou une maman à la rue avec un enfant de 8 mois. Nous en sommes là parce que l'État s'est désengagé. Donc si vous voulez, il faut quand même réaliser un petit peu la gravité des choses et comprendre que là il y a vraiment un problème au niveau de l'État, donc n'accusez pas n'importe qui. Merci. »*

## **Monsieur LE MAIRE**

*« Bien Madame, je vais répondre à la fois à vos propos liminaires et à ce que vous dites à l'instant. Manifester ou pas, soyez en assuré, nous réclavons notre dû par tous les moyens pour avoir les aides de l'État. Il n'y a pas de notre part d'accusation du Département. Nous connaissons la réalité des collectivités, la réalité du Département et ses difficultés financières. C'est très clair, nous ne sommes pas dans l'accusation, nous sommes simplement dans le souhait d'être accompagnés. La remarque de Madame SUKKARIE, c'est parce que depuis effectivement 18 ans la subvention est restée identique et qu'il y a eu des périodes plus prospères, nous aurions espéré une réévaluation. Mais je reconnais que nous étions probablement moins soutenus par le passé. En tous les cas verbalement que vous nous le dites aujourd'hui vous même, en nous assurant que vous ferez le maximum à la fois pour « Lire en Poche » et pour les subventions sur le terrain synthétique, nous vous présenterons ce dossier. Mais vous dites vous même, face aux impasses financières, nous ne sommes pas magiciens, personne n'est magicien, nous non plus nous faisons avec nos contraintes. Et ce qui est vrai au Département est vrai aussi pour la Commune, le Département demande à l'État, vous dites, il ne répond pas et nous nous demandons à qui ? Voilà, nous demandons aussi parce qu'il y a un chaînage dans les institutions et nous allons demander à la Région, pour ce qui est du développement économique ou de la formation, nous allons demander au Département ce qui est de l'ordre de ses compétences légales ou optionnelles. Mais nous sommes au bas de l'échelle. Et de fait, il y a un écrasement de la pyramide qui fait que la collectivité se retourne vers qui ? Vers personne. Nous nous retournons vers nous-mêmes. Et bon, c'est un sort que nous acceptons, évidemment, puisqu'il est le nôtre. Mais c'est vrai que nous plaçons aussi pour des effets de solidarité, mais en même temps, voilà chacun suit sa trajectoire, sa politique et nous espérons simplement que sur certains dossiers, nous vous faisons confiance, nous serons entendus. Juste quelques éléments. Vous soulignez les moyens du CCAS et nous continuons à les soutenir bien évidemment, aux côtés du secteur associatif, vous les avez cités Croix Rouge ou Saint Vincent de Paul, l'épicerie sociale et solidaire. Nous avons déployé quand même beaucoup de mesures et surtout, nous n'avons pas la chance, mais la volonté depuis 2, 3 décennies d'avoir bâti un écosystème de solidarité associative qui fait que, entre le CCAS et les associations sociales caritatives, il y a une vraie symbiose, une vraie politique partagée qui porte ses fruits. Le maintien à domicile, là aussi à la fois avec des associations fortes, je pense ADS. Et puis le portage à domicile par la Ville qui maintient à domicile plus d'une centaine de personnes. C'est une vraie plus-value sociale. Et la diversification de nos services en direction des seniors sont appréciés. Avec Monsieur GONZALES, nous étions à midi au foyer restaurant Saint-Géry pour le centenaire d'une dame qui vient au foyer restaurant Saint-Géry depuis 30 ans. Elle fêtait ses 100 ans aujourd'hui, en avait fait une belle fête et elle disait combien elle appréciait de pouvoir être soutenue parce qu'il y a là quantité de dispositifs de proximité. Mais le maintien à domicile c'est aussi le maintien dans l'habitat digne, mais vous pourriez vous en faire la porte-parole aussi auprès de la majorité métropolitaine, que le PIG Programme d'Intérêt Général soit diminué, soit très restreint. Aujourd'hui, parce que nous avons des seniors, nous voyons le portrait un peu classique qui habite dans un habitat un peu dégradé et qui aurait besoin du coup de pouce financier pour pouvoir se maintenir à domicile. Il y a quelques situations à Gradignan qui peuvent nous préoccuper. Vous vous préoccupez du relogement de la Cité jardin, nous aussi et j'ai réussi,*

*je pense, à faire entendre au CCAS de la Ville de Bordeaux. J'entretiens des relations de dialogue tout à fait correctes avec Pierre HURMIC à qui j'ai réussi à faire entendre que nous devons avoir un discours commun. Et j'ai demandé au CCAS de la Ville de Bordeaux de m'inviter la prochaine fois qu'il y a une rencontre avec les habitants de la Cité jardin pour cranter une chose très simple : vous habitez la Cité jardin, il y a des habitats qui vont être démolis et reconstruits, si possible d'être relogés sur place et si ce n'est pas possible d'être relogés tout à proximité mais obligatoirement revenir à la Cité jardin, si tel est votre souhait. Je crois que maintenant et les choses sont à peu près calées, c'était mon engagement auprès des habitants. Ces services de Bordeaux, la Vice-Présidente et le Maire de Bordeaux m'ont assurés que cette politique serait suivie. Ils vont assurer également que nous pourrions parler d'une même voix auprès des habitants donc nous n'avons pas relâché cet objectif et j'entends bien qu'il soit abouti. Pour le reste, nous avons déjà échangé beaucoup de considérations. Tout de même, pour ne pas travestir la réalité, vous avez parlé d'habitants qui réagissaient contre le projet d'école dans le sud Canteloup. Il s'agit de quelques habitants d'un lotissement voisin qui ont estimé insupportable d'entendre des voix et des cris d'enfants pendant 140 jours par an. Je vous laisse imaginer le jugement que nous pouvons porter dans le respect de ces personnes, leur dire que finalement c'est bien d'entendre des enfants. Et dans ce même lotissement, il y a une enseignante qui m'a dit mais moi je suis candidate Directrice de l'école, le jour où cette école se construira. Donc je crois que la réaction des habitants, il faut la mesurer à l'aune de la légitimité à se plaindre de vraies nuisances et pas de nuisances éducatives qui ne sont qu'un rappel simplement que la vie existe. Les enfants qui crient ou qui parlent fort dans une cour de récréation, c'est un très bon signal.*

*Si vous êtes d'accord, nous allons voter pour exprimer que le débat a bien eu lieu et il a eu lieu. Pour l'approbation ? Je vous en remercie. Je vous remercie toutes et tous de ces débats de qualité qui illustrent le fait que nous pouvons avoir des analyses peut être différentes mais convergentes sur ce qui nous réunit, c'est à dire prendre en compte les besoins de nos concitoyens. Je passe la parole à Monsieur Bernard LATOUR pour la commission « Économie – Emploi – Ressources Humaines » avec une première délibération sur la location des espaces du château de l'Ermitage. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

## 2024/03/18/03 – LOCATION DES ESPACES DU CHÂTEAU DE L'ERMITAGE – CRÉATION DES TARIFS.

---

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

7. Finances  
7.10. Divers

**2024/03/18/03**

### LOCATION DES ESPACES DU CHÂTEAU DE L'ERMITAGE CRÉATION DES TARIFS

---

**Monsieur LATOUR, Vice-Président de la commission « Économie – Emploi – Ressources Humaines », expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Dans la continuité du développement de La Canopée depuis 2015 et de l'emménagement au premier trimestre 2024 au Château de l'Ermitage, véritable lieu d'innovation sociale et d'insertion, je vous propose les tarifs du site qui se situera au 26 avenue Jean Larrieu.

Ce pôle économie – emploi, lieu de travail partagé, collaboratif et de ressources, accueillera l'incubateur et l'espace de coworking « La Canopée », mais également le service emploi de la Ville. Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Portes du Sud ainsi que la Mission Locale des Graves auront leurs bureaux au cœur de cet écosystème.

Le château disposera d'un ensemble d'équipements qui pourront être loués par des entreprises : open-space, bureaux individuels, salles de réunions équipées, cuisines partagées et espaces détente. Les tarifs incluent la location d'espace, mais également les services connexes : connexion Internet, accès imprimante/scanner et ateliers professionnels.

L'ouverture de ce lieu va permettre de répondre aux attentes inhérentes aux nouvelles formes de travail : collaboratives, mutualisées, créatives et innovantes.

Les bureaux individuels, les salles de conférence et de réunion constituent une nouvelle offre. Pour la salle de conférence du rez-de-chaussée, les tarifs complètent ceux des autres salles en location par la Mairie sur la Ville par délibération n°2023/12/18/26 du 18 décembre 2023. Les autres tarifs existaient déjà par délibération n°2015/03/16/14 du 16 mars 2015.

**TARIFS « CHÂTEAU DE L'ERMITAGE »**

<b>BUREAUX INDIVIDUELS</b>	
Demi-journée	30 €
Journée	50 €
Semaine 5 jours	200 €

<b>OPEN SPACE</b>	
ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS PORTEURS DE PROJETS	
Essai Gratuit	-
Créatrices incubateurs Autres partenaires	Gratuit
Demi-journée	7 €
Journée	13 €
Mi-temps ( <i>au mois</i> )	90 €
Temps complet ( <i>au mois</i> )	160 €

<b>OPEN SPACE</b>	
SALARIÉS EN TÉLÉTRAVAIL	
2 jours / mois	25 €
1 jour / semaine	45 €
2 jours / semaine	90 €
3 jours / semaine	135 €
4 jours / semaine	170 €
5 jours / semaine	190 €

<b>SALLES DE RÉUNION</b>	
R+2	
Utilisateurs Canopée	
Demi-journée	35 €
Journée	60 €

<b>SALLES DE RÉUNION</b>	
R+1	
Demi-journée	125 €
Journée	250 €

<b>SALLE DE CONFÉRENCE</b>	
[REZ DE CHAUSSÉE]	
Entreprises de Gradignan ( <i>tarif A</i> )	250 €
Associations de Gradignan ( <i>tarif C</i> )	100 €
Entreprises hors Gradignan ( <i>tarif D</i> )	450 €
Associations hors Gradignan ( <i>tarif E</i> )	200 €
Associations du périmètre Économie / Emploi / Insertion	Gratuité selon modalités d'une convention

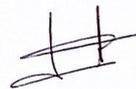
<b>COÛT COPIE</b>	
Noir et blanc	Couleur
0,10 €	0,20 €

À cet effet, je vous demande de bien vouloir :

↳ APPROUVER les tarifs proposés.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**Le Maire,**  
  
**Michel LABARDIN**

**Le secrétaire de séance,**  
  
**Jean-Jacques THÉAU**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Monsieur LATOUR**

« Merci Monsieur le Maire. »

*Lecture de la délibération*

*Je vous demande de bien vouloir approuver des tarifs proposés, je reste à votre disposition si vous en avez des questions ».*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Bien évidemment c'est une création de tarifs donc ce sont des tarifs que nous devons tester mais qui ont été analysés en cohérence avec les locations qui existent déjà, notamment à la Canopée et à l'incubateur. Y a-t-il des observations ? Je vous propose de voter pour l'adoption. Unanimité, je vous remercie. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2024/03/18/04 – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA  
DÉLIVRANCE D'AUTORISATIONS D'URBANISME AU MAIRE.**

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols  
2.2.9. Autres

2024/03/18/04

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
POUR LA DÉLIVRANCE D'AUTORISATIONS D'URBANISME  
AU MAIRE**

**Monsieur LATOUR, Vice-Président de la commission « Économie – Emploi – Ressources Humaines », expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 2131-11 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire donne, après le vote par les membres du Conseil Municipal, la Présidence à Monsieur Jean-Bernard LATOUR, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de me désigner, Monsieur Jean-Bernard LATOUR, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des demandes d'autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé pendant la durée du mandat.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- ↳ DÉSIGNER pour la durée du mandat Monsieur Jean-Bernard LATOUR, Premier Adjoint, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles Monsieur Le Maire serait intéressé en son nom personnel ou en tant que mandataire.

**Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**



Le Président,

Jean-Bernard LATOUR

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques THÉAU

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,  
➤ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'une recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Monsieur LE MAIRE**

*« Je quitte la séance et je cède la présidence du Conseil municipal à Monsieur Jean-Bernard LATOUR, Premier Adjoint ».*

**Monsieur LATOUR**

*Lecture de la délibération*

*« Pas de question. Nous votons. À l'unanimité, merci. »*

*(Monsieur le Maire revient dans la salle)*

*À l'unanimité, Monsieur le Maire. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Merci Monsieur le Président, nous passons à la délibération suivante. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : M. LABARDIN.**

**2024/03/18/05 – LOCATION ET INSTALLATION DE STRUCTURES, STANDS ET MATÉRIELS ANNEXES POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE GRADIGNAN – APPEL D’OFFRES OUVERT – ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES.**

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

1. Commande publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.9. Marchés fournitures et services en procédure formalisée

**2024/03/18/05**

**LOCATION ET INSTALLATION DE STRUCTURES, STANDS ET MATÉRIELS ANNEXES  
POUR LES MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE GRADIGNAN  
APPEL D’OFFRES OUVERT – ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES**

---

Après examen de cette question et sur proposition de la Commission « Appel d’offres » du 16 février 2024, Monsieur LECUYER, Vice-Président de la Commission « Finances – Marchés publics », expose à l’Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

L’appel d’offres ouvert lancé en 2020 pour la location et l’installation de chapiteaux, stands et mobiliers annexes pour le salon « Lire en Poche » arrive à expiration le 5 juillet 2024.

Dans le cadre du renouvellement de l’accord-cadre, la Ville a souhaité élargir la location et l’installation de structures, stands et matériels annexes à toutes ses manifestations.

Compte tenu de la nature des prestations, du montant annuel et de la durée de l’accord-cadre fixée à quatre ans, la procédure d’appel d’offres ouvert a été appliquée. La durée de l’accord-cadre est fixée à douze mois à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois par tacite reconduction, pour des périodes de même durée.

Les prestations sont réparties en 2 lots. S’agissant d’accords-cadres à marchés subséquents, des montants annuels minimum et maximum ont été déterminés pour chaque lot :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
1	Location de vaisselle et fournitures associées	6 000 €	50 000 €
2	Location et installation de stands et structures	15 000 €	300 000 €

La Commission d’appel d’offres a examiné les soumissions des candidats et a procédé au classement des offres.

C'est pourquoi, je vous propose de bien vouloir, conformément à la réglementation en vigueur :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues, à savoir :
  - Lot 1 « Location de vaisselle et fournitures associées » : aucune offre n'a été déposée pour ce lot. Celui-ci est déclaré infructueux.
  - Lot 2 « Location et installation de stands et structures » : S.A.S. GL EVENTS LIVE GRAND-OUEST, dont le siège social est à ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX (Gironde), Z.I. 16 avenue Gay Lussac, pour des montants annuels minimum de 15 000 € H.T. et maximum de 300 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.



Le Maire,

  
Michel LABARDIN

Le secrétaire de séance,

  
Jean-Jacques THÉAU

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'une recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

## Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

### Monsieur LECUYER

« Merci Monsieur. Le Maire, si vous en êtes d'accord, j'en fais une synthèse. L'appel d'offre ouvert lancé en 2020 pour la location et l'installation des chapiteaux, stands et mobilier annexes pour le salon « Lire en Poche » arrive à expiration le 5 juillet 2024. Nous avons donc lancé une nouvelle procédure qui se structure en deux lots. Le premier lot, « Location de vaisselle et fournitures associées » avec un minimum de 6 000 € maxi à 50 000 € et un second lot « Location et installation de stands et structures » compris entre 15 000 € et 300 000 €. Malheureusement, le lot 1 est infructueux. Il nous faudra donc trouver une alternative, soit acheter par le biais d'une plateforme d'achat CAPAQUI ou UGAP ou alors solliciter avec mise en concurrence des entreprises en direct. Le lot deux, nous proposons au vote que celui-ci soit confié à la société GL Events Live Grand-Ouest, dont le siège social est basé à Artigues-Près-Bordeaux. »

### Monsieur LE MAIRE

« Merci, y a-t-il des observations ? Monsieur BERGES. »

### Monsieur BERGES

« Je ne comprends pas le delta entre 15 000 € et 300 000 €, pourquoi ? »

### Monsieur LE MAIRE

« C'est une fourchette, de façon hyper précautionneuse nous avons toujours des fourchettes très larges, minimum maximum, qui peuvent couvrir éventuellement des manifestations additionnelles que nous ferions et qui n'auraient pas été prévues..Mais il est vrai que la fourchette est très large. »

**Monsieur BERGES**

*« Normalement vous avez l'expérience des années précédentes et vous connaissez à peu près la fourchette. »*

**Monsieur FABIA**

*« Il peut y avoir des aléas qui pourraient intervenir et qui feraient que la manifestation se déroule différemment de ce qui était prévu. Elle est plutôt prévue pour les montants maximum qui sont évoqués. Mais il peut y avoir des aléas, comme par exemple le COVID qui ferait que, et s'il y a des débuts de travaux, donc avoir le minima pour donner le minima si cela ne se fait pas, c'est plutôt dans ce sens-là. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Je crois que Monsieur FABIA que c'est dans les 2 sens. Il y a le minima effectivement, mais il y a le maxima parce que 300 000 €, nous n'y arrivons jamais à ce maximum, et nous le prévoyons au cas où il y aurait des éléments additionnels. Alors, cela s'appellera le grand écart ou cela s'appellera une fourchette avec des dents très élargies. »*

**Monsieur LECUYER**

*« Nous pouvons préciser Monsieur le Maire, c'est sur la durée totale du marché, donc 4 ans. Néanmoins, cela nous donne de la souplesse dans l'exécution, mais cela exige de la rigueur. Cela nous évite de relancer un marché puisque si vous atteignez le seuil de ce marché, il devient de fait caduque. Et vous devez relancer un marché. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Bien sûr. Merci d'autres questions ? Pas d'autres questions, nous votons pour la délibération, je vous en remercie. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2024/03/18/06 – SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES  
AUTOMOBILES » : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (C.C.A.S) DE GRADIGNAN ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC  
POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.).**

---

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

- 1. Commande publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.15. Délibérations, décisions

**2024/03/18/06**

**SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES AUTOMOBILES » :  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE,  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN ET  
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION  
DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)**

---

Après examen de cette question et sur proposition de la Commission « Appel d'offres » du 16 février 2024, Monsieur LECUYER, Vice-Président de la Commission « Finances – Marchés publics », expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés d'assurances couvrant les risques liés à l'activité de la collectivité, et à celle des établissements qui s'y rattachent (C.C.A.S. et E.P.A.J.G.) ont été relancés, sous forme d'appel d'offres ouvert, sur une durée de quatre ans avec un début de prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Lors de la consultation, le lot 1 « Risques automobiles » a été déclaré infructueux pour cause : aucune offre reçue.

Un marché sans publicité, ni mise en concurrence a donc été signé avec la SMACL ASSURANCES S.A. pour une durée d'un an allant jusqu'au 31 décembre 2024, avec uniquement la garantie « Responsabilité au tiers », couvrant les garanties obligatoires.

Avant le terme du contrat, une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, devra être lancée pour un début de prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur une durée de trois ans.

Afin que les structures, dont l'activité est directement liée à celle de la collectivité, continuent de bénéficier des mêmes conditions que la Ville, il est envisagé de regrouper tous les besoins en la matière et de recréer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres le C.C.A.S. et l'E.P.A.J.G., conformément aux dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin aux termes du marché. Le contrat sera conclu pour une durée de trois ans.

La Ville de Gradignan assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants. Conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Elle assurera, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, l'exécution du marché et la conclusion éventuelle des avenants nécessaires.

Chaque collectivité, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville.

En conséquence, je vous demande :

- ✚ D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :
  - La Ville de Gradignan,
  - Le Centre Communal d'Action Sociale de Gradignan,
  - L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan.
- ✚ D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » propres aux membres du groupement annexée à la présente délibération ;
- ✚ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents y afférent ;
- ✚ D'ACCEPTER que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- ✚ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché et à procéder à sa bonne exécution, le paiement des prestations étant assuré sur les budgets propres à chaque collectivité.

**Mises aux voix, ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.**



**Le Maire,**

  
**Michel LABARDIN**

**Le secrétaire de séance,**

  
**Jean-Jacques THÉAU**

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

# PROJET

## CONVENTION

**SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE  
« RISQUES AUTOMOBILES » :  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE,  
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN  
ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION  
DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)**

### ENTRE :

Les parties suivantes :

La Ville de GRADIGNAN, dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), allées Gaston Rodrigues, représentée par Monsieur LABARDIN, Maire en exercice et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 mars 2024, reçue en Préfecture le XX XX 2024,

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représenté par Monsieur Ricardo GONZALEZ, Vice-président du CCAS et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du XX XX 2024, reçue en Préfecture le XX XX 2024,

Et

L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.) dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représenté par Madame Valérie MORIN, Vice-présidente en exercice de l'E.P.A.J.G. et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilitée par délibération du Conseil d'administration en date du XX XX 2024, reçue en Préfecture le XX XX 2024,

### Préalablement exposé

En application des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique, les parties à la présente convention conviennent de créer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés uniques ou à lots afin de coordonner et de regrouper les achats définis ci-après.

La présente convention n'est conclue que pour la passation du type de marchés désignés ci-dessous.

La dimension du groupement n'est conclue que pour la passation du type de marchés désignés ci-dessous.

Le groupement de commandes n'a pas la personnalité juridique. Il doit respecter les compétences des parties qui le constituent.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> – OBJET**

Les parties décident de lancer une consultation pour la souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » nécessaire à leurs activités.

#### **Article 2 – LE COORDONNATEUR**

##### **2-1 – Désignation et rôle du coordonnateur**

La Ville de Gradignan est désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

##### **2-2 – Missions du coordonnateur**

La Ville sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la commande publique et de désigner le ou les attributaires.

La Ville sera chargée de procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Elle assurera l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants, du secrétariat de la commission d'appel d'offres, à la rédaction du rapport de présentation et à la notification du marché.

La personne habilitée à représenter le coordonnateur signera le marché pour le compte du groupement et le notifiera au titulaire.

Le coordonnateur sera chargé, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, de l'exécution du marché et de conclure le ou les avenants nécessaires.

#### **Article 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT**

Le groupement de commandes est constitué par les membres désignés ci-dessus et signataires de la présente convention.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du ou des titulaire(s) correspondant à ses besoins propres et à communiquer tous les éléments nécessaires à la passation et la bonne exécution des marchés. Chaque membre informera sans délais le coordonnateur mandataire de tout dysfonctionnement.

#### **Article 4 – PROCÉDURE DE DÉVOLUTION DES PRESTATIONS**

Le coordonnateur réalisera la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L 2124-2, R 2124-2 et R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique.

#### **Article 5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

#### **Article 6 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa notification par la Ville de Gradignan aux collectivités membres, et se terminera à la fin de l'exécution du marché.

#### **Article 7 – MODIFICATION**

La convention pourra être modifiée par avenant, approuvée par délibérations concordantes des assemblées délibérantes, modification prenant effet à la notification de l'avenant.

Fait à GRADIGNAN, le

En trois exemplaires originaux,

Les membres du groupement :

- Le Maire de la Commune de GRADIGNAN  
Michel LABARDIN
  
- Le Vice-président du C.C.A.S.  
Ricardo GONZALEZ
  
- La Vice-présidente de L'E.P.A.J.G.  
Valérie MORIN

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Monsieur LECUYER**

*« Je vais également faire une synthèse. Récemment, nous avons souscrit les contrats d'assurance. Néanmoins, l'un des lots était infructueux, il s'agissait du lot « Risques automobiles ». C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité reconstituer un groupement pour la Ville, le CCAS et l'EPAJG pour l'attribution de ce lot. Donc, pour cette année 2024, nous avons contractualisé avec la SMACL un contrat qui assure notre flotte automobile assuré au tiers jusqu'au 31 décembre 2024. Et nous relancerons bien évidemment une démarche d'appel d'offre plus complète d'ici la fin d'année pour attribuer par voie d'appel d'offre ce lot. Je vous demande d'autoriser la constitution du groupement, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement avec la SMACL et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention et bien évidemment à signer le marché. Je répète pour uniquement 2024 afin de pallier au fait que ce marché « Risques automobiles » n'avait pas été attribué. Ce qui nous amène plus largement, Monsieur le Maire, à évoquer l'assurabilité des communes et de leurs activités. C'est de plus en plus complexe. La ville de Gradignan s'en sort plutôt pas mal aujourd'hui, mais point de vigilance parce que les coûts explosent et au-delà de cela, il est difficile de trouver des partenaires. »*

**Monsieur LE MAIRE**

*« Très bien, merci. Des observations sur cette délibération ? Il n'y en a pas, je vous propose de voter. Merci à l'unanimité. Je cède la parole à Monsieur Gérard FABIA pour la commission « Espaces publics – Paysages naturels », Plan « 1 million d'arbres » - Demande de subvention d'investissement à la Métropole. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2024/03/18/07 – VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC – PLAN « 1 MILLION D'ARBRES » – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT – CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT 6 – MISE À JOUR JANVIER 2024.**

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

7. Finances  
7.5. Subventions  
7.5.1. Accordées aux collectivités

**2024/03/18/07**

**VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC  
PLAN « 1 MILLION D'ARBRES »  
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
CONTRAT DE CO-DÉVELOPPEMENT 6 – MISE À JOUR JANVIER 2024**

---

Après examen de cette question et sur proposition de la Commission « Espace publics – Paysages naturels » du 12 mars 2024, Monsieur FABIA, Vice-Président, expose à l'Assemblée :

Mesdames, Messieurs,

La succession d'événements climatiques majeurs (tempêtes de 1996, 1999, 2009, 2010, sécheresses et divers épisodes de canicule comme l'été 2022) ont bouleversé les milieux naturels et les espaces de la Ville. Ajouté à cela, au niveau de la planète, un changement climatique et un déclin constaté de la biodiversité.

Fort de son patrimoine végétal et dans le cadre d'une politique communale en faveur de la réduction des îlots de chaleurs urbains, de l'amélioration du cadre de vie et d'un plus grand respect de la biodiversité, la ville de Gradignan développe depuis maintenant plusieurs années une stratégie de préservation de son patrimoine arboré et de végétalisation de l'ensemble de son territoire.

Un plan communal de végétalisation existe, poursuivant le triple objectif de lutter contre les îlots de chaleurs urbains, d'accroître la biodiversité et de favoriser une meilleure qualité de l'air sur des sites comme les voiries, les cours d'écoles, les cheminements de la rivière de l'Eau Bourde, les milieux humides, les milieux sensibles, les prairies naturelles et les forêts. Ce plan communal porte sur la plantation de 3 000 arbres minimum sur six années.

La mise en place par Bordeaux Métropole du Plan « 1 million d'arbres », par délibération métropolitaine n°2021/300 en date du 21 mai 2021, permet le financement de la végétalisation et des plantations sur les communes.

Concernant la saison de plantations de l'année 2021, les principaux lieux de plantations ont été :

- parc du Château d'Ornon, rue d'Ornon,
- parc de Gizaillan, rue Saint François-Xavier,
- parc de Poumey, rue du Professeur Bernard,
- parc de la Crabette, rue de la Crabette
- parc du Moulin d'Ornon, rue de Beausoleil,
- parc de la Tannerie, rue de la Croix de Monjous,
- parc de Laurenzanne, allée Gaston Rodrigues,
- parc de Montgaillard, chemin des Moulins,
- parc de Mandavit, route de Léognan,
- parc de Cotor, rue de Cotor Laburthe
- EPAJG Malartic, boulevard Malartic
- salle polyvalente du Solarium, rue du Solarium,
- rue des Morilles,
- rue des Tanneries,
- allées Fernand Lataste,
- rue des Ormeaux,
- allée de Guyenne,
- allée de Gascogne,
- rue Montaigne,
- cours du Général de Gaulle,
- rue Claude Bizot,
- allée Chambéry,
- rue Saint François-Xavier.

Ce projet d'aménagement de la Ville de Gradignan s'inscrit dans les politiques Nature et le Plan « 1 million d'arbres » de Bordeaux Métropole.

**Budget pour 2021 :**

Au titre de la fiche action « MULTI – Plantons 1 million d'arbres » du contrat de co-développement 2024-2027, la Ville de Gradignan sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole de 80 775 € H.T correspondant au plafond maximum du montant des aides forfaitaires, soit environ 37,11 % des dépenses d'achat et de travaux de plantation d'arbres éligibles, pour un montant total de 217 667 € H.T.

BUDGET PLANTATIONS 2021 H.T.				
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Plantations / Travaux HT	217 667 €	Commune de Gradignan	136 892 €	environ 62,89 %
		Bordeaux Métropole	80 775 €	environ 37,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>217 667 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>217 667 €</b>	<b>100 %</b>

Concernant la saison de plantations de l'année 2022, les principaux lieux de plantations ont été :

- prairie, avenue de la Poterie,
- prairie, autour du rond point des Graves,
- parc Saint-Albe, motte Saint-Albe,
- rue des tulipiers,
- allée du Midi,
- parc du Centre de Loisirs Le Clos du Vivier,
- parc de Pelissey (rive et butte),
- allée Gounod,
- rue du Brandier.

Ce projet d'aménagement de la Ville de Gradignan s'inscrit dans les politiques Nature et le Plan « 1 million d'arbres » de Bordeaux Métropole.

**Budget pour 2022 :**

Au titre de la fiche action « MULTI – Plantons 1 million d'arbres » du contrat de co-développement 2024-2027, la Ville de Gradignan sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole de 52 485 € H.T correspondant au plafond maximum du montant des aides forfaitaires, soit environ 39,6 % des dépenses d'achat et de travaux de plantation d'arbres éligibles, pour un montant total de 132 549 € H.T.

BUDGET PLANTATIONS 2022 H.T.				
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Plantations / Travaux HT	132 549 €	Commune de Gradignan	80 064 €	environ 60,40 %
		Bordeaux Métropole	52 485 €	environ 39,60 %
<b>TOTAL</b>	<b>132 549 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132 549 €</b>	<b>100 %</b>

Concernant la saison de plantations de l'année 2023, les principaux lieux de plantations ont été :

- rue du professeur Villemin,
- route de Canéjan,
- rue du Chouiney,
- rue Paul Cézanne,
- résidence « Le Bois des sens »,
- écoles Saint Géry et Lange,
- cours du Général De Gaulle,
- place Roumégoux,
- avenue Jean Larrieu,
- allée des roses,
- rue Saint François-Xavier,
- boulevard de Malartic,
- salle polyvalente du Solarium, rue du Solarium,
- parking de Saint Géry,
- allée Fernand Lataste,
- rue Montaigne,
- allée de Gascogne,
- rue des ormeaux,
- rue Claude Bizot,
- rue Saint François-Xavier.

Ce projet d'aménagement de la Ville de Gradignan s'inscrit dans les politiques Nature et le Plan « 1 million d'arbres » de Bordeaux Métropole.

**Budget pour 2023 :**

Au titre de la fiche action « MULTI – Plantons 1 million d'arbres » du contrat de co-développement 2024-2027, la Ville de Gradignan sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole de 110 263 € H.T correspondant au maximum (50 %) des dépenses d'achat et de travaux de plantation d'arbres éligibles, pour un montant total de 220 526 € H.T.

BUDGET PLANTATIONS 2023 H.T.				
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Plantations/Travaux HT	220 526 €	Commune de Gradignan	110 263 €	50 %
		Bordeaux Métropole	110 263 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>220 526 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>220 526 €</b>	<b>100 %</b>

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communale n°01 du 18 décembre 2023 adoptant le contrat de co-développement 6<sup>ème</sup> génération entre Bordeaux Métropole et la Ville de Gradignan pour la période 2024-2027,

VU la délibération métropolitaine du 1<sup>er</sup> décembre 2023 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération métropolitaine n°2021/300 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention du Programme « 1 million d'arbres », fixant le dispositif d'aide financière des projets de plantations des communes,

VU l'annexe 4 présentant le décompte des arbres plantés par typologie pour les saisons 2020-2021, 2022 et 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que les opérations citées précédemment correspondent à la politique de la Ville de Gradignan en matière de végétalisation de l'espace public et de réduction des îlots de chaleurs urbains,

CONSIDÉRANT que les dites opérations entrent dans le cadre défini par le plan métropolitain « 1 million d'arbres » permettant à la Métropole de soutenir les actions favorisant la biodiversité et les plantations dans les communes.

C'est pourquoi, je vous propose de bien vouloir :

- ➔ **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de la somme précisée dans le cadre des plans de financement présentés et à déposer et signer les dossiers correspondants.

**Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**



**Le Maire,**

**Michel LABARDIN**

**Le secrétaire de séance,**

**Jean-Jacques THÉAU**

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'une recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

**ANNEXE 4 : DÉCOMPTÉ DES ARBRES PLANTÉS PAR TYPOLOGIE**

SAISON DE PLANTATION	DONNÉES PATRIMONIALES		QUANTITATIF PLANTÉ						DON de Jeunes en euros HT	Conseil - AMO - MOE en Euros HT	TOTAL DE VÉGÉTAUX PLANTÉS	Numéro de facture correspondante
	Site de projet	adresse	Quantité arbres en unité (grande taille, arbre alignement, arbre (haïcher,...))	Quantité en unité Jeunes plants	Quantité en unité Baliveaux/Arbres Agés de plus de 2 ans	Quantité Arbres en sur des sols artificialisés	Quantité en unité AMO - MOE en Euros HT					
2020/2021	Espaces publics	rue Saint François Xavier	0	0	0	60				60		
2020/2021	Parc du château d'Ornon	rue d'Ornon	18	0	0	0				18		
2020/2021	Parc de gazailan	rue Saint François Xavier	15	0	0	0				15		
2020/2021	Parc de Pournhey	rue du professeur Bernard	16	0	28	0				44		
2020/2021	Parc de la Crabette	chemin de la Crabette	21	0	168	0				189		
2020/2021	Parc du moulin d'Ornon	rue de Beausoleil	18	0	0	0				18		
2020/2021	Parc de la Tannerie	rue de la Croix de Monjous	23	0	91	0				114		
2020/2021	Parc de Laurensanne	allée Gaston Rodrigues	16	0	0	0				16		
2020/2021	Parc de Montgaillard	chemin des Moulins	15	0	28	0				43		
2020/2021	EPAUG Malartic	boulevard Malartic	0	0	0	0				0		
2020/2021	Le Solerium	rue du Solarium	13	0	0	0				13		
2020/2021	Parc de Mandavit	route de Lognan	6	0	0	0				6		
2020/2021	Espaces publics	rue des Morilles	0	0	16	0				16		
2020/2021	Espaces publics	rue des Tanneuses	0	0	16	0				16		
2020/2021	Espaces publics	rue des Ormeaux	0	0	10	0				10		
2020/2021	Espaces publics	Guyenne, Gascogne	0	0	9	0				9		
2020/2021	Espaces publics Hameau de la reine	rue Montaigne	0	0	14	0				14		
2020/2021	Espaces publics Lycée des Graves	cours du Général de Gaulle	0	105	0	0				105		
2020/2021	Espaces publics	rue Claude Bizot	0	0	10	0				10		
2020/2021	Espaces publics	allée Chambéry	0	105	0	0				105		
2020/2021	Espaces publics	allée Fernand Latasse	0	0	17	0				17		
2020/2021	Parc de Cotor Laburthe	rue de Cotor	0	105	0	0				105		
2020/2021	Piteaud	rue Saint François Xavier	0	0	33	0				33		
		TOTAL VÉGÉTAUX PLANTÉS – TOTAL des dépenses éligibles	161	315	440	60				976		

ANNEXE 4 : DÉCOMPTÉ DES ARBRES PLANTÉS PAR TYPOLOGIE

SAISON DE PLANTATION	DONNÉES PATRIMONIALES		QUANTITATIF PLANTÉ					Conseil - AMO - MOE en Euros HT	DON de jeunes en euros HT	TOTAL DE VÉGÉTAUX PLANTÉS	Numéro de facture correspondante
	Site de projet	adresse	Quantité arbres en unité (grandes tailles, arbre alignement, arbre fruitier,...)	Quantité en unité Jeunes plants	Quantité en unité arbres âgés de plus de 2 ans	Quantité Arbres en sur des sols artificialisés					
2022	Prairie espace public	avenue de la Poverie	17	0	0	0			17		
2022	Prairie espace public	autour du rond point des Graves	12	0	0	0			12		
2022	Parc Saint-Albe	Motte Saint-Albe	0	25	0	0			25		
2022	Espace public butte	rue des Tulpiers	0	54	0	0			54		
2022	Espace public	allée du Midi	0	0	84	0			84		
2022	Parc centre de Loisirs	Clos du vivier	45	0	0	0			45		
2022	Parc de Pellesy (rive et butte)	avenue du Maréchal Juin	28	0	0	0			28		
2022	Espace public Louataiot	allée Gounod	8	0	0	22			22		
2022	Espace public	rue du Brandier	110	79	431	8			447		
	TOTAL VÉGÉTAUX PLANTÉS - TOTAL des dépenses éligibles					30			734		

Ref. 201 5303 Berger-Levrault (1012)

ANNEXE 4 : DÉCOMPTÉ DES ARBRES PLANTÉS PAR TYPOLOGIE

ANNÉE DE PLANTATION	DONNÉES PATRIMONIALES		QUANTITATIF PLANTÉ						TOTAL DE VÉGÉTAUX PLANTÉS	DON de jeunes plants en euros HT	Conseil - AMO - MOE en Euros HT	Quantité Arbres en sur des sols artificialisés	Numéro de facture correspondante
	Site de projet	adresse	Quantité arbres en unité (grande taille, arbre alignement, arbre fruitier...)	Quantité en unité jeunes plants	Quantité en unité Bois Agés de plus de 2 ans	Quantité Arbres en sur des sols artificialisés	Quantité de jeunes plants en euros HT						
2023	Espace public	rue du Professeur Villemín	0	0	1442	33						1475	
2023	Espace public	route de Carnéjan	20	0	438	80						538	
2023	Espace public	rue du Chouiney	0	0	122	70						192	
2023	Espace public	rue Paul Cézanne	10	0	0	0						10	
2023	Espace public	résidence Bois des sens	2	0	0	0						2	
2023	Espace public	Pellisey/2 abris bus	1	0	0	0						1	
2023	Espace public	École Saint-Géry et Ecole Lange	8	0	0	0						8	
2023	Chambon boulangerie	cours du Général De Gaulle	1	0	0	0						1	
2023	Place monuments aux morts	place Bernard Roumégoux	5	0	0	0						5	
2023	Parc Ermitage	avenue Jean Larrieu	6	0	0	0						6	
2023	Espace public	allée des Roses	5	0	0	0						5	
2023	Espace public	rue Saint François Xavier	13	0	0	0						13	
2023	Espace public	boulevard de Malartic	20	0	0	0						20	
2023	Espace public	Epajit Malartic	4	0	0	0						4	
2023	Solarium	chemin du Solarium	4	0	0	0						4	
2023	Espace public	parking Saint-Géry	3	0	0	0						3	
2023	Espace public St Géry	allée Fernand Latastre	4	0	0	0						4	
2023	Hameau de la reine	rue Montaigne	5	0	0	0						5	
2023	Guyenne Gascogne	allée de Gascogne	10	0	0	0						10	
2023	Espace public	rue des Ormeaux	3	0	0	0						3	
2023	Espace public	rue Claude Bizot	3	0	0	0						3	
2023	Parc de Gazailan	rue Saint François Xavier	7	0	0	0						7	
		TOTAL des dépenses éligibles	132	0	2002	183						2317	

**Les aides forfaitaires métropolitaines :**

Ces aides forfaitaires métropolitaines sont calculées sur la base de coûts de référence et intègrent l'ensemble des coûts inhérents à tout projet de plantation (depuis la préparation des sols jusqu'à l'entretien des premières années) ou à tout projet de distribution de jeunes plants aux habitants des communes.

Type d'intervention	Coût estimatif de référence	Montant de l'aide forfaitaire maximale à l'arbre/arbuste
1_Plantations de jeunes plants ou baliveaux pour haies bocagères de type agroforesterie, de micro-forêts, d'îlots forestiers, de pré-verdissement	30 € par arbre/arbuste pour la plantation de jeunes plants et 40 € par arbre/arbuste pour des végétaux de plus de 2 ans	Maximum 50% du cout d'1 arbre plafonné à 15€ pour les jeunes plants et 20€ par arbre/arbuste de plus de 2 ans et de haute tige
2_Plantations d'arbres de grande taille hors forêt urbaine (arbres d'alignement ou arbres fruitiers par exemple, en sol naturel)	500 € par arbre/arbuste	Maximum 50% plafonné à 250€ l'arbre/arbuste
3_Plantations sur des sols artificialisés (sur des espaces publics par exemple)	900 € par arbre/arbuste (coût de l'arbre, réalisation d'une fosse par arbre...)	Maximum 50% plafonné à 450€ par arbre/arbuste
4_Dons de jeunes plants aux habitants	3 € par jeune plant	50%
5_Recours à un prestataire extérieur (AMO, maître d'œuvre ...)	60 000 €	Maximum 30% plafonné à 18 000€

**Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :**

**Monsieur FABIA**

« Je vous remercie, Monsieur le Maire. »

*Lecture de la délibération*

« Je vous précise que le montant attendu est de 244 000 € environ. Je vous remercie. »

**Monsieur LE MAIRE**

« Merci. Pour la précision des tableaux, calcul rapide, 240 – 244 000 € sur, autour de 570 000 €, c'est à dire le reste à charge de la Ville est à plus de 330 000 €. Cela montre l'effort d'investissement sur nos budgets qui correspond à notre engagement bien évidemment. Et nous sommes heureux de pouvoir être soutenus dans cette dynamique. Est-ce qu'il y a des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je propose de voter pour l'adoption, merci. »

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2024/03/18/08 – CHÂTEAU DE L'ERMITAGE – DÉSIGNATION D'UNE SALLE POUR LA  
CÉLÉBRATION DES MARIAGES HORS DE LA MAIRIE.**

---

Département de la Gironde  
Ville de Gradignan  
Conseil Municipal du 18 mars 2024  
Délibérations

---

9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

**2024/03/18/08**

**CHÂTEAU DE L'ERMITAGE  
DÉSIGNATION D'UNE SALLE POUR LA CÉLÉBRATION DES MARIAGES  
HORS DE LA MAIRIE**

---

**Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Le code civil pose l'obligation, pour l'officier de l'état civil, de célébrer un mariage à la mairie.

Il permet cependant de déroger à cette règle en célébrant le mariage à domicile ou à la résidence de l'une des parties dans deux hypothèses uniquement soit « en cas d'empêchement grave », il appartient alors au Procureur de la République de requérir l'officier de l'état civil pour se transporter au domicile de la résidence de l'un des futurs mariés, soit « en cas de péril imminent de mort de l'un des futurs époux », l'officier de l'état civil pouvant alors s'y transporter avant toute réquisition ou autorisation du Procureur de la République.

Il résulte de ces dispositions qu'un mariage ne peut être célébré ailleurs qu'au sein de la mairie ou, en cas d'empêchement grave ou de péril imminent de mort, au domicile ou à la résidence d'un époux.

Le code civil ne permet pas la possibilité d'une célébration dans une annexe de la mairie, quand bien même celle-ci serait à proximité immédiate ou attenante à la mairie.

Néanmoins, l'Instruction Générale Relative à l'État Civil (IGREC) reconnaît formellement au Conseil Municipal la possibilité d'affecter une annexe de la maison commune à la célébration des mariages lorsqu'aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période.

Ainsi, pendant les travaux de rénovation du château de l'Ermitage (ancienne mairie) et pour des raisons de sécurité, la salle des mariages a été délocalisée à l'Hôtel de Ville depuis le 6 août 2019 après accord du Procureur de la République.

Les travaux du château de l'Ermitage se terminant fin février, la première célébration d'un mariage, dans la nouvelle salle destinée à cet effet, est envisagée le 30 mars 2024. Il convient que le Conseil Municipal, affecte cette salle au déroulement des cérémonies de mariage. Monsieur le Procureur de la République a été consulté sur ce point par courrier réceptionné le 17 janvier 2024 par ses services.

C'est pourquoi, en application de l'article 75 du code civil et selon la rubrique 393 de l'IGREC, je vous demande de bien vouloir, après autorisation du Procureur de la République en date du 26 février 2024 :

- DÉCIDER que la salle du rez-de-haussée du château de l'Ermitage, recevra l'affectation définitive de la salle des mariages de la ville de Gradignan,
- DÉCIDER que les feuillets des registres d'état civil pourront être transportés de la mairie à la salle du château de l'Ermitage pour permettre leurs signatures lors de la célébration des mariages.

Mises aux voix, ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.



Le Maire,

Michel LABARDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques THÉAU

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

## Cette délibération donne lieu à la déclaration suivante :

### Monsieur LE MAIRE

*« Je vous propose la dernière délibération sur le château de l'Ermitage pour la célébration des mariages. Il s'agit, vous l'avez compris, de revenir à la situation antérieure. Pour rappel, le code civil pose l'obligation pour l'Officier d'État Civil de célébrer un mariage à la mairie. Nous pouvons déroger dans des cas très spécifiques en cas d'empêchement grave ou lorsqu'il y a des risques de péril imminent de mort pour l'un des futurs époux et empêchement grave. Le seul exemple qui existe pour nous c'est de nous transporter à la maison d'arrêt pour effectuer un mariage, ce qui arrive de temps en temps. Donc la règle c'est à la mairie exclusivement sauf en cas de péril imminent de mort ou d'empêchement, en particulier pénitentiaire. Mais nous pouvons néanmoins, par décision du Conseil Municipal célébrer dans d'autres lieux, ce qui avait été obtenu par la ville de Gradignan, historiquement à l'Ermitage, qui était, vous le savez, l'ancien Hôtel de Ville avec une salle des mariages emblématique et fort appréciée des habitants. Or en fait, pendant les travaux de rénovation, nous avons délocalisé la salle des mariages ici à l'Hôtel de Ville. Nous avons fait la demande au Procureur de la République de revenir dans la salle des mariages historique, ce qui a été accordé. Il s'agit donc par ce vote aujourd'hui de décider que la salle du rez-de-chaussée du château l'Ermitage recevra l'affectation définitive de la salle du mariage de la ville de Gradignan et décider que les feuillets des registres d'état civil puissent être transportés de la mairie à la salle du château de l'Ermitage pour permettre leurs signatures lors de la célébration de mariages. Et il y a un coffre fort qui permet de garder les pièces de l'état civil. La salle des mariages, je le disais, a été rénovée comme le reste du château. Les derniers coups de peinture ont eu lieu il y a une quinzaine de jours. Elle est absolument superbe. Tout va être remis en place, les sièges, les voilages pour célébrer le premier mariage le 30 mars. Elle est tellement belle que si vous souhaitez renouveler vos engagements de mariage, Mesdames, Messieurs, ou vous marier, ce qui n'est jamais à exclure même tardivement, je suis disposé à œuvrer sans tarder. Je vous propose de voter pour cette délibération. Je vous en remercie. Sur cette note amicale, je le redis, Mesdames et Messieurs, samedi matin à 11 h, pour ceux qui veulent visiter le nouvel Ermitage. Bonne soirée à tous. »*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

---

La séance est levée à 21 heures 15.

**FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024**

⊙ 2024/03/18/01 – Engagements quartiers 2030 – Contrat de Ville Métropolitain 2024-2030 – Adoption. ⊙ 2024/03/18/02 – Rapport d'orientations Budgétaires 2024 – Débat – Vote. ⊙ 2024/03/18/03 – Location des espaces du Château de l'Ermitage – Création des tarifs. ⊙ 2024/03/18/04 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour la délivrance d'autorisations d'urbanisme au Maire. ⊙ 2024/03/18/05 – Location et installation de structures, stands et matériels annexes pour les manifestations de la ville de Gradignan – Appel d'offres ouvert – Attribution des accords-cadres. ⊙ 2024/03/18/06 – Souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » : Constitution d'un groupement de commandes pour la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Gradignan et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.). ⊙ 2024/03/18/07 – Végétalisation de l'espace public – Plan « 1 million d'arbres » – Demande de subvention d'investissement – Contrat de co-développement 6 – Mise à jour janvier 2024. ⊙ 2024/03/18/08 – Château de l'Ermitage – Désignation d'une salle pour la célébration des mariages hors de la mairie.

**PRÉSENTS** : M. LABARDIN, Maire, Mme ROUX-LABAT, M. TROUCHE, M. LATOUR, Mme SUKKARIE, M. LECUYER, Mme JARDRY, M. FABIA, M. GONZALEZ, M. DACCORD, Mme ORTOLA (a donné procuration à M. DACCORD à son départ, avant le vote de la délibération n°2024/03/18/03), Mme MORIN, M. BEAUTÉ, M. LEMARCHAND, Mme DEGERT, Mme RIVENC, M. BOURDON, Mme LAMOTTE, Mme PALACIOS-TOUMI (a donné procuration à M. LABARDIN à son départ, avant le vote de la délibération n°2024/03/18/01), M. DROUET, M. THÉAU, Mme ALLANT-REDIN, M. VIVION, Mme ALLOIX, Mme DESTRIAU, M. RESSOT et M. BERGES.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme BAUDON (procuration à M. Jean-Bernard LATOUR), Mme BURBAUD (procuration à Mme SUKKARIE), M. BONADEI (procuration à M. GONZALEZ), Mme ALIOUM (procuration à M. FABIA), M. DELHOMME (procuration à Mme JARDRY) et Mme DARIAC (procuration à M. LECUYER).

**ABSENTES EXCUSÉES** : Mme HÉGUITCHOUSY et Mme CURADO BALLU.

**RETRAIT DE LA SALLE ET NON PARTICIPATION AU VOTE** : M. LABARDIN (pour le vote de la délibération n°2024/03/18/04).

Le Maire,



Michel LABARDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques THÉAU